



# PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

## TOME 1 : Diagnostic énergétique, climatique et environnemental

### Partie 1 : Diagnostic du territoire

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

#### TABLE DES MATIERES

Page

1.1 Cadre légal et réglementaire 2

---

DATE 11 décembre 2025

---

ELABORATION Thomas ALPOU

---

VISA Rémi NOIROT

---

COLLABORATION Benoît AMIOT

---

<b>2.</b>	<b>Présentation du territoire</b>	<b>6</b>
2.1	Périmètre géographique et administratif	6
2.2	Démographie	8
2.3	Activités économiques du territoire	10
<b>3.</b>	<b>Profil Climat</b>	<b>12</b>
3.1	Méthodologie générale	12
3.2	Bilan des émissions de gaz à effet de serre	14
3.2.1	Émissions de gaz à effet de serre par secteur	14
3.2.2	Évolution des émissions	15
3.3	Enjeu spécifique identifié : les émissions de GES du secteur agricole	18
3.3.1	Les émissions de méthane liées à l'élevage	19
3.3.2	Les émissions de protoxyde d'azote liées aux cultures	21
3.4	Approche territoriale des émissions	25
3.5	Estimation de la séquestration carbone	26
3.6	Comparaison	29
3.7	Bilan et synthèse	33
<b>4.</b>	<b>Profil énergie</b>	<b>34</b>
4.1	Méthodologie générale	34
4.2	Bilan des consommations	34
4.2.1	Consommation d'énergie par secteur	34
4.2.2	Consommation d'énergie par type	35
4.2.3	Évolution de la consommation d'énergie par secteur	37
4.2.4	Enjeu spécifique du territoire	37
4.3	Approche comparée des consommations	38
4.4	Approche comparée par secteur	39
4.5	Potentiel d'économie d'énergie	41
4.5.1	Gisement d'économie d'énergie dans le résidentiel	41
4.5.2	Gisement d'économie d'énergie dans le tertiaire	44
4.5.3	Gisement d'économies d'énergie dans le transport routier	45
4.5.4	Gisement d'économies d'énergie dans l'industrie	47
4.5.5	Gisement d'économies d'énergie dans l'agriculture	49
4.5.6	Synthèse des gisements d'économie d'énergie	51
4.6	État des lieux des productions d'énergie renouvelable locale et de récupération	52
4.6.1	Le solaire photovoltaïque	54
4.6.2	Le solaire thermique	54
4.6.3	La ressource biomasse	54
4.6.4	La ressource biogaz	55

4.6.5	La ressource éolienne	55
4.6.6	La ressource hydroélectrique	56
4.6.7	Synthèse de production d'énergie renouvelable locale et de récupération	59
4.7	Potentiel de production d'énergies renouvelables et valorisation des rejets thermiques	61
4.7.1	Méthode d'évaluation des gisements de productions EnR du territoire	61
4.7.2	Filière de production d'énergie renouvelable thermique	62
4.7.3	Filière de production d'énergie renouvelable électrique	75
4.7.4	Filière de cogénération	87
4.7.5	Synthèse des gisements de production d'énergie renouvelable et de récupération	95
4.8	Bilan et Synthèse	98
<b>5.</b>	<b>Profil Air</b>	<b>100</b>
5.1	Méthodologie générale	100
5.3	Les différents polluants atmosphériques	103
5.3.1	Le dioxyde d'azote (NO <sub>2</sub> ) ou autres NOx	103
5.3.2	Les particules PM10 et PM2.5	105
5.3.3	Le dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )	108
5.3.4	Les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)	110
5.3.1	L'ammoniac (NH <sub>3</sub> )	111
5.3.2	Les pesticides	113
5.4	Synthèse	115
<b>6.</b>	<b>Réseaux</b>	<b>116</b>
6.1	Réseau de distribution d'électricité	116
6.1.1	Présentation générale	116
6.1.2	Le réseau public de transport d'électricité	118
6.1.3	Le réseau de distribution	119
6.1.4	L'équilibrage et les réseaux intelligents du "Smart Grids"	124
6.2	Réseau de distribution de gaz	124
6.2.1	Présentation générale	124
6.2.2	Le réseau de transport	126
6.2.3	Injection biogaz	126
6.3	Réseaux de chaleur et de froid	127
6.4	Vers une synergie entre réseaux d'énergie	128
6.5	Bilan et synthèse	130
<b>7.</b>	<b>Synthèse</b>	<b>131</b>



## Introduction

### 1.1 Cadre légal et réglementaire

Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) est défini dans le code de l'environnement par le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et son application régie par l'arrêté du 4 août 2016. Il s'inscrit comme un outil de la LTECV (Loi pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte) du 17 août 2015. Comme son prédecesseur le PCET, c'est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie. Outre le fait, qu'il impose également de traiter le volet spécifique de la qualité de l'air (Rajout du « A » dans le sigle), sa particularité est sa généralisation obligatoire à l'ensemble des intercommunalités de plus de 20.000 habitants à l'horizon du 1er janvier 2019, et dès 2017 pour les intercommunalités de plus de 50.000 habitants.

#### L'élaboration et la mise en œuvre des plans climat a trois finalités :

- De mettre fin à la superposition des plans climat sur un même territoire
- De généraliser de manière coordonnée les politiques de lutte contre le changement climatique et de lutte contre la pollution de l'air
- D'inscrire la planification territoriale climat-air-énergie à un échelon représentatif des enjeux de la mobilité (bassin de vie) et d'activité (bassin d'emploi)

**Le PCAET est un moyen d'inscrire chaque territoire dans une ambition nationale et régionale. Cette ambition est traduite à travers les objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural – Sud Manche – Baie du Mont Saint Michel prendra en compte ces objectifs nationaux à l'échelle de son territoire :**

- En réduisant la consommation énergétique finale de **50%** en 2050 par rapport à 2012
- En réduisant de **30%** la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012
- En portant la production des énergies renouvelables à **32%** de la consommation finale d'énergie en 2030 et à **40%** de la production d'électricité
- En diversifiant la production d'électricité et en baissant à **50%** la part du nucléaire à l'horizon 2025
- En réduisant de **40%** les émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990

**Le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Ce présent rapport développe le diagnostic du territoire. Cette première étape du PCAET a pour objectif de décrire et d'analyser le profil climat air énergie du territoire. Le diagnostic décrit par le décret doit développer :**

- Une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et du potentiel de réduction
- Une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et du potentiel de production
- Une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et du potentiel de réduction
- Une présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur
- Un état de la production des énergies renouvelables sur le territoire et de son potentiel de développement
- Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques

Les données présentées dans le présent dossier sont issues en grande majorité de l'ORECAN. Les données sont issues des inventaires suivants :

- Emissions de polluants atmosphériques : ORECAN – Atmo Normandie – Inventaire version 4.1.0 – Format de rapportage PCAET\_ORECAN
- Emissions de gaz à effet de serre : ORECAN – Atmo Normandie – Inventaire version 4.1.0 et ORECAN – Biomasse Normandie – version 12\_21 (Transport routier) – Biomasse Normandie – version v1.0 (Transport non routier) – Biomasse Normandie – version 09.19 (Séquestration Carbone) – Format de rapportage PCAET\_ORECAN
- Consommations d'énergie : ORECAN – Atmo Normandie – Inventaire version 4.1.0 et ORECAN – Biomasse Normandie – version 12\_23 – Biomasse Normandie – version v1.0 (Transport non routier) – Format de rapportage PCAET\_ORECAN
- Production d'énergie 2023 : ORECAN – Biomasse Normandie – v1.2

## Plan

Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination d'une collectivité porteuse. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

## Climat

Le PCAET a pour objectifs :

- de réduire les émissions de GES du territoire (volet « atténuation ») ;
- d'adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité (volet « adaptation »).

## Air

Les sources de polluants atmosphériques sont, pour partie, semblables à celles qui génèrent les émissions de GES (en particulier les transports, l'agriculture, l'industrie, le résidentiel, le tertiaire). Dans le cas des GES, les impacts sont dits globaux tandis que pour les polluants atmosphériques ils sont dits locaux.

Le changement climatique risque d'accentuer les problèmes de pollution atmosphérique (ex : ozone lors des épisodes de canicule).

## Énergie

L'énergie est le principal levier d'action dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air avec 3 axes de travail : la sobriété énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

## Territorial

Le plan climat air énergie s'applique à l'échelle d'un territoire. Le mot territoire ne s'interprète plus seulement comme échelon administratif mais aussi, et surtout, comme un périmètre géographique donné sur lequel tous les acteurs sont mobilisés et impliqués.

Figure 1: Définition du PCAET (source ADEME 2016 – guide PCAET)

**Le PCAET met en avant la compatibilité avec les démarches et outils d'aménagement du territoire (SNBC, SRCAE, SRADDET, SCoT, PLU, PLUi, PDU, PLH, PNSE, PUQA, PRSE, PPBE, PPA...). En effet il fait partie des dispositifs de planification de nature stratégique ou réglementaire et il est important de les repositionner par rapport aux autres documents existants ou prévus.**

Dès 2016 nous sommes rentrés dans une période charnière en matière de planification :

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, tous les SCoT doivent être conformes aux dispositions renforcées décidées par la loi Grenelle 2 ;
- Les PLUi doivent être mis en place avec une date limite fixée à mars 2017 ;
- Les plans climat commencent leur 2<sup>ème</sup> génération avec les PCAET ;
- Les PCAET doivent désormais prendre en compte les SCoT établis dans leurs périmètres d'actions.

**La logique appelle bien sûr à la recherche de la cohérence entre les uns et les autres. Deux notions doivent être comprises, celle de "compatibilité" et celle de "prise en compte" :**

- Être compatible avec signifie "ne pas être en contradiction avec les options fondamentales".
- Prendre en compte signifie "ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs"

**Les liens de compatibilité ou de prise en compte sont les suivants :**

- Le PCAET doit être compatible avec le SRCAE ou les règles du SRADDET
- Le PCAET doit prendre en compte le SCoT, les objectifs du SRADDET et la stratégie nationale bas carbone tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même prise en compte
- Le PLU / PLUi doit être compatible le PCAET (*et non plus simplement le prendre en compte comme c'était le cas jusqu'au 1er avril 2021*)

**Et en ce qui concerne la planification « Air » :**

- Le PCAET doit être compatible avec le PPA

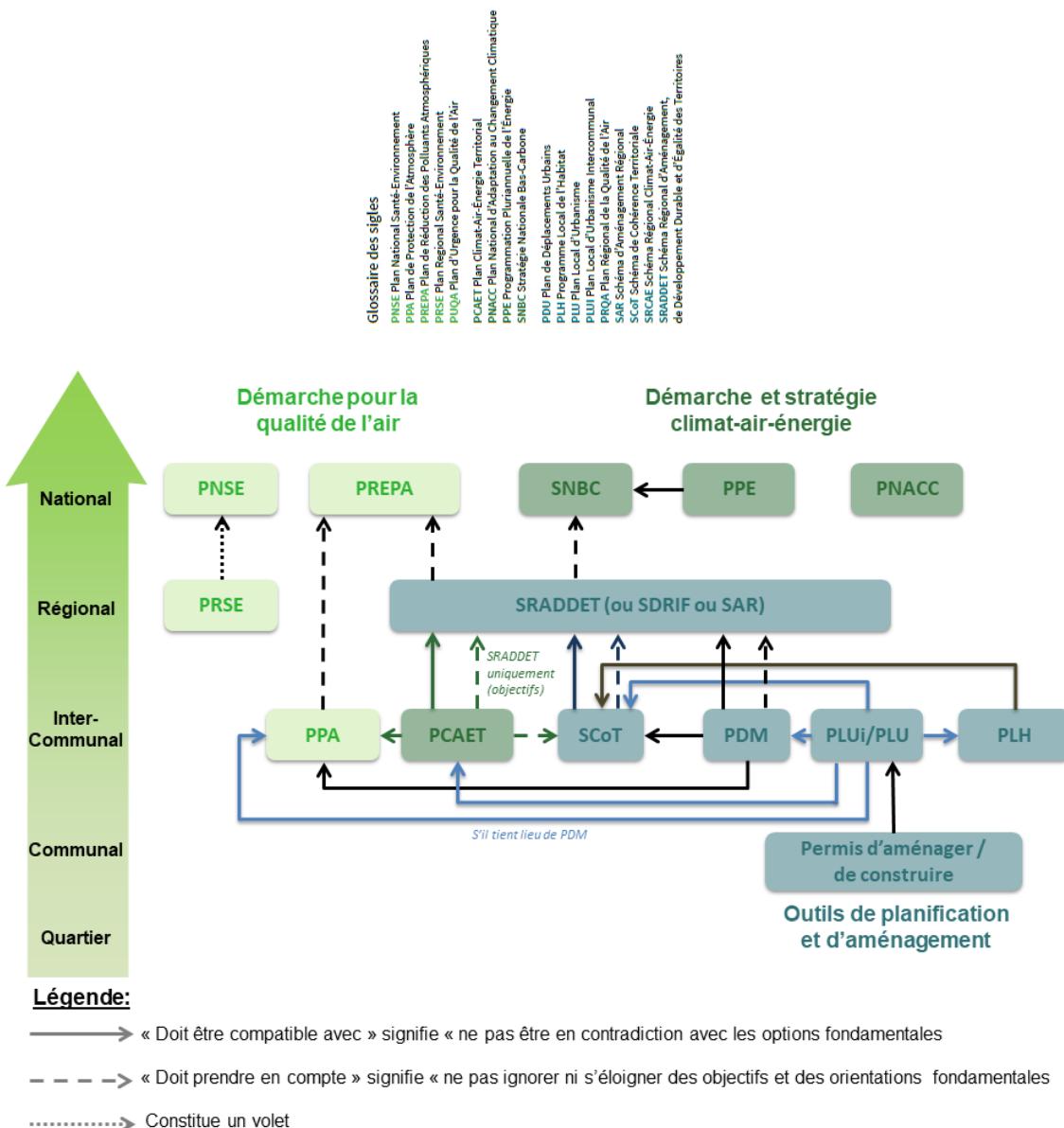


Figure 2: schéma de coordination des démarches territoriales (Source : ADEME)

## 2. Présentation du territoire

### 2.1 Périmètre géographique et administratif



Figure 3 : schéma de Villedieu Intercom

Villedieu Intercom compte 27 communes pour 15 663 habitants en 2021. Elle se situe au Sud du département de la Manche, non loin de la façade littorale de la Basse Normandie. Sa superficie est de 293, 9 km<sup>2</sup>. Cet EPCI a été créé le 1er janvier 2014 par fusion des communautés de communes du canton de Villedieu-les-Poêles, du canton de Percy, du canton de Saint-Pois et des communes de Sainte-Cécile et de Le Tanu.

Villedieu Intercom bascule d'un territoire rural éloigné caractérisé par un maillage de proximité à un territoire rural accessible et connecté aux pôles métropolitains Rennais et Caennais. Ils sont accessibles en une heure en voiture et les pôles urbains structurants voisins en moins de trente minutes (Avranches, Granville, Vire, Saint Lô, Coutances).

Le présent Plan Climat a été réalisé en collaboration avec le Pôle d'équilibre territorial et rural du Sud Manche. Le territoire du PETR, situé au Sud du département de la Manche, compte 156 communes

regroupées en 3 intercommunalités : la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie, les communautés de communes de Granville Terre et Mer et de Villedieu Intercom

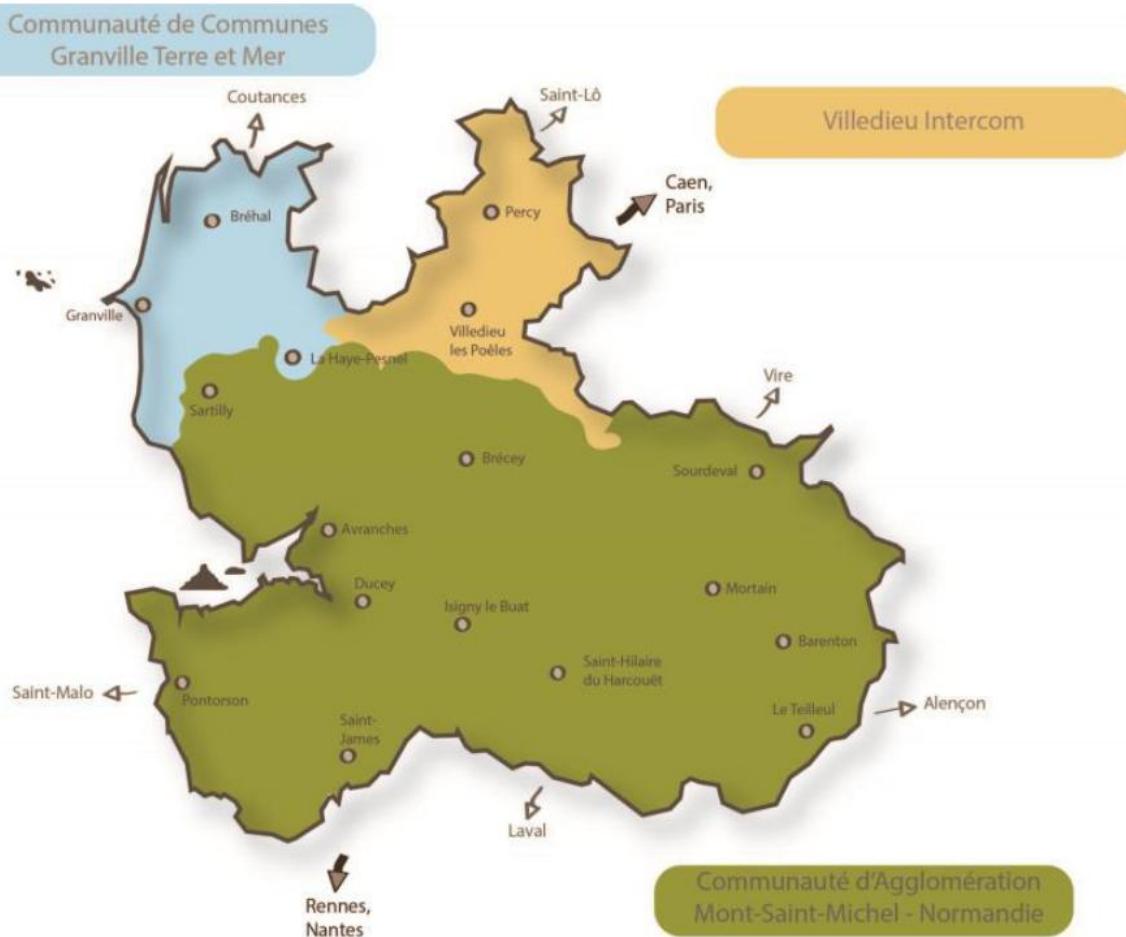
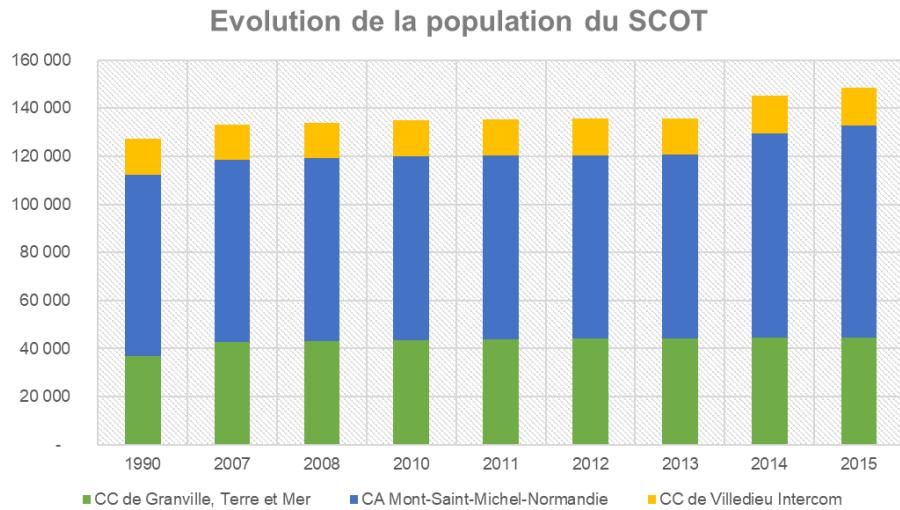


Figure 4 : composition du SCoT PETR – Sud Manche – Baie du Mont Saint Michel

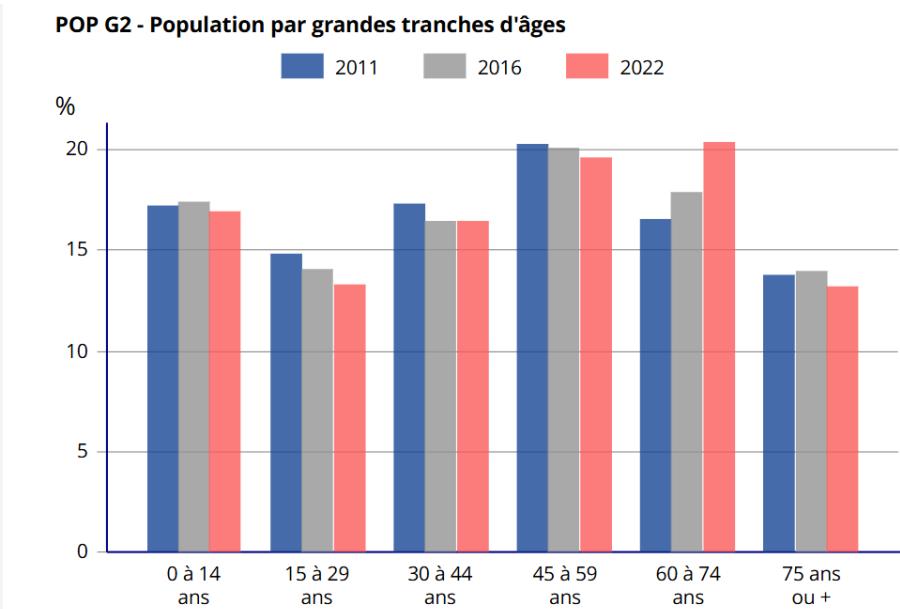
## 2.2 Démographie

La démographie sur le territoire croît d'année en année depuis 1990 avec en moyenne une croissance annuelle de 1,38% soit 2 660 personnes par an. Cette croissance s'observe sur les trois intercommunalités et plus particulièrement sur la CA Mont-Saint-Michel-Normandie avec une croissance de 1.95% par an en moyenne.



*Figure 5 : évolution de la population du SCOT (source : INSEE)*

Villedieu Intercom est parvenue à passer d'un territoire en décroissance à un territoire en regain démographique. Depuis 1999, la population croît progressivement. Sur la période 1968-1999, le taux de croissance annuel moyen est de - 0,3% alors que depuis 1999 ce taux est devenu positif + 0,4% sur la période 1999-2015.



Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

*Figure 6 : Evolution de la population de Villedieu Intercom (source : INSEE)*

## 2.3 Activités économiques du territoire

A l'échelle du PETR, l'activité du territoire est particulièrement marquée par le secteur touristique avec son patrimoine historique, culturel et paysager dont le Mont Saint Michel et son Abbaye qui dénombre environ 2.5 millions de visite chaque année, faisant du site le 6<sup>e</sup> site culturel et récréatif le plus visité en France selon le ministère de la culture et de la communication.

### Services

#### Focus Tourisme

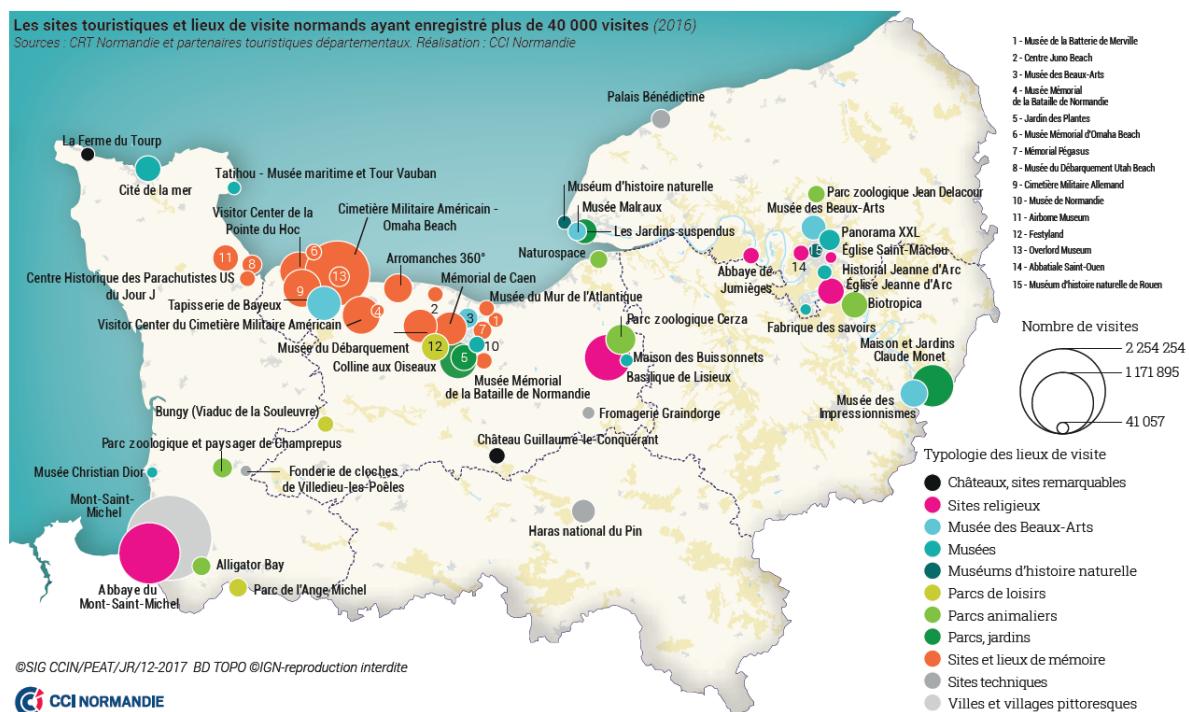


Figure 7 : Focus Tourisme, Panorama économique Normandie 2018 (source : CCI Normandie)

L'activité du territoire est également empreinte de quelques industriels agroalimentaires et pharmaceutique entre autres :

## Industrie

Établissements industriels de plus de 500 salariés (2017)

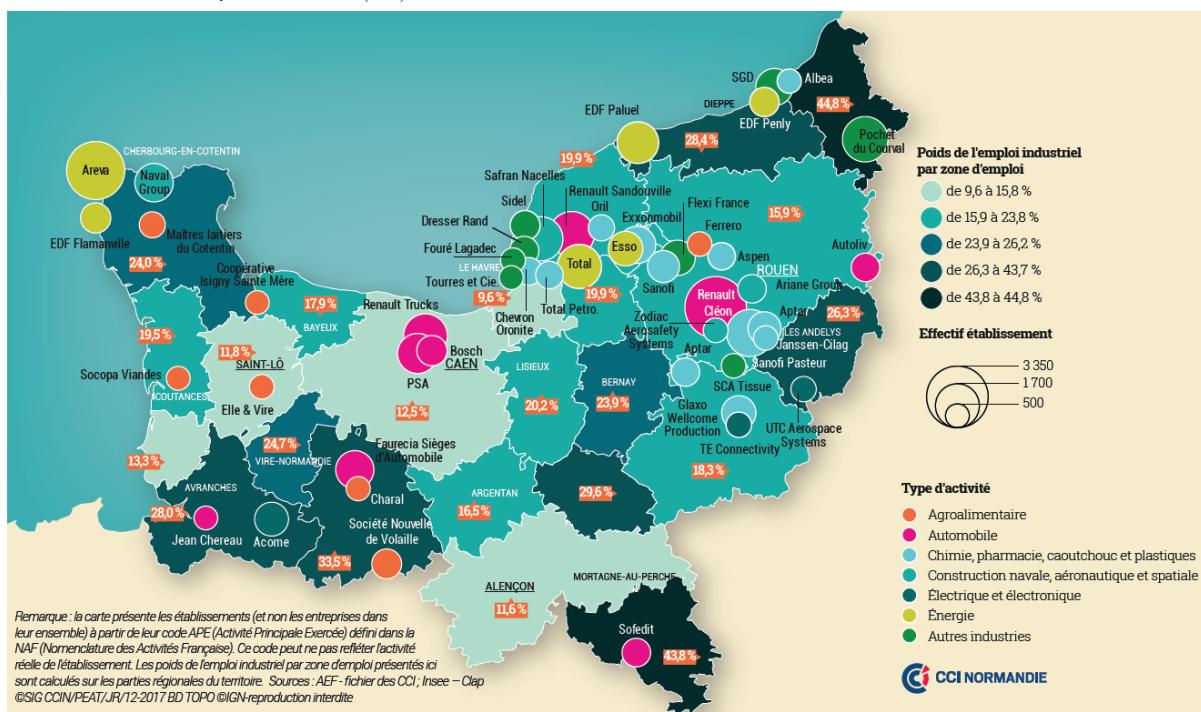


Figure 8 : carte des établissements industriels de plus de 500 salariés (source : CCI Normandie 2017)

### 3. Profil Climat

#### 3.1 Méthodologie générale

La méthodologie qui a été utilisée pour dresser l'inventaire des gaz à effet de serre a été la suivante :

- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont évaluées à partir des données mises à disposition par l'ORECAN (Observatoire Régional Energie Climat Air de Normandie) de la version 4.1.0. Cette évaluation est réalisée selon une approche globale prenant en compte les émissions générées sur le territoire. Les calculs et modélisations nécessaires à l'évaluation de ces émissions se font sur la base du guide méthodologique pour l'élaboration des inventaires territoriaux des émissions atmosphériques du Pôle National de Coordination des Inventaires Territoriaux.
- L'inventaire des émissions de gaz à effet de serre comptabilise les émissions directes liées à tous les secteurs d'activité hormis celui de la production d'électricité, de chaleur et de froid, dont seule la part d'émissions indirectes liée à la consommation à l'intérieur du territoire est comptabilisée. Ce périmètre est relatif au SCOPE 1 et au SCOPE 2 de la norme ISO 14 064-1.

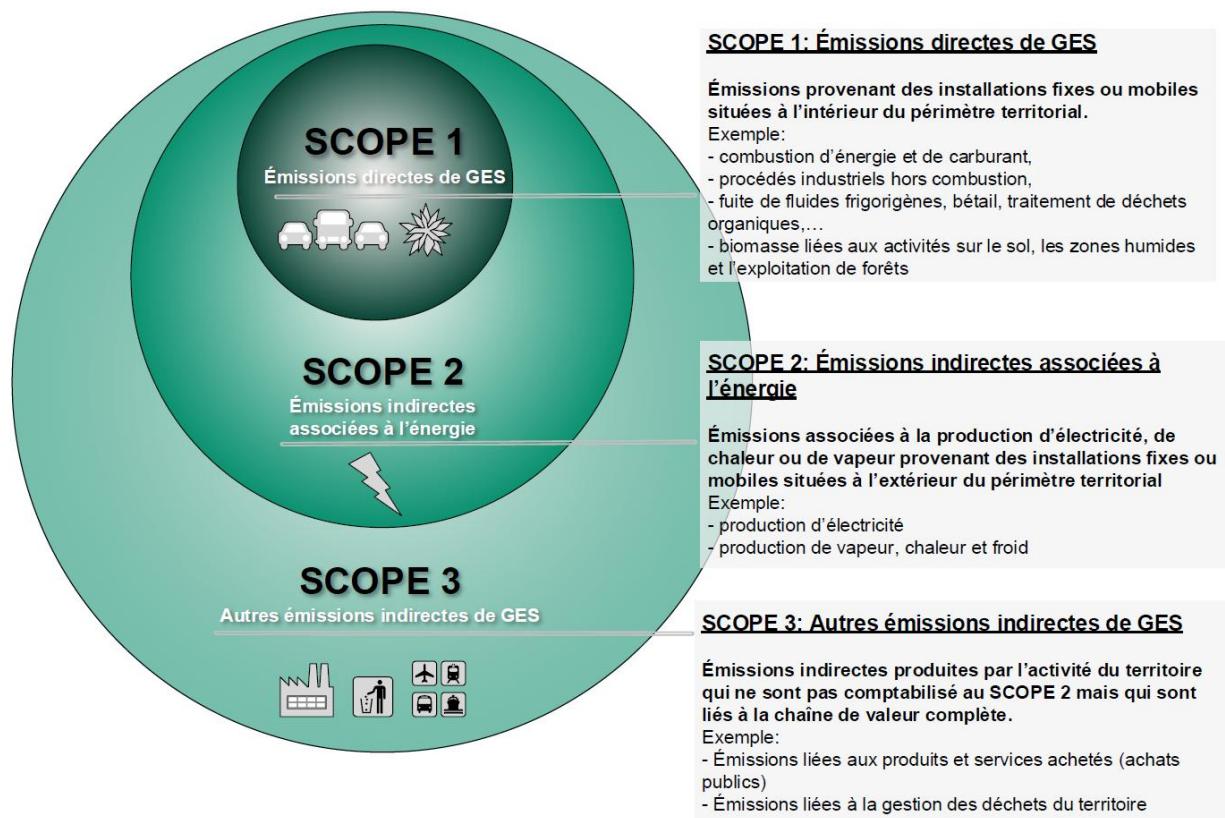


Figure 9 : Schéma de décomposition des périmètres de SCOPE

- Les gaz à effet de serre (GES) pris en compte dans cet inventaire sont le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>) et le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O). Les émissions de ces trois polluants sont présentées en équivalent PRG CO<sub>2</sub>. Le Pouvoir de Réchauffement Global (PRG) est un indicateur défini pour comparer l'impact de chaque gaz à effet de serre sur le réchauffement global, sur une période de 100 ans. Il est exprimé en équivalent CO<sub>2</sub>. Par définition, le PRG du CO<sub>2</sub> est toujours égal à 1. Les coefficients utilisés dans ce diagnostic sont de 28 pour le CH<sub>4</sub> et 265 pour le N<sub>2</sub>O. Cet indicateur a été défini afin de déterminer l'impact relatif de chacun des GES sur le changement climatique. Les coefficients ci-dessus sont ceux définis lors de la Conférence des Parties de 1995, appliqués dans le cadre du protocole de Kyoto. Les gaz fluorés ne sont pas comptabilisés (entre 1 et 2% des émissions de GES en teqCO<sub>2</sub>).

Désignation	Formule chimique	PRG à 100ans
Dioxyde de carbone d'origine fossile	CO <sub>2</sub>	1
Méthane	CH <sub>4</sub>	28
Protoxyde d'azote	N <sub>2</sub> O	265

Tableau 1 : Tableau des principaux GES

L'utilisation des terres, leur changement et la forêt (UTCf) ne sont pas considérés dans l'inventaire. Il s'agit à la fois d'un puits et d'une source d'émission de CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub> et N<sub>2</sub>O. L'UTCf couvre la récolte et l'accroissement forestier, la conversion des forêts (défrichement) et des prairies ainsi que les sols dont la composition en carbone est sensible à la nature des activités auxquelles ils sont dédiés (forêt, prairies, terres cultivées).

Les émissions de GES issues des transports aériens et maritimes internationaux, ainsi que celles des sources naturelles (végétation, incendies) ne sont également pas prises en compte.

### 3.2 Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Concernant le territoire de Villedieu Intercom, les données ORECAN 2021 mentionnent un total d'émissions de 217 283 teqCO<sub>2</sub> soit une baisse de 12,3% des émissions depuis 2015 et de 13,6% depuis 2005.

Les émissions totales de gaz à effet de serre du territoire du PETR BMSM sont évaluées à 1 800 152 teqCO<sub>2</sub> en 2021, représentant 6,3% des émissions de GES régionales.

#### 3.2.1 Émissions de gaz à effet de serre par secteur

En 2019, la source d'émission principale de GES sur le territoire du PETR est l'agriculture représentant 61,6% des gaz émis.

La seconde source d'émission est le transport routier avec 18,4%, suivi du résidentiel avec 9,4% des gaz à effet de serre émis. Le secteur tertiaire ne représente que 4,7% des émissions et le secteur des déchets que 1% des émissions de GES. La part du secteur industriel dans l'émission des gaz à effet de serre a fortement diminué entre 2015 et 2019 passant de 9% en 2015 à 4,4% en 2019.

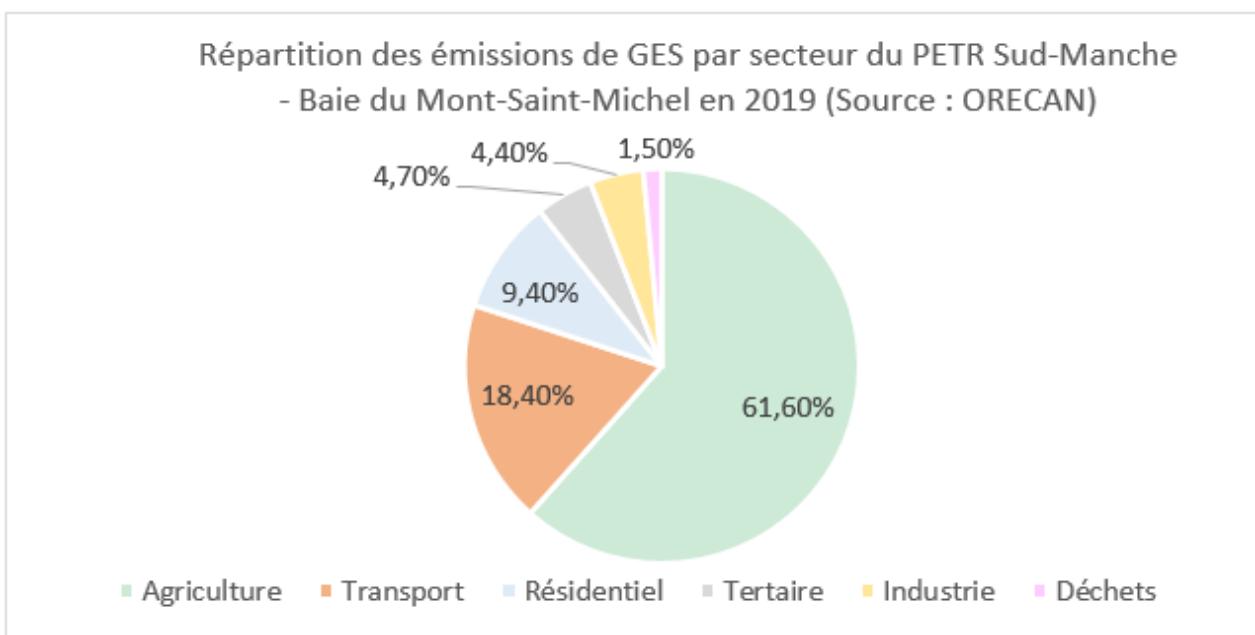


Figure 10 : Répartition des émissions de GES par secteur à l'échelle du PETR en 2019 (source ORECAN)

A l'échelle de Villedieu Intercom, la répartition suit celle du PETR puisque l'agriculture représente 68 % des émissions. Le transport routier est le second secteur avec 15% des émissions, suivi par le résidentiel avec 7% des émissions.

D'après le dernier jeu de données ORECAN de 2021, les émissions du territoire de Villedieu Intercom se répartissent comme suit :

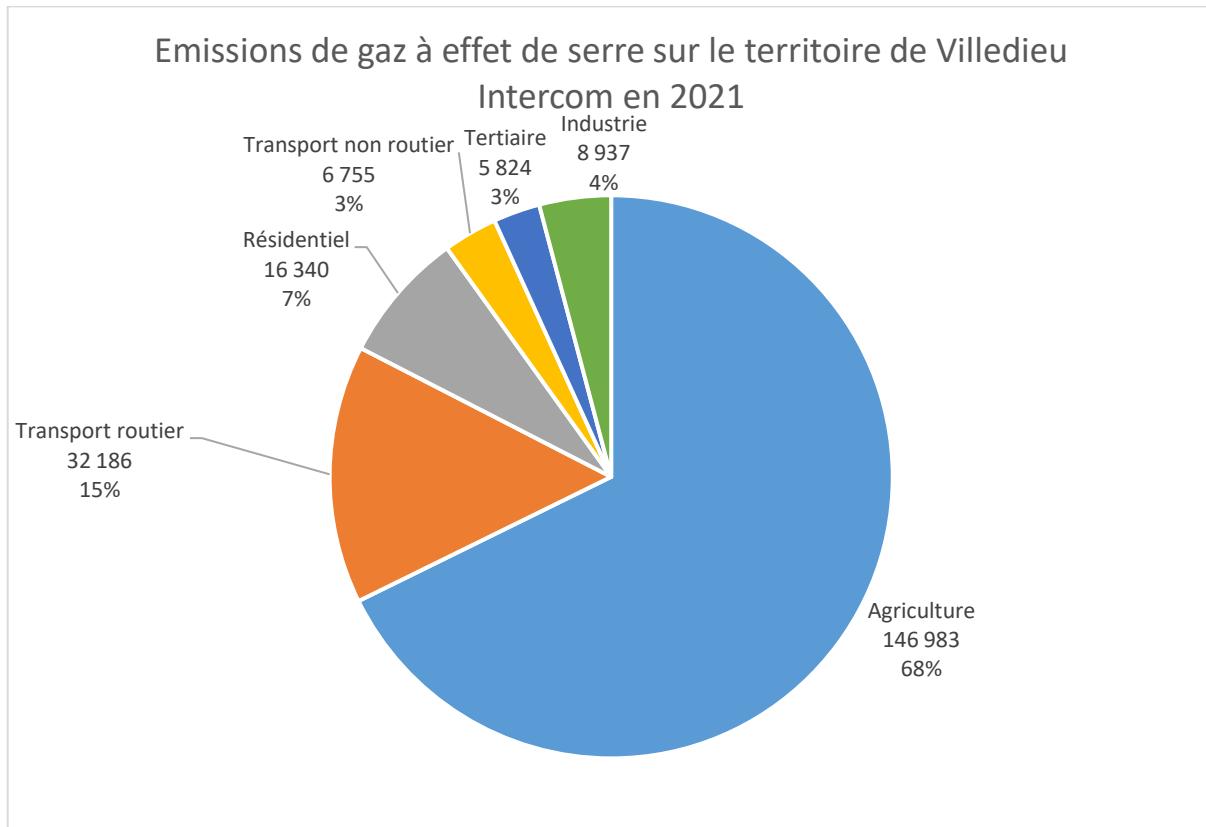


Figure 11 : Répartition des émissions de GES (en teq CO2) par secteur à l'échelle de Villedieu Intercom en 2021  
(source ORECAN, inventaire version 4.1.0)

### 3.2.2 Évolution des émissions

Pour Villedieu Intercom, les émissions historiques sont réparties comme suit :

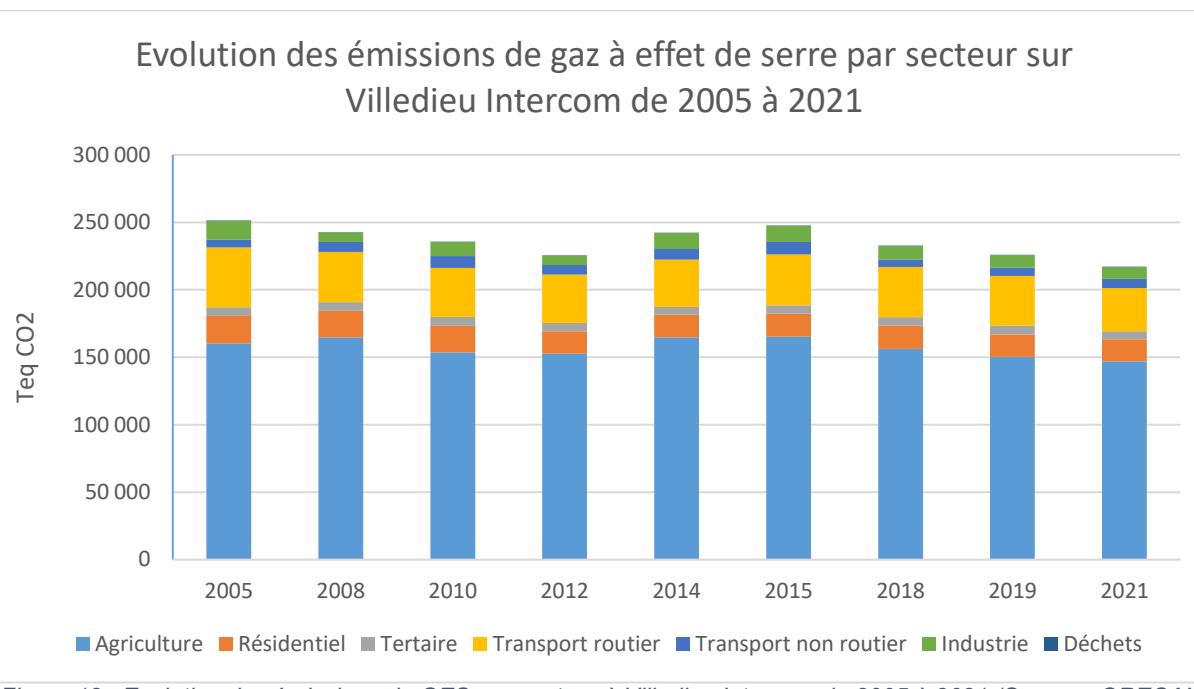


Figure 12 : Evolution des émissions de GES par secteur à Villedieu Intercom de 2005 à 2021 (Source : ORECAN, inventaire version 4.1.0)

Evolution des émissions de Villedieu Intercom par secteur par rapport à 2015 :

	2019 par rapport à 2015	2021 par rapport à 2015
Agriculture	-10%	-11%
Déchets	+75%	+72,2%
Industrie	+17%	-25,68%
Résidentiel	-8%	-4,6%
Tertiaire	-15%	-2,1%
Transport non routier	-2%	-27,7%
Transport routier	-2%	-15%
<b>Total général</b>	<b>-6%</b>	<b>-13,88%</b>

Figure 13 : Evolution des émissions de GES par secteur à Villedieu Intercom en 2019 et 2021 par rapport à 2015 (Source : ORECAN, inventaire version 4.1.0)

Au global, les émissions du territoire ont baissé de 6% entre 2015 et 2019, et de quasi 14% entre 2015 et 2021.

Malgré une baisse par rapport à 2015, le secteur **tertiaire** a tendance à réaugmenter un peu ces dernières années. C'est le cas également du secteur **résidentiel**, porté par la hausse de la consommation d'électricité entre 2019 et 2021.

C'est le cas également des **déchets**, qui ne pèsent pas très lourd dans le bilan du territoire mais dont les émissions restent à surveiller.



Par ailleurs, concernant les déchets, il est à préciser que la méthode de l'observatoire régional compabilise les déchets sur le lieu de leur traitement. Or les déchets de VI sont traités sur le territoire de Mont Saint Michel Normandie, ce qui minimise leur poids dans les émissions de gaz à effet de serre du territoire, bien que leurs émissions soient bien issues des pratiques de consommation des habitants de la collectivité.

A contrario, les émissions liées à **l'industrie** ont fortement diminué sur le territoire depuis 2015.

### 3.3 Enjeu spécifique identifié : les émissions de GES du secteur agricole

Les émissions de GES du territoire de Villedieu Intercom proviennent à 68% de l'activité agricole. Ces émissions sont principalement d'origine énergétiques. En effet, elles proviennent à 91% de la consommation d'énergie sur la ferme, représentée sous forme de CO<sub>2</sub> (engins agricoles, serres chauffées, bâtiments d'élevage...).

GES (en teqCO <sub>2</sub> ) par gaz 2021	
N <sub>2</sub> O	2 702
CO <sub>2</sub>	29 381
CH <sub>4</sub>	103
Total	32 186

Figure 14 : répartition des gaz à effet de serre émis par type en 2021 pour le territoire de Villedieu Intercom (source : ORECAN, inventaire version 4.1.0)

L'agriculture biologique répond en partie aux problématiques liées à l'enjeu du secteur agricole. L'exclusion de produits chimiques (pesticide, engrains chimiques, etc.) traduit un engagement de certains agriculteurs s'accompagnant souvent d'une utilisation maîtrisée des engrains dans les cultures et d'une alimentation animale contrôlée. Ces mesures sont développées dans la suite du chapitre.

En 2018, 145 exploitations biologiques sont recensées sur le territoire du PETR de Sud-Manche, Baie de Mont-Saint-Michel pour un total de 534 exploitations bio dans la Manche et 1759 en Normandie. En nombre d'exploitations, les exploitations bio de type élevage sont plus courantes que les exploitations bio de cultures (127 contre 18 exploitations) (cf. Figure ).

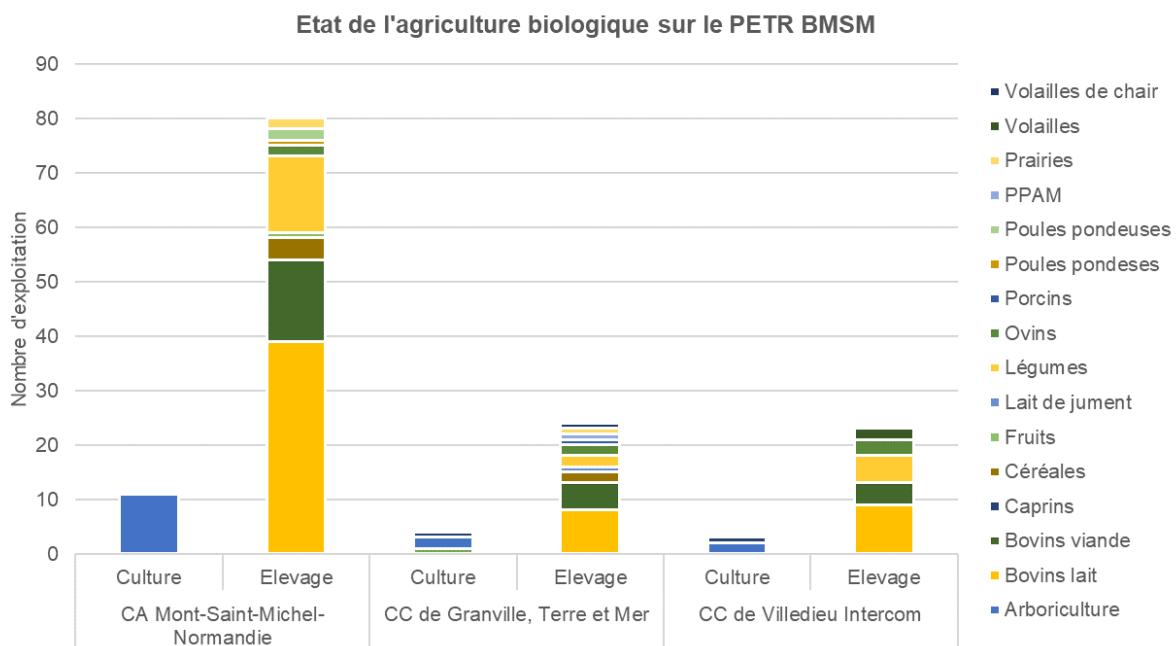


Figure 15 : état de l'agriculture biologique sur le PETR BMSM en 2018 (source : Chambre d'agriculture)

### 3.3.1 Les émissions de méthane liées à l'élevage

Le méthane présente une problématique environnementale car il est considéré comme un gaz à effet de serre avec un pouvoir réchauffant 28 fois supérieur au CO<sub>2</sub>. En présence de ce gaz dans l'atmosphère, les rayons du soleil sont piégés et contribuent à réchauffer l'atmosphère. Le réchauffement observé entraîne des conséquences atmosphériques, climatiques et biophysiques désormais prouvées sur l'environnement : augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses, augmentation des précipitations, fontes des glaces, dérèglement des phases de reproduction, de floraison et de migration de certaines espèces, etc.

Le méthane ainsi qu'une partie des émissions de dioxyde de carbone observées sont d'origine digestive. Tous les animaux d'élevage produisent ces gaz lors de la digestion qui sont le résultat d'une dégradation anaérobique de la biomasse végétale ingérée. Toutes les espèces animales ne produisent pas la même quantité de gaz : les ruminants excrètent des quantités plus grandes que les non ruminants (cf. Figure ). Les vaches laitières et les bovins en croissance sont donc particulièrement concernés par cette problématique.

Espèce	Production de méthane (kg/an)
<b>Ruminant</b>	
Vache laitière	90
Bovin en croissance	65
Mouton et chèvre	8
<b>Non ruminant</b>	
Cheval	18
Porc	1
Volaille	< 0,1

Source : Sauvant (1993).

Figure 16 : estimation de la production annuelle de méthane par différentes espèces animales  
(source : "Production et émission de méthane et du gaz carbonique par les ruminants", Ordre des agronomes du Québec)

Avec 1349 exploitations de cheptels et 1561 exploitations de cultures sur le territoire, le PETR est confronté à cette problématique. La tendance est à la baisse entre les années 2000 et 2010 selon l'AGRESTE (cf. Figure ).

Avec une activité centrée autour de l'élevage en Normandie (7 exploitations sur 10 selon la chambre d'agriculture de Normandie), et des cheptels composés de près de 34 000 vaches laitières, de 42 000 jeunes bovins et de 64 000 bœufs, le territoire est confronté à cette problématique. Bien que la tendance du nombre de vaches laitières par canton soit à la baisse entre 2000 et 2010 (cf. Figure ) selon l'Agreste, le volume d'émission de l'Agriculture reste important sur le territoire.

1 - nombre d'unités de gros bétail (UGB) en 2010 - source : Agreste - Recensement agricole 2010 et estimations pour les communes non diffusibles  
 2 - évolution du nombre de vaches laitières entre 2000 et 2010 - source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010 et estimations pour les communes non diffusibles

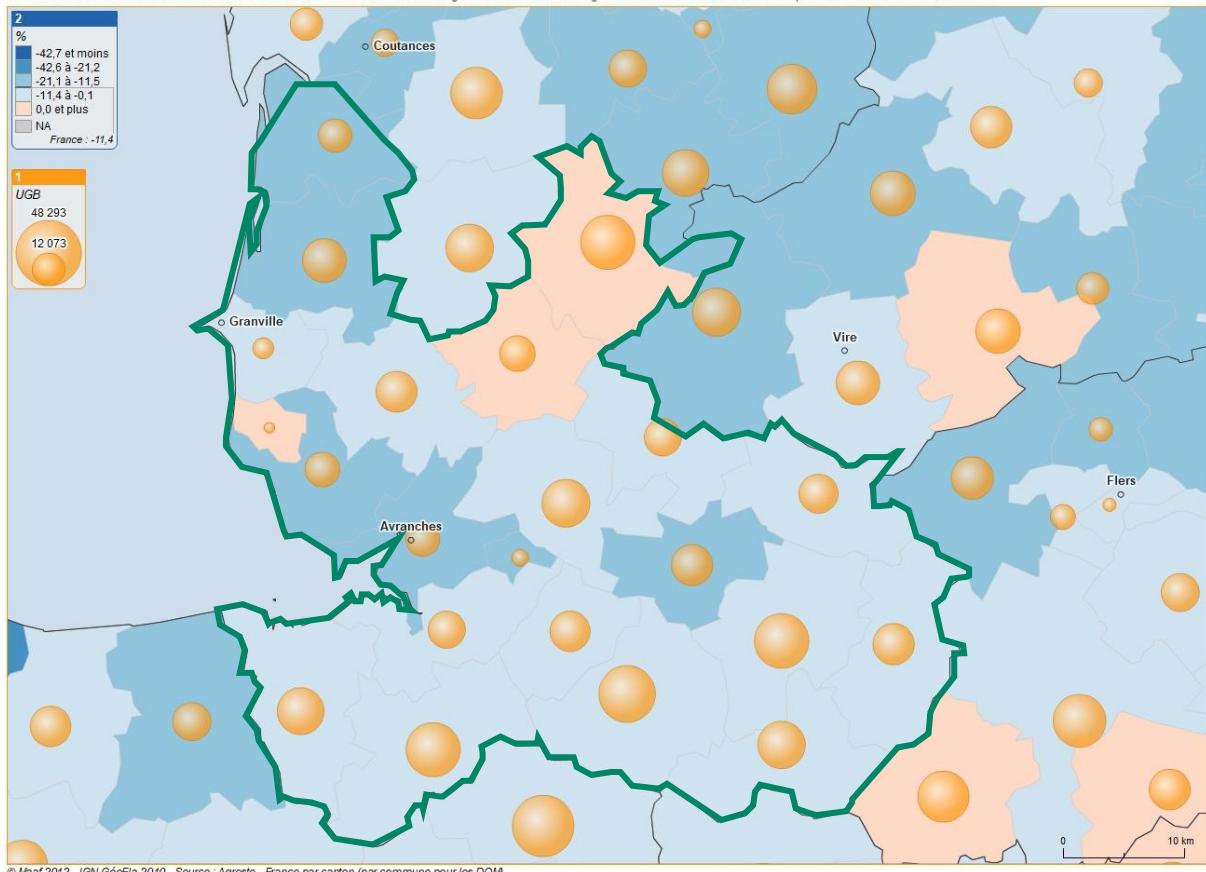


Figure 17 : carte représentative du nombre d'UGB<sup>1</sup> en 2010 et l'évolution du nombre de vaches laitières entre 2000 et 2010 (source : Agreste)

Pour autant, plusieurs études ont été menées durant ces dernières années afin de mettre en évidence les mesures possibles en vue d'une réduction des émissions de méthane. Ces mesures peuvent être :

- **Le régime alimentaire**

En limitant dans le régime alimentaire de l'animal ce qui entraîne la production de CH<sub>4</sub>, il est possible de réduire les émissions de méthane dans l'atmosphère. Pour cela, deux régimes sont possibles :

- Un broyage préalable des fourrages diminue le temps de séjour de l'aliment dans le système digestif de l'animal ce qui produirait moins de méthane, selon l'étude établie sur les bovins et le mouton de Blaxter et Clapperton (1965).
- Une ration riche en aliments concentrés ajoutée à l'alimentation animale permettrait de réduire de 38% les émissions de CH<sub>4</sub> en créant un milieu moins propice à sa production, selon l'étude de Beever (1993).

Pour compléter ces données, la collectivité aura à cœur de suivre les prochains résultats des recherches sur le sujet (comme Méthane 2030 par exemple), afin de mieux identifier les leviers sur le territoire.

<sup>1</sup> UGB – Unité Gros Bétail ou Gros Bovin, unité de référence permettant de calculer les besoins nutritionnels ou alimentaire de chaque type d'animal d'élevage

- **La productivité animale**

L'étude Sauvant (1993) propose une stratégie passant par l'augmentation de la productivité animale. En effet, selon lui, l'augmentation unitaire du volume de lait produit par une vache permettrait, à production égale, de réduire la taille du cheptel ou de la période d'élevage. Ce qui aurait pour conséquence une réduction des émissions de CH<sub>4</sub>. Cependant l'augmentation de la productivité animale a d'autres conséquences qu'il faut prendre en compte dans le bilan environnemental global (type d'alimentation, santé animale, élevage intensif...).

- **Autres méthodes**

D'autres études ont également été menées visant une réduction de la méthanogénèse en utilisant des interventions biotechnologiques (implantation de bactéries ou défaunation du rumen) ou par des additifs alimentaires (antibiotiques ionophores, acides gras à longue chaîne...). Ces solutions présentent cependant des effets secondaires (adaptation des microorganismes, dégradabilité de la fibre, résidus dans la viande, le lait ou l'environnement) proscrivant ces solutions.

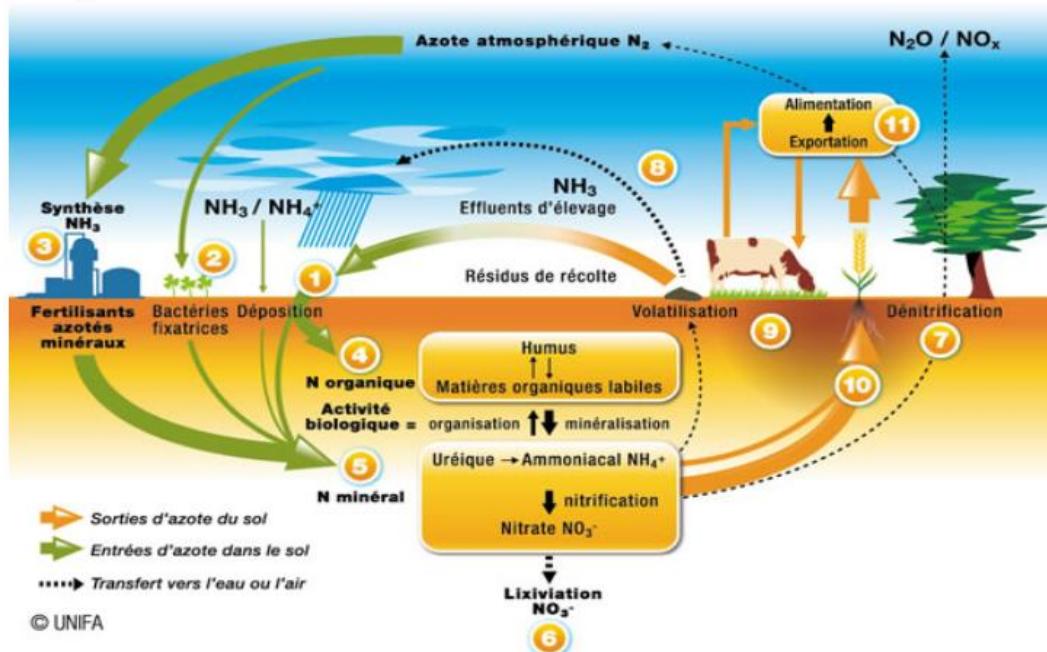
**À l'inverse réduire la production et la consommation de lait ou de viande permettrait de réduire ces émissions, mais nécessite également d'accompagner le changement de modèle économique des exploitations.**

### 3.3.2 Les émissions de protoxyde d'azote liées aux cultures

Dans le sol, l'azote sous forme organique ou minérale est source de protéines pour les plantes et contribuent à leur croissance et à améliorer la qualité des produits. Dans les cultures, l'utilisation de fertilisants apporte ainsi l'azote nécessaire aux plantes. Les effluents d'élevage, utilisés comme fertilisants organiques dans les champs sont cependant sources d'émissions de protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), gaz à effet de serre avec un pouvoir réchauffant 310 plus élevé que le CO<sub>2</sub>.

En effet, lors de l'épandage de ces effluents dans les terres, une partie de l'azote qui les compose se volatilise dans l'air sous forme de protoxyde d'azote et d'ammoniac, polluant acide (cf. Figure ).

### Le cycle de l'azote



Source : Unifa, 2014

Figure 18 : cycle de l'azote (source : UNIFA)

Selon le ministère de la transition écologique et solidaire, l'élevage bovin est source de 80% des 1,3 million de tonnes d'azote organique utilisés en France comme engrains organiques. En 2011, ce type d'engrais concernait un quart des grandes cultures (selon le SDES) et principalement dans les champs de betterave et de maïs. Au niveau de la baie du mont Saint-Michel, les données de l'AGRESTE nous permettent d'identifier les territoires à fort développement de culture du maïs (cf. Figure et Figure ).

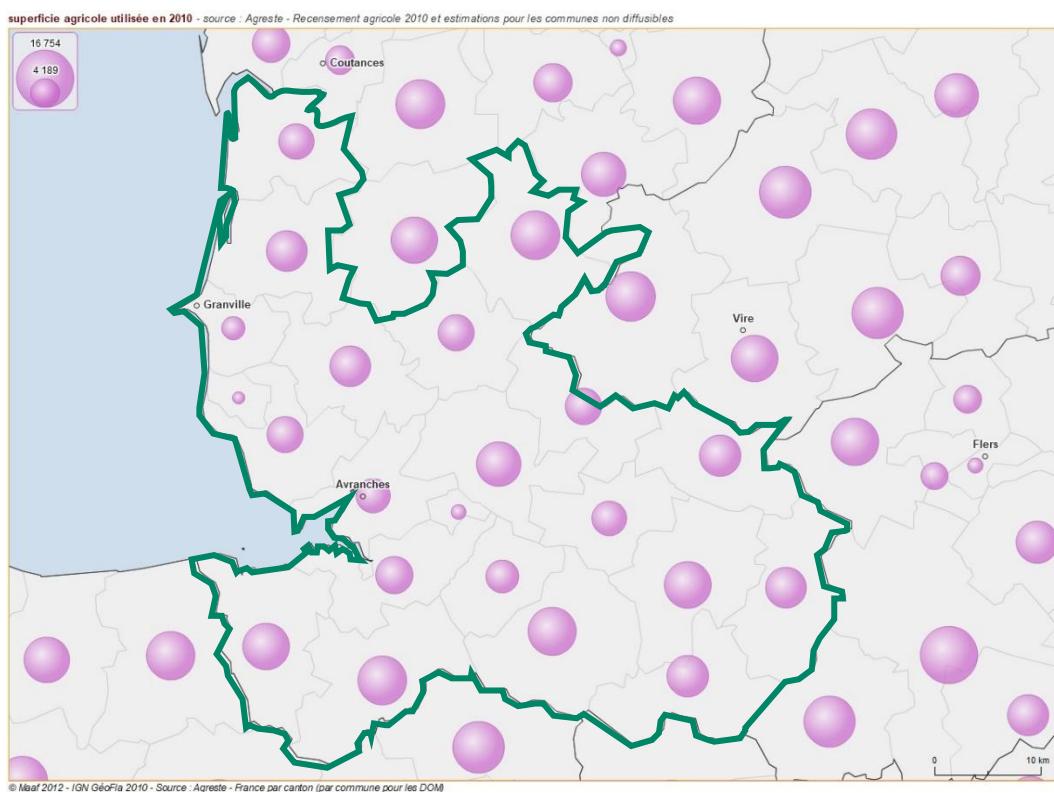


Figure 19 : carte des surfaces agricoles utiles en 2010 (source : AGRESTE)

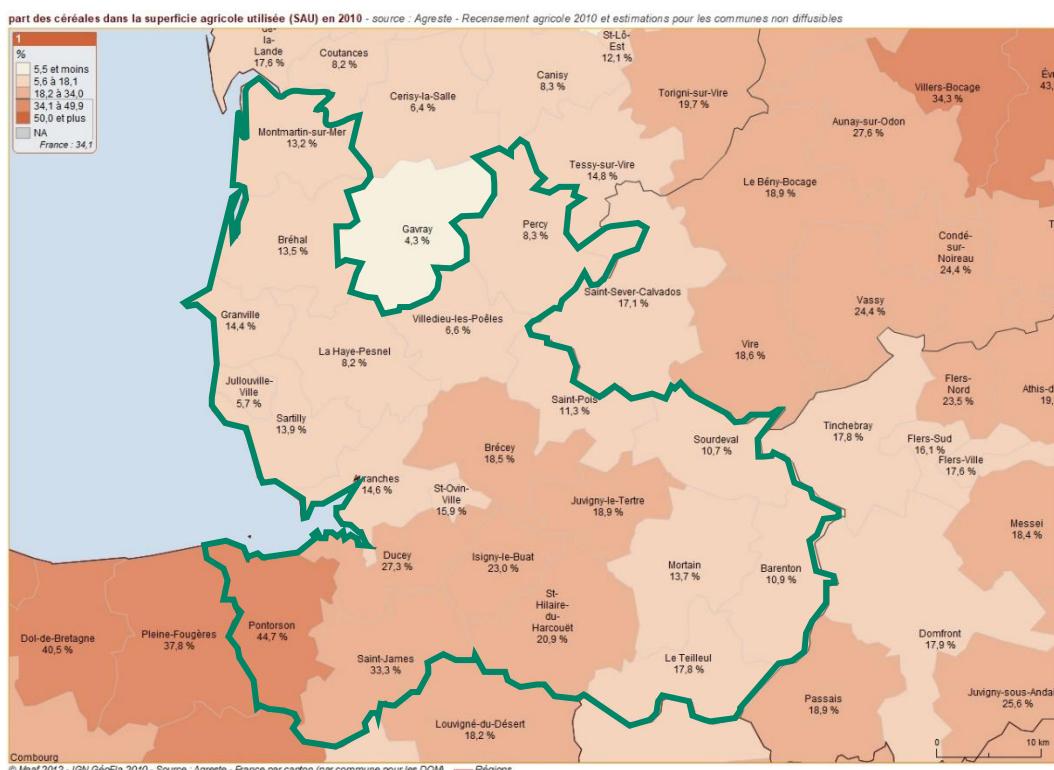


Figure 20 : carte des cultures de céréales (blé, maïs, orge, ...) (source : AGRESTE)

Pour autant, le ministère de la transition écologique et solidaire a présenté différentes options comme principaux leviers de maîtrise et d'amélioration de l'impact environnemental de la fertilisation azotée :

- Le choix d'assoulement, l'ordre de rotation des cultures possibles sur un sol permet de conserver un rendement sans épuiser la terre ;
- La rotation des cultures par l'introduction de plantes légumineuses capables de fixer l'azote atmosphérique (haricots blanc et vert, pois chiche, fèves, ...) ;
- La mise en place de « cultures intermédiaires piège à nitrate (CIPAN) » pour éviter les sols nus et par conséquence le lessivage. Il s'agit de cultures temporaires de plantes à croissance rapide destinées à protéger les parcelles.
- Les bonnes pratiques de fertilisation « juste à temps et au bon moment » au regard des besoins des plantes et des apports naturels (sol, déposition atmosphérique) ;
- Le développement d'agricultures alternatives telle que l'agriculture biologique qui exclut tout apport d'engrais azoté synthétique dans ses pratiques.

**Toutes ces mesures sont à prendre en compte dans l'optique de réduire les émissions de GES non énergétiques du secteur agricole sur le territoire.**

### 3.4 Approche territoriale des émissions

La compilation des données permet d'établir la carte ci-dessous illustrant les pôles de territoire les plus émetteurs de gaz à effet de serre. Il ne s'agit pas de désigner comme responsable certains pôles en particulier, mais plutôt de mettre en perspective des spécificités locales et leur impact sur les émissions de GES.

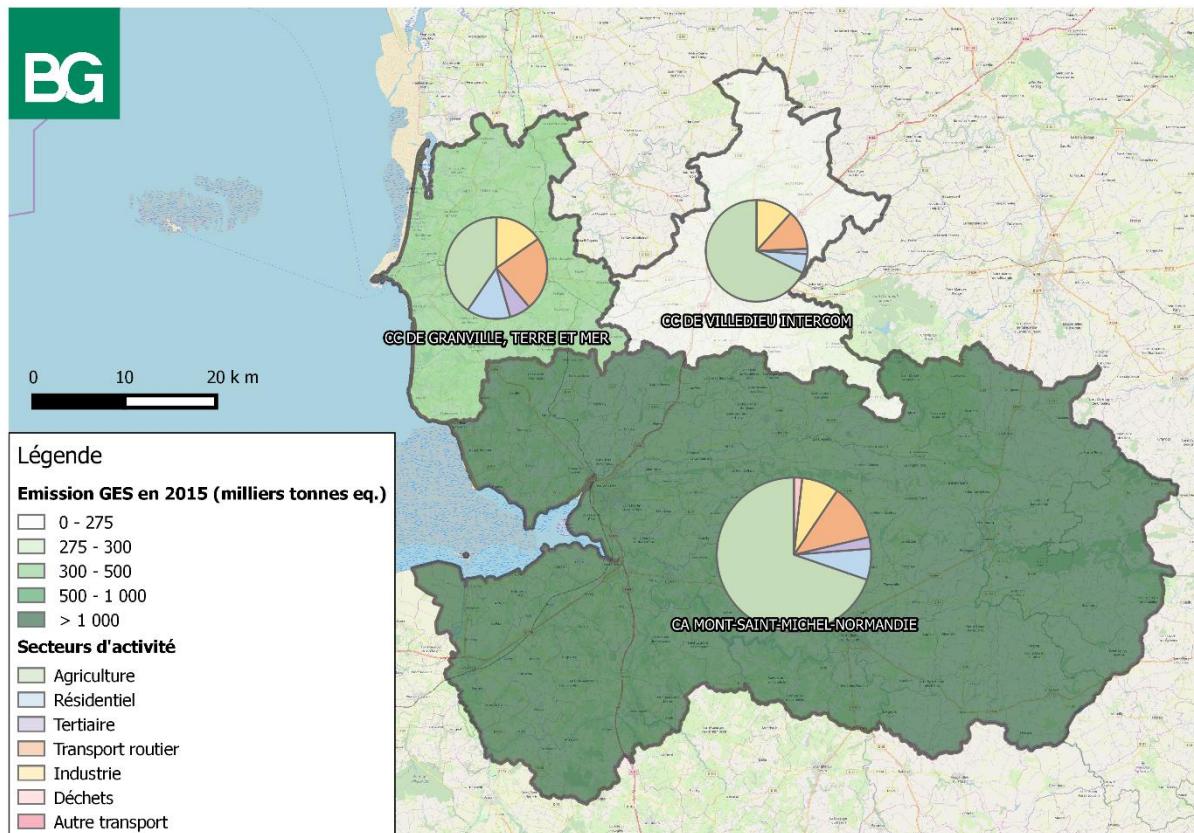


Figure 21 : carte des émissions de GES en 2015 (source ORECAN, inventaire version 3.2.8)

CC	AGRICULTURE	RESIDEN-TIEL	TERTIAIRE	TRANSPORT ROUTIER OU NON	AUTRE INDUSTRIE	DECHETS	TOTAL
CC de Granville, Terre et Mer	108 905	50 093	23 139	80 337	35 180	320	<b>297 974</b>
CA Mont-Saint-Michel-Normandie	832 700	96 358	82 932	213 407	31 721	27 777	<b>1 284 895</b>
CC de Villedieu Intercom	146 983	16 340	5 824	38 941	8 937	258	<b>217 283</b>
SCOT	1 088 588	162 791	111 895	332 685	75 838	28 355	<b>1 800 152</b>

CC	Habitants	Ratio d'émission totale (teqCO2/hab)
CC de Granville, Terre et Mer	44 842	6.64
CA Mont-Saint-Michel-Normandie	87 417	14.69
CC de Villedieu Intercom	15 663	13.87
SCOT	147 922	12.17

Tableau 2 : tableau des émissions et ratio d'émission de GES en teq par habitant en 2021 (source ORECAN, inventaire version 3.2.8)

Sur les trois pôles territoriaux composant le PETR BMSM, le secteur agricole ressort nettement comme source principale d'émission de GES à près de 70% sur la CA Mont-Saint-Michel Normandie et sur la CC Villedieu Intercom et pour 30% sur la CC Granville, Terre et Mer.

### 3.5 Estimation de la séquestration carbone

Le territoire ne fait pas qu'émettre des gaz à effet de serre mais il en capte également. C'est ce que l'on appelle la "séquestration carbone" qui représente le captage et le stockage en partie du carbone de l'atmosphère dans des "puits de carbone" comme les forêts et les sols via la photosynthèse. Il est intéressant de suivre cet indicateur car il participe au bilan carbone du territoire en compensant les émissions émises sur celui-ci.

La séquestration de carbone se fait par la biomasse, aussi bien dans la partie souterraine qu'aérienne des sols. L'analyse de cette séquestration carbone est réalisée à partir de la méthodologie ADEME via l'outil ALDO.

- **Le stock carbone**

Le stock carbone du territoire se fait en majorité grâce aux prairies et cultures du territoire avec 45,6 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> sur le territoire dont 31,2 millions seulement sur le territoire de la CA du Mont-Saint-Michel (7,3 millions pour la CC Granville, Terre et Mer et 7,2 millions pour la CC Villedieu Intercom).

### RÉPARTITION DES STOCKS DE CARBONE (HORS PRODUITS BOIS) PAR OCCUPATION DU SOL DU SCOT (%), 2012

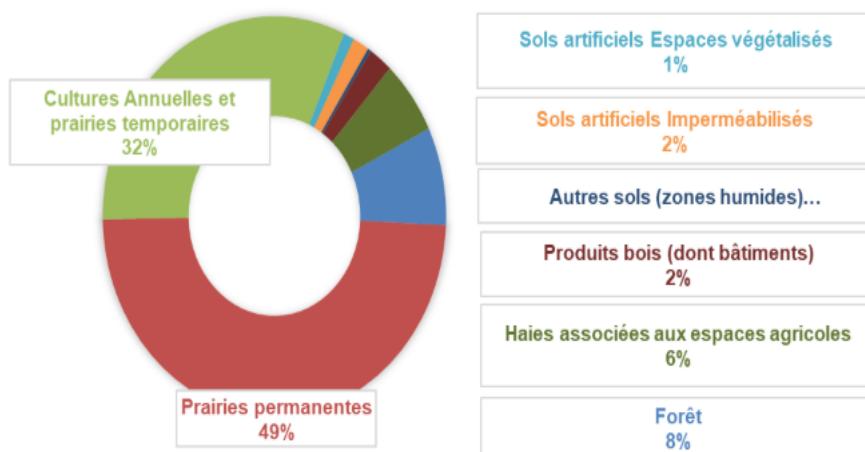


Figure 22 : répartition des stocks carbone (hors produits bois) par occupation du sol du SCOT (en %), 2012

- **Le flux carbone**

Les flux de carbone correspondent à la capacité d'un territoire à absorber annuellement du CO<sub>2</sub> à travers les prairies et les forêts par la croissance de la biomasse. Ce flux peut être mis en parallèle des émissions de GES du territoire :

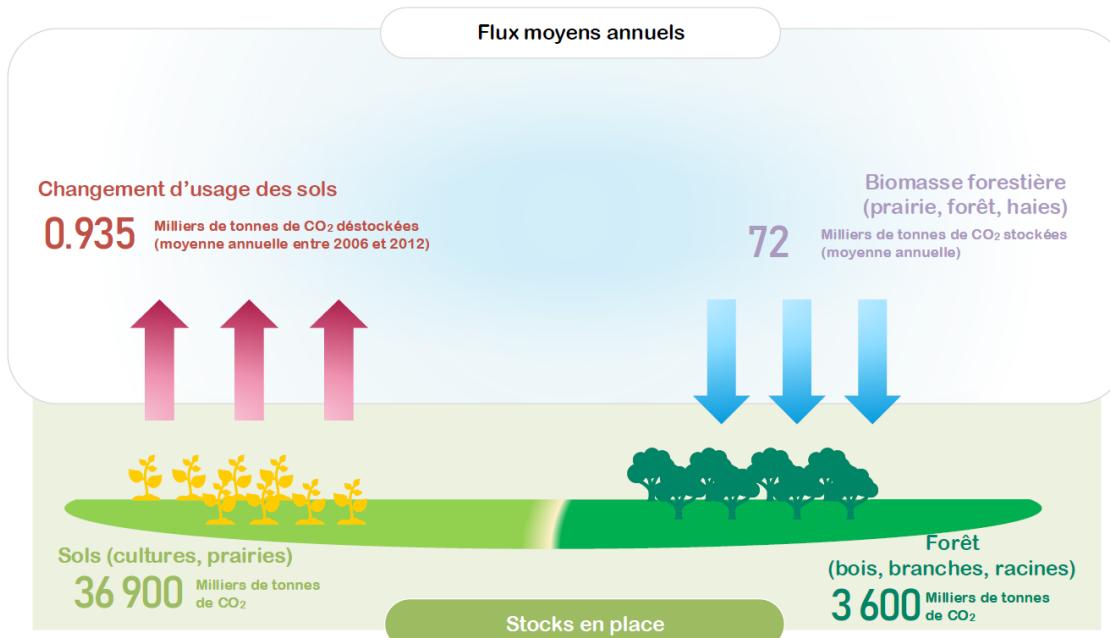


Figure 23 3: bilan de la séquestration carbone en 2012

Annuellement, **72 014 teqCO<sub>2</sub>** est séquestré à l'échelle du PETR Sud Manche (dont 76% sur le seul territoire de la CA Mont-Saint-Michel, 10% pour CC Villedieu Intercom et 13% pour la CC Granville, Terre et Mer).

À ce niveau, seul 4% des émissions de gaz à effet de serre produites par les activités du territoire du PETR sont séquestrées par la biomasse. Les gaz à effet de serre non stockés sont émis dans l'atmosphère et contribue chaque année au réchauffement climatique.

Les changements d'usage des sols entre 2006 et 2012 permettent d'évaluer ainsi un déstockage du territoire à **1641 tonnes de CO<sub>2</sub> par an en moyenne** liée à l'urbanisation du territoire.

Sont appelées "surfaces imperméables" ou "surfaces artificialisées" les surfaces qui ne rendent plus d'autres services que de supporter les constructions et les voies de transport (source : ADEME). L'artificialisation des sols est évaluée à 39 ha/an, soit 0.02% de la surface totale du territoire. En comparaison, celle de la France est de 54 000ha/an en France, soit 0.08% du territoire français.

**En 2015, le territoire du PETR Sud Manche a émis 1994 kteqCO<sub>2</sub> à travers ses activités (SCOPE 1 et 2 hors branche énergie) et a absorbé 72 kteqCO<sub>2</sub> via ses prairies et ses forêts soit l'équivalent de 4% de ces émissions. À titre de comparaison, la séquestration nette de carbone dans la biomasse des forêts française est estimée à environ 70 Mt CO<sub>2</sub>, soit 15 % des émissions nationales de carbone fossile (Citepa, 2016).**

- Actualisation de la méthode

La méthode de calcul des stocks de carbone par occupation du sol a été revue par l'ADEME en 2023 dans la version CHANTERELLE.

Le stock de référence par unité de surface et par occupation du sol actuellement utilisé est le suivant :

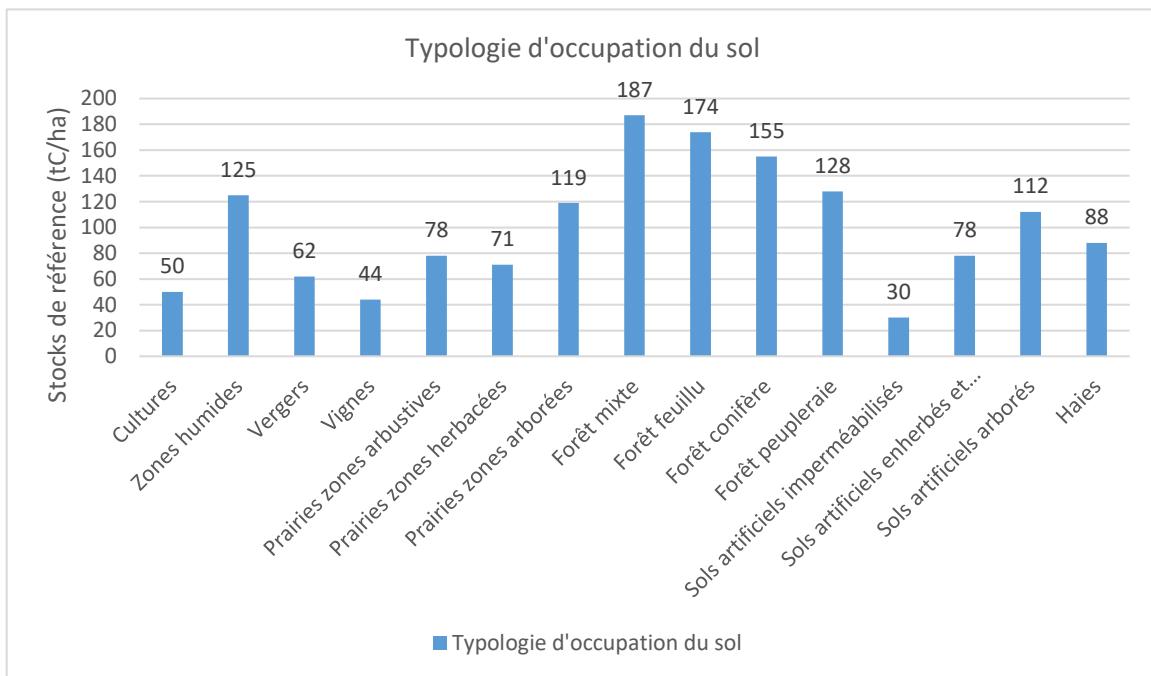


Figure 24 : Stock de référence par unité de surface et par occupation du sol pour le territoire de Villedieu Intercom  
(source : ADEME outil ALDO version CHANTERELLE 2023)

Les stocks de référence pour les sols sont issus de données du Réseau de Mesures de la Qualité de Sols (RMQS) du GIS-SOL entre 2001 et 2011 et calculés par occupation du sol et par grande région pédoclimatique. La zone pédoclimatique majoritaire est affectée à l'EPCI conformément aux travaux du CITEPA. Les stocks de référence à l'hectare dans la biomasse de forêt sont issus de l'inventaire forestier de l'IGN entre 2011 et 2020 et calculés par typologie de forêt et par grande région écologique. Ainsi, par exemple, la perte d'un hectare de haie sur le territoire entraînerait le relâchement de 88tC ou encore, la transformation d'une prairie herbacée en culture conduirait au relâchement de 23 tC par hectare.

La révision de la méthode de calcul de l'outil ALDO a permis d'estimer plus précisément le stock carbone du territoire à partir de la donnée d'occupation du sol de 2018 (*Corine Land Cover*). Il est évalué à **16,2 millions** de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> sur l'ensemble du territoire du PETR (11,8 millions de tonnes sur le territoire de la CA du Mont-Saint-Michel, 2,1 millions de tonnes pour la CC Granville, Terre et Mer et 2,3 millions de tonnes pour la CC Villedieu Intercom).

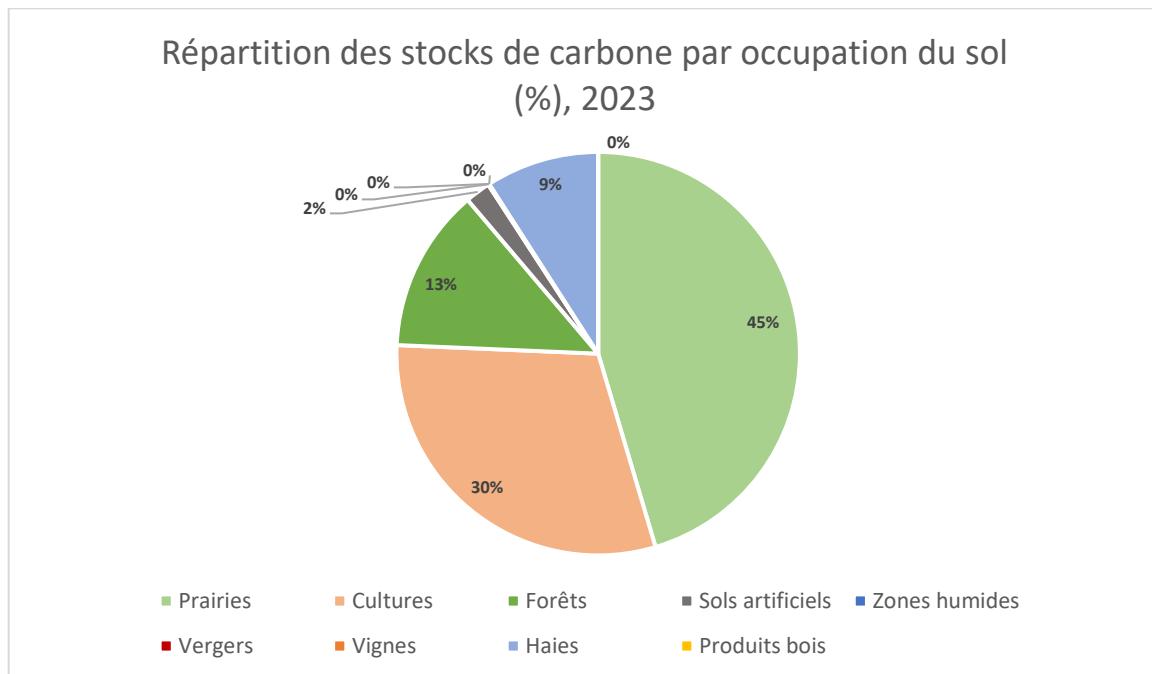


Figure 25 : Répartition des stocks carbone par occupation du sol (%) sur l'ensemble du PETR, (Source : ADEME - Outil ALDO, version CHANTERELLE 2023)

Le stock carbone du territoire se fait en majorité grâce aux prairies et cultures du territoire.

La version CHANTERELLE évalue la séquestration à 61 169 teqCO2 annuellement sur le territoire du PETR Sud Manche entre 2012 et 2018 (dont 75% sur le seul territoire de la CA Mont-Saint-Michel, 11% pour CC Villedieu Intercom et 14% pour la CC Granville, Terre et Mer).

### 3.6 Comparaison

En analysant l'évolution des émissions de GES, nous observons plutôt une tendance à la stabilisation des émissions. Entre 2005 et 2021, les émissions de GES du PETR ont connu une diminution (-8% sur la période). Par EPCI, l'évolution des émissions de GES connaît tout de même quelques variations :

- CC Granville, Terre et Mer : réduction des émissions de GES de -12,8% en 16 ans
- CC Villedieu Intercom : réduction des émissions de GES de -14% en 16 ans
- CA Mont Saint Michel : réduction des émissions de GES de -7% en 16 ans

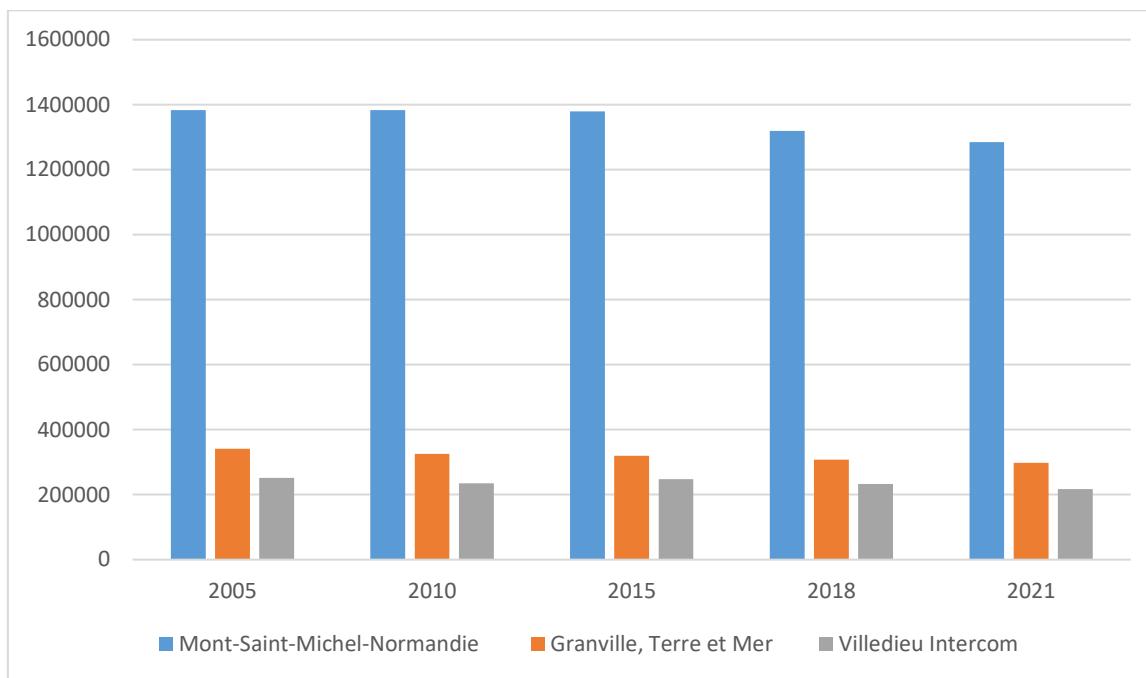


Figure 26 : évolution des émissions de GES par pôle de territoire (source ORECAN inventaire version 4.1.0)

Également, le territoire séquestre du carbone comme vu précédemment. Le tableau suivant permet de comparer les niveaux de stock et de flux de carbone par territoire composant le PETR Sud Manche :

		CC de Granville, Terre et Mer		CC Villedieu Intercom		CA Mont-Saint-Michel	
		Stocks de carbone (tCO <sub>2</sub> eq)	Flux de carbone (tCO <sub>2</sub> eq/an)	Stocks de carbone (tCO <sub>2</sub> eq)	Flux de carbone (tCO <sub>2</sub> eq/an)	Stocks de carbone (tCO <sub>2</sub> eq)	Flux de carbone (tCO <sub>2</sub> eq/an)
Forêt		624 345	9 434	307 109	7 479	2 700 275	54 808
Prairies permanentes		3 294 437	-	4 246 307	-	14 814 653	-
Cultures	Annuelles et prairies temporaires	2 188 456	-	1 908 795	-	10 464 856	326
	Pérennes (Vergers, vignes)	-	-	-	-	-	-
Sols artificiels	Espaces Végétalisés	168 995	113	45 568	25	248 992	323
	Imperméabilisés	258 439	- 1 068	69 596	- 205	367 096	- 2 235
Autres sols (Zones humides)		46 984	-		-		-
Produits bois (dont bâtiments)		307 908	1 104	107 338	385	607 862	2 179
Haies associées aux espaces agricoles		375 903		496 587		1 883 053	

Tableau 3: tableau descriptif des niveaux de séquestration carbone des territoires du SCOT BMSM pour la période 2006-2012 (source outil ALDO de l'ADEME)

		CC de Granville, Terre et Mer		CC Villedieu Intercom		CA Mont-Saint-Michel	
		Stocks de carbone (tCO <sub>2</sub> eq)	Flux de carbone (tCO <sub>2</sub> eq/an)	Stocks de carbone (tCO <sub>2</sub> eq)	Flux de carbone (tCO <sub>2</sub> eq/an)	Stocks de carbone (tCO <sub>2</sub> eq)	Flux de carbone (tCO <sub>2</sub> eq/an)
Forêt		264 152	8435	208 580	6761	1 553 457	47 512
Prairies permanentes		888 744	-	1 220 630	-	5 248 448	-
Cultures	Annuelles et prairies temporelles	586 366	-	551 281	-	3 756 843	326
	Pérennes (Vergers, vignes)	-	-	-	-	-	-
Sols artificiels	Espaces Végétalisés	-	-	-	-	221 952	- 323
	Imperméabilisés	123 771	- 39	38 709	-		2 235
Autres sols (Zones humides)		9365	-	-	-	52 614	-
Produits bois (dont bâtiments)		6543	102	4461	69	36 661	- 2 179
Haies associées aux espaces agricoles		231 471	-	269 164	-	975 910	-

Tableau 4 : tableau descriptif des niveaux de séquestration carbone des territoires du SCOT BMSM pour la période 2012-2018 (source outil ALDO de l'ADEME version CHANTERELLE)

### 3.7 Bilan et synthèse

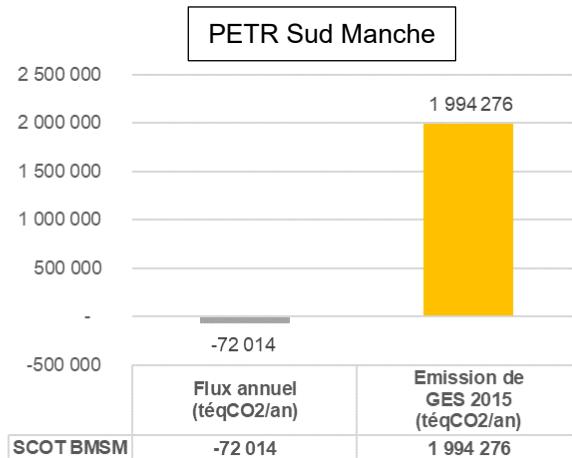


Figure 4 : Bilan du profil climat du territoire

En 2015, le PETR Sud Manche a émis 1994 kteqCO2 à travers ses activités (SCOPE 1 et 2 hors branche énergie) et a absorbé 72 kteqCO2 (si l'on considère le stockage carbone évalué dans la première version ALDO) via ses prairies et ses forêts, soit l'équivalent de 3.6% de ces émissions. Rapportées au nombre d'habitants, le PETR Sud Manche présente un ratio d'émission de 13.4 teqCO2/hab supérieur aux moyennes régionales et nationales, respectivement de 8.9 teqCO2/hab et de 8,1 teqCO2/hab.

L'objectif de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est une division des émissions de GES par 4 en 2050 par rapport à la période préindustrielle. L'objectif à moyen terme est équivalent à la réduction de -73% par rapport à 2013 à l'horizon 2050 (source : Ministère de la transition écologique et solidaire). Cet objectif de long terme implique une réduction annuelle des émissions de l'ordre de 8%.

Un zoom sur le bilan hors industrie (suite à l'impossibilité d'analyser cette donnée erronée dans l'inventaire ORECAN), met en évidence une baisse de -0.42% des émissions du territoire. La tendance est donc bien à la baisse mais l'effort est inférieur à celui qui sera nécessaire pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de GES de la Stratégie Nationale Bas-Carbone.

PROFIL CLIMAT		
Atouts	Faiblesses	Scénario au fil de l'eau
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le territoire du PETR stocke du carbone à l'année grâce aux prairies (49%) et grâce aux surfaces agricoles de culture (34%)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Émission de GES provenant essentiellement de l'agriculture (usage non énergétique : élevage, engrais, etc.)</li> <li>Émission des transports routiers amplifiées par la fréquentation touristique en période estivale sur le littoral</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de -8% des émissions de GES sur la période 2005-2021</li> </ul>
Les enjeux liés au Plan Climat Air Énergie		

- Réduire l'impact des émissions non énergétique provenant de l'agriculture
- Réduire l'impact des flux touristiques sur le littoral

*Tableau 5 : Synthèse du profil Climat*

## 4. Profil énergie

### 4.1 Méthodologie générale

Le diagnostic de la situation énergétique de Villedieu Intercom et plus largement du PETR Sud Manche est réalisé à partir de la base de données de l'ORECAN.

Ce diagnostic énergie détaille l'état des lieux des consommations sur ce territoire et son évolution de 2005 à 2021.

Les consommations d'énergie utilisées dans ce diagnostic sont corrigées du climat. La consommation d'énergie pour le chauffage est plus forte lorsque l'hiver est plus rigoureux. C'est une évidence qui ne présente pas un grand intérêt pour l'analyse dans la mesure où elle ne traduit pas un changement des comportements. Pour mieux analyser les évolutions, on travaille à partir des consommations « corrigées du climat ». C'est-à-dire qu'on essaie d'évaluer ce qu'aurait été la consommation si les températures avaient été « normales ».

### 4.2 Bilan des consommations

En 2021, le territoire du PETR a consommé 4065 GWh.

En GWh	AGRICULTURE	RESIDENTIEL	TERTIAIRE	TRANSPORT (ROUTIER ET NON ROUTIER)	INDUSTRIE	TOTAL
CC de Granville, Terre et Mer	29	395	149	295	160	<b>1028</b>
CA Mont-Saint- Michel-Norman- die	352	735	470	784	284	<b>2625</b>
CC de Villedieu Intercom	39	137	35	143	58	<b>412</b>
						<b>4065</b>

*Tableau 6 : tableau de consommation du PETR en 2021 (source : ORECAN)*

#### 4.2.1 Consommation d'énergie par secteur

Les secteurs d'activités traités sont mentionnés au paragraphe I de l'article R. 229-52 du code de l'environnement. Il s'agit des secteurs résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, déchets, industrie hors branche énergie (industrie de la chimie, de la construction, de l'agro-alimentaire, de la métallurgie, ...) et de la branche énergie (hors production d'électricité, de chaleur et de froid pour les émissions de gaz à effet de serre, dont les émissions correspondantes sont comptabilisées au stade de la consommation).

En 2021, le territoire du PETR a consommé 4065 GWh.

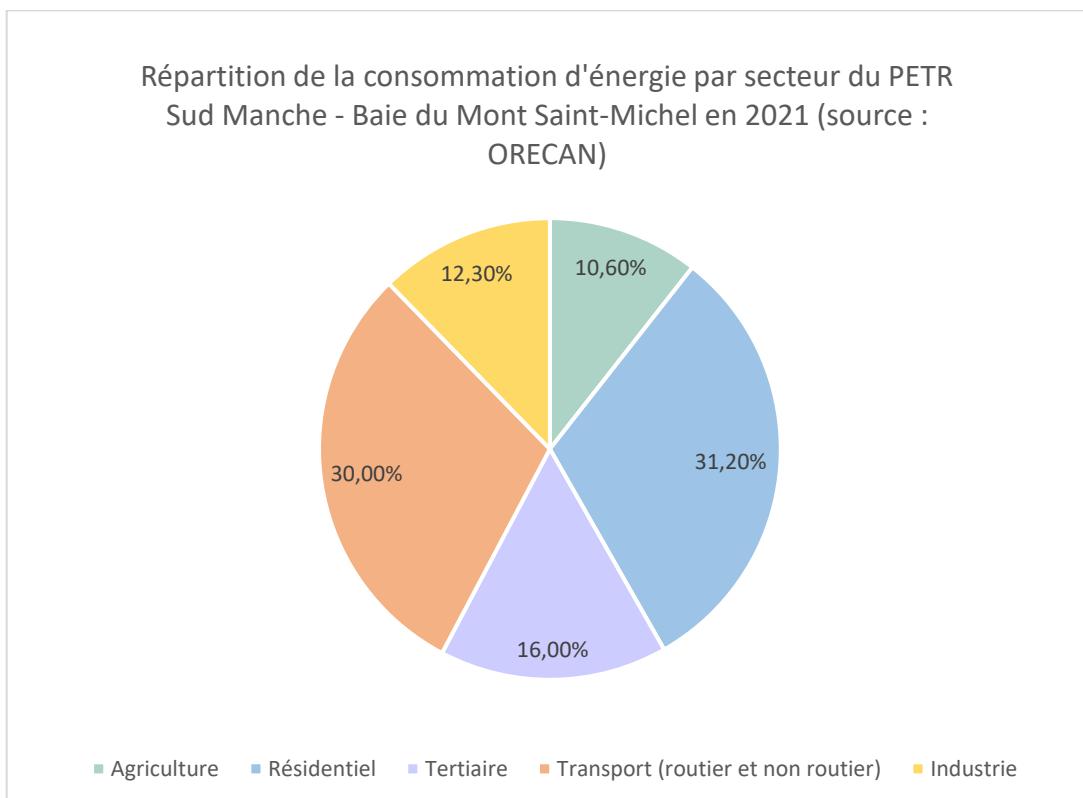
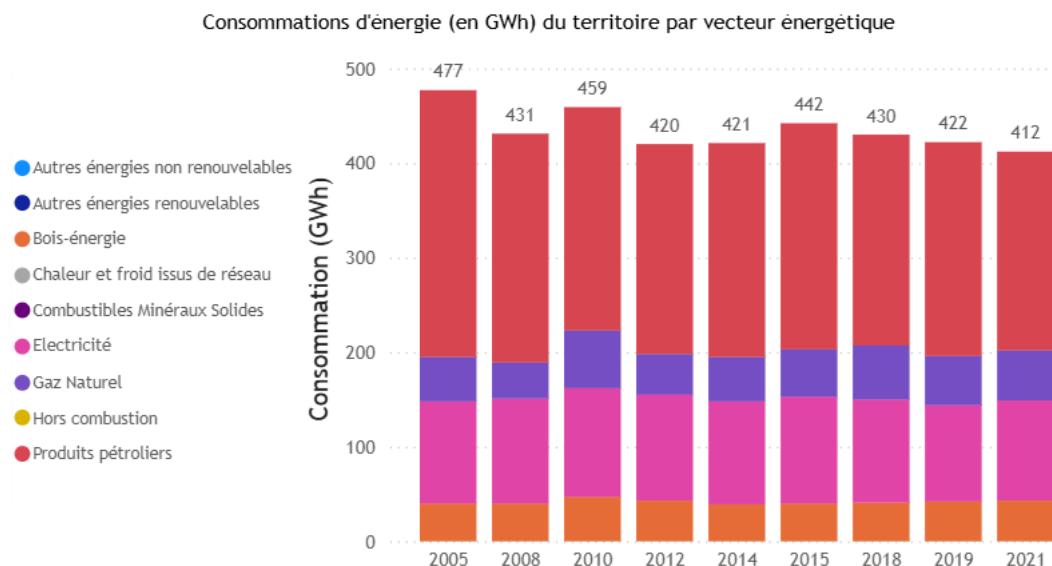


Figure 28 : Répartition de la consommation d'énergie par secteur du PETR en 2021 (Source : ORECAN, inventaire version 4.1.0)

#### 4.2.2 Consommation d'énergie par type

L'analyse de l'évolution des consommations d'énergie par type permet d'observer que le territoire de Villedieu Intercom connaît une baisse de ces consommations de produits pétroliers depuis 2005 mais une hausse de la consommation du gaz naturel.

En parallèle, les évolutions de bois énergie montrent une légère augmentation au fil des années.



*Figure 29 : Evolution des consommations d'énergie par type en GWh sur le territoire de Villedieu Intercom (source : ORECAN, inventaire version 4.1.0)*

Dans tous les territoires français, on observe une tendance générale à l'augmentation de la consommation électrique pour les usages informatiques et numériques (stockage de données). Additionné à un usage pour le chauffage à effet joule (30% des maisons et 49% des appartements sont chauffés à l'électricité en 2015 selon l'INSEE), l'approvisionnement électrique peut devenir un enjeu sur le territoire du PETR Sud Manche.

**Il y a donc une priorité à donner à la rénovation des systèmes de chauffage électrique du secteur résidentiel, qu'il sera nécessaire de coupler avec des actions de rénovation thermique du bâti.**

**La réduction de la demande, la diversification des sources de production d'électricité, et le stockage électrique sont des solutions permettant de créer une stabilité du réseau et de garantir un approvisionnement électrique à l'avenir.**

#### 4.2.3 Évolution de la consommation d'énergie par secteur

**La consommation réelle d'énergie du territoire de Villedieu Intercom a connu une diminution moyenne de -0,84% par an, entre 2005 et 2021.**

De ces données, seuls les secteurs agriculture et transports non routiers ont connu une augmentation moyenne annuelle de leurs consommations d'énergie depuis 2005 (respectivement de 0,87%/an et de 0,33%/an). Les autres secteurs ont connu une diminution annuelle plus ou moins forte au cours des dix dernières années (-1,25% pour le secteur résidentiel et -1,7% pour le secteur transport routier).

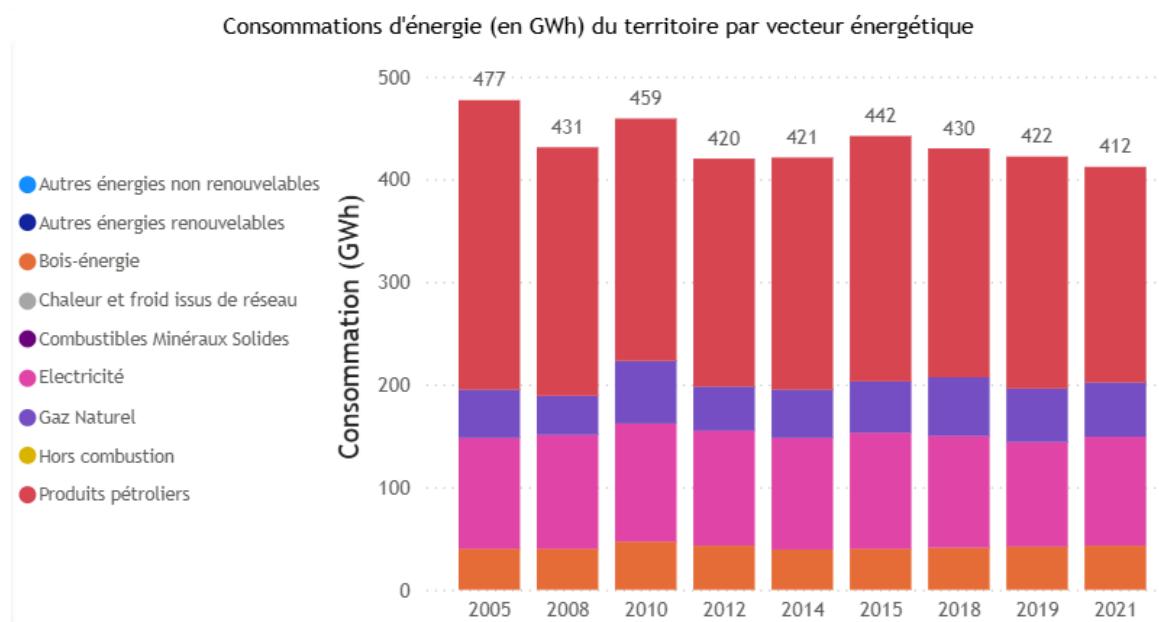


Figure 30 : évolution des consommations d'énergie par secteur sur le territoire de Villedieu Intercom (source : ORECAN, inventaire version 4.1.0)

#### 4.2.4 Enjeu spécifique du territoire

L'activité touristique est un facteur important sur le territoire littoral du Sud Manche.

Avec un attrait de 2,5 millions de visiteurs par an, le Mont Saint Michel est un des rares sites rentables de France qui a des retombées économiques bénéfiques, mais qui entraîne également des conséquences néfastes pour l'écologie sur le territoire de la baie du Mont Saint Michel. L'affluence contribue à la consommation liée aux secteurs résidentiel et des transports dans la baie, dans une moindre mesure néanmoins sur le territoire de GTM que celui de l'agglomération Mont Saint Michel Normandie.

Par ailleurs, la zone tampon couvrant le Mont Saint Michel et sa baie (cf. Figure) est à considérer pour le développement de production d'énergie renouvelable de grande ampleur (éolienne terrestre, éolienne offshore) ou champs de panneaux solaires. Tout projet de construction n'est pas proscrit mais devra faire l'objet d'une intégration paysagère renforcée.

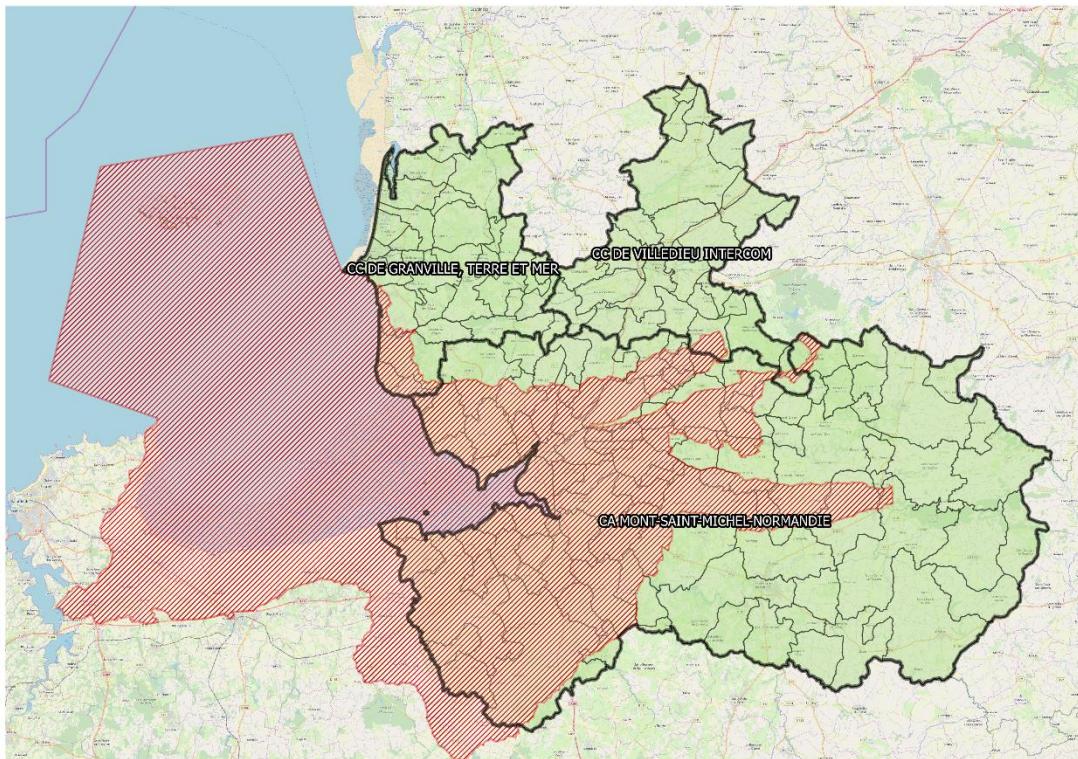


Figure 31 : carte du zonage tampon du Mont Saint Michel

#### 4.3 Approche comparée des consommations

Au niveau du PETR, bien que les niveaux de consommation d'énergie des différents EPCI aillent du simple au double, la répartition par secteur met en évidence l'impact de l'industrie et du résidentiel. Ramenée au nombre d'habitant par pôle de territoire, la consommation d'énergie réelle est évaluée à 26 .4 MWh/hab.an à Villedieu Intercom, et 27.5 MWh/hab.an à l'échelle du PETR contre 33 MWh/hab.an pour la région Normandie et 24,9 MWh/hab.an en France en 2021.

CC	Habitants en 2021	Ratio (MWh/hab)
CC de Granville, Terre et Mer	44 842	22.9
CA Mont-Saint-Michel-Normandie	87 417	30
CC de Villedieu Intercom	15 663	26.4
PETR Sud Manche	147 922	27.5

Tableau 7 : tableau descriptif des consommations d'énergie par habitant (source ORECAN, version inventaire 4.1.0)

En 2021, dans l'absolu, la CA Mont Saint Michel consomme un peu plus de l'équivalent de 64% de la consommation du PETR (contre 25% pour la CC Granville, Terre et Mer et 10% pour la CC Villedieu Intercom) (cf.4.2). Toutefois, ramené au nombre d'habitant, si la CA Mont Saint Michel Normandie dispose de la consommation énergétique par habitant la plus élevée, la CC de Villedieu Intercom a également un ratio de consommation élevé contribuant à augmenter à la moyenne à l'échelle du PETR.

#### 4.4 Approche comparée par secteur

Ramené au nombre de logement par territoire, la consommation d'énergie du secteur résidentiel des territoires permet de mettre en évidence des logements plus énergivores sur les territoires de la CA Mont Saint Michel et la CC Villedieu Intercom (cf. Tableau 8 :). Ces territoires seront plus à même de présenter un potentiel de rénovation plus important.

	PETR Sud Manche	CA Mont Saint Michel	CC Villedieu Intercom	CC Granville, Terre et Mer
Consommation Résidentiel (MWh)	<b>1 267 000</b>	<b>735 000</b>	<b>137 000</b>	<b>395 000</b>
Nombre d'habitants (source : INSEE)	147 922	87 417	15 663	44 842
Consommation résidentielle par habitant (MWh/an/hab.)	8,6	8,41	8,75	8,81
Nombre de logements	95 785	52 325	9 160	34 300
Consommation résidentielle par logement (MWh / an / log)	13,2	14	14,9	11,5

Tableau 8 : Comparaison des ratios de consommation liée au secteur résidentiel par habitant et par logement – (Source : ORECAN 2021, version inventaire 4.1.0)

	PETR Sud Manche	CA Mont Saint Michel	CC Villedieu Intercom	CC Granville, Terre et Mer
Consommation Tertiaire (MWh)	<b>654 000</b>	<b>470 000</b>	<b>35 000</b>	<b>149 000</b>
Emploi tertiaire (Source : INSEE)	38 091	22 921	3053	12 117
Consommation tertiaire par emploi (MWh/an/emploi)	17,2	20,5	11,5	12,3

Tableau 9 : Comparaison des ratios de consommation liée au secteur tertiaire par emploi (Source : ORECAN 2021, version inventaire 4.1.0)

Dans le secteur industriel, malgré une importante consommation d'énergie à la CA Mont Saint Michel, ramenée au nombre d'emploi dans l'industrie, la CC Granville, Terre et Mer possède un ratio plus élevé.

Le panel d'activité du secteur industriel étant très large, la comparaison entre territoires n'a de sens que si l'on considère les consommations par activités industrielles, une étude approfondie est alors nécessaire.

	SCoT BMSM	CA Mont Saint Michel	CC Villedieu Intercom	CC Granville, Terre et Mer
Consommation Industrie (MWh)	<b>502 000</b>	<b>284 000</b>	<b>58 000</b>	<b>160 000</b>
Emploi industriel (Source : INSEE)	<b>9 741</b>	<b>6578</b>	<b>1112</b>	<b>2050</b>
Consommation industrielle par emploi du secteur (MWh/an /emp)	51,53	43	52	78

Tableau 10 : Comparaison des ratios de consommation liée au secteur industriel par emploi  
(Source : ORECAN inventaire version 4.1.0 et INSEE 2021)

#### 4.5 Potentiel d'économie d'énergie

*Point méthodologique : Il est à noter que ce diagnostic a été élaboré en 2019 à partir des données de 2015, les plus récentes disponibles à l'époque. Dans une optique d'actualisation du document suite aux remarques des services de l'état, les données des chapitres précédents concernant les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie ont été mises à jour en 2025. Cependant, nous ne disposons pas des ressources nécessaires à ce jour pour pouvoir convenablement mettre plus à jour les données concernant le potentiel d'économie d'énergie. Le potentiel qui vous est présenté ici a donc été évalué lors de la première élaboration de ce diagnostic. C'est pourquoi es données ci-après concernent l'année 2015 et sont présentées à l'échelle du PETR.*

*L'actualisation globale de cette partie pourra être réalisée lors de la prochaine mise à jour du PCAET.*

Au-delà d'une évaluation des gisements d'énergie issus de ressources renouvelables et des rejets thermiques, l'atteinte des objectifs de la loi TEPCV pour 2030 et 2050 passe également par une réduction de la consommation, en ciblant les secteurs les plus consommateurs et les plus émetteurs de gaz à effet de serre.

Une analyse spécifique a ainsi été menée sur le potentiel d'économie d'énergie du territoire. Ce potentiel correspond à l'ensemble des actions à mener afin de limiter la consommation d'énergie et d'éviter les pertes sur l'énergie produite. Il est en effet primordial de travailler **sur la sobriété puis l'efficacité énergétique** avant de recourir à une production d'énergie renouvelable et/ou de récupération des rejets thermiques.

##### 4.5.1 Gisement d'économie d'énergie dans le résidentiel

Les retours d'expérience de l'expérimentation familles à énergie positive permettent d'évaluer un gain énergétique moyen de l'ordre de 12% en moyenne sur les consommations d'énergie ([www.familles-a-énergie-positive.fr](http://www.familles-a-énergie-positive.fr)). Ces gains sont obtenus par simple application de changement de comportement.

Action	Description	Gain total	Gain total en %
Sobriété	Réduction de la consommation d'énergie par des écogestes Applicable à tous les logements 12% de potentiel d'économie d'énergie par les écogestes	79 800 MWh	8.9%

Tableau 11 : Actions de sobriété pour le parc résidentiel

Un gisement d'économie d'énergie dans le résidentiel passe par la rénovation des logements. Les gains énergétiques obtenus par ces travaux sont variables selon les niveaux d'investissement des ménages et des caractéristiques des logements (étage, mitoyenneté, état de l'existant, etc.). À travers une enquête réalisée sur plus de 5 millions de ménages entre 2014 et 2016 (source : enquête TREMI), nous évaluons les gains moyens sur la consommation "réglementaire" (chauffage, refroidissement, eau chaude sanitaire, éclairage et auxiliaires) :

- Rénovation faible : 75% des ménages ayant réalisés des travaux ont vu leur consommation réduite de 17% (équivalent à aucun changement de classe énergie<sup>2</sup>)
- Rénovation moyenne : 20% des ménages ayant réalisés des travaux ont vu leur consommation réduite de 36% (équivalent à aucun changement de classe énergie)

<sup>2</sup> La classe énergie d'un logement définit son niveau de performance énergétique global. La classe énergie d'une maison ou d'un appartement sert à donner une information précise à d'éventuels acquéreurs sur la performance énergétique de ce logement.

- Rénovation performante : 5% des ménages ayant réalisés des travaux ont vu leur consommation réduite de 58% (équivalent à aucun changement de classe énergie)

L'évaluation d'un **potentiel brut d'économie d'énergie** de l'action de rénovation revient à considérer que tous les actions de rénovation sont à la hauteur des rénovations performantes.

Enfin, nous avons considéré que l'applicabilité des actions de rénovation concerne 90% des résidences principales. En effet, selon l'association Négawatt, 10% des logements sont considérés impropre à la rénovation.

En termes de travaux d'amélioration de la performance énergétique, les travaux les plus fréquents concernent : l'isolation des toitures, des murs, le remplacement des fenêtres, la mise en place d'une VMC, l'installation d'un chauffage à meilleur rendement, l'installation d'une programmation pour le chauffage, d'une régulation ou encore la production de chaleur par un vecteur renouvelable comme un chauffe-eau solaire.

Action	Description	Application
Rénovation	Travaux de performance énergétique : Maisons  Rénovation intense : -58% besoins RT Hypothèse : 100% des rénovations	Applicable à 90% des maisons
	Travaux de performance énergétique : Appartement  Rénovation intense : -58% besoins RT Hypothèse : 100% des rénovations	Applicable à 90% des appartements

Tableau 12 : Actions de rénovation envisagées pour le parc résidentiel

En complément de ces actions de rénovation, le **remplacement des installations est une occasion d'améliorer le rendement de son système** et donc de faire des économies d'énergie. En effet, les chaudières récentes au gaz, au bois, ou encore au fioul, présentent des rendements bien supérieurs aux anciennes chaudières, notamment si elles sont à condensation (réécupération de chaleur supplémentaire grâce à la condensation des fumées). Cette action est à privilégier en complément de travaux de rénovation.

Action	Description	Gain	Application
Évolution du mix énergétique	Fioul vers gaz (hyp : 40% des installations du PETR)	Amélioration du rendement des chaudières (85% fioul contre 95% pour une chaudière gaz nouvelle génération)	Résidences principales au fioul sur les communes desservies en gaz
	Fioul vers bois (hyp : 30% des installations)	Amélioration du rendement des chaudières (85% fioul contre 95% pour une chaudière bois nouvelle génération)	Résidences principales au fioul sur les communes non desservies en gaz

	Fioul vers Pompe à Chaleur (hyp : 30% des installations Et COP <sub>annuel moyen</sub> = 3)	Amélioration du rendement (85% fioul contre 300% pour une pompe à chaleur)	Maisons au fioul sur les communes non desservies en gaz
	Chaudière électrique/panneaux électriques vers PAC (COP <sub>annuel moyen</sub> = 3)	Amélioration minimum du rendement de 66 %	90% des résidences équipées de chauffage électrique

Tableau 13 : Évolution du mix énergétique pour les modes de chauffage résidentiels

La dernière action concerne l'**efficacité énergétique des appareils domestiques** et en particulier des appareils électroménagers. Une analyse des étiquettes énergie des appareils performants par rapport aux appareils "d'ancienne génération" nous permet d'estimer des gains énergétiques de l'ordre de 50% (source : Benchmark des appareils domestiques selon les étiquettes énergétiques- 2018).

Pour aller plus loin, le pilotage de ces appareils par un programmateur (par exemple permettant de déclencher leur fonctionnement sur des plages horaires définies) est possible afin de diminuer la consommation des équipements domestiques. Cette dernière action est toutefois déployée avec une plus grande ampleur dans les bâtiments tertiaires.

Action	Description	Gain	Application
Efficacité énergétique	Efficacité des appareils domestiques (électroménager, TV...)	Diminution de la consommation des appareils domestiques de 50%	75% des résidences principales

Tableau 14 : Efficacité énergétique et commandes des appareils domestiques

L'estimation de réduction de consommation ci-dessous intègre le remplacement des appareils électroménagers et la mise en place du pilotage de ces derniers. La consommation moyenne par foyer d'électricité spécifique est estimée à **2 700 kWh par an** sur le territoire (source ADEME - 2015). D'après les données INSEE de 2015, la part de résidences principales sur le territoire s'élève à 75%. Le tableau ci-dessous expose les gains énergétiques associés à chacune des actions. Ces gains sont exprimés par rapport à la consommation totale du résidentiel de l'année 2015.

Action	Description	Gain	Gain en %
Sobriété	Réduction de la consommation d'électricité spécifique par des éco-gestes	79 800 MWh	8.9%
Rénovation	Travaux de performance énergétique : Maisons	213 500 MWh	23.9%
	Travaux de performance énergétique : Appartement	9 800 MWh	1.1%
	Fioul vers gaz	2 900 MWh	0.3%

Évolution du mix énergétique	Fioul vers bois	3 100 MWh	0.3%
	Fioul vers Pompe à Chaleur	14 600 MWh	1.6%
	Électricité vers Pompe à Chaleur	92 300 MWh	10.3%
Efficacité énergétique	Efficacité des appareils domestiques (électroménager, TV...)	48 700 MWh	5.4%
<b>Potentiel d'économie d'énergie global</b>		<b>464 500 MWh</b>	<b>52%</b>

Tableau 15 : Impacts énergétiques associés aux différentes actions d'économie d'énergie exprimés par rapport à la consommation d'énergie du secteur résidentiel

Ainsi, selon l'intensité des actions de rénovation menées sur le parc résidentiel, une économie d'énergie moyenne de l'ordre de 44.8% serait envisageable par rapport aux consommations de 2015.

#### 4.5.2 Gisement d'économie d'énergie dans le tertiaire

Concernant les actions de sobriété, les retours d'expérience de l'ADEME nous permettent d'envisager 10% d'économie d'énergie sur la consommation des appareils électriques (équipements informatiques, éclairage...) par la sensibilité des employés à éteindre les appareils le soir et le week-end et au moins 7% sur les consommations de chauffage (correspondant à une baisse de 1°C dans les bureaux) par la généralisation des thermostats permettant de contrôler la température de chauffage dans les bureaux.

Action	Description	Gain	Application
Sobriété	Réduction de la consommation d'électricité spécifique	10% de la consommation d'électricité spécifique	Totalité du parc tertiaire
	Généralisation des thermostats	7% sur la consommation de chauffage	Totalité du parc tertiaire

Tableau 16 : Actions de sobriété pour le secteur tertiaire

Nous considérons ici 2 types de travaux de rénovation énergétique ayant chacun des ambitions différentes :

- Le premier est associé à des **travaux de performance énergétique**. Un niveau de réduction de 38% est visé, niveau correspondant à l'atteinte d'un objectif de consommation du Grenelle de 108 kWh/m<sup>2</sup>.an pour un niveau de consommation moyen du parc de 180 kWh/m<sup>2</sup>.an (source : démarche Negawatt). Cette réduction est appliquée à 90% du parc selon l'association Négawatt, 10% des bureaux sont considérés comme impropre à la rénovation.
- Le second type de travaux concerne le **remplacement des luminaires par des LED**. En effet, l'efficacité énergétique des LED par rapport aux tubes fluorescents permet de réaliser des gains énergétiques estimés à 50%. Cette action présente également le double avantage de limiter les besoins en climatisation. Toutefois, nous n'avons pas tenu compte du gain sur les besoins en climatisation dans notre étude.

Action	Description	Gain	Application
Rénovation	Travaux de performance énergétique	-38% des besoins RT	90% du parc tertiaire
	Focus sur le remplacement des luminaires par des LED	50% de la consommation d'éclairage	Totalité du parc tertiaire

Tableau 17 : Actions de rénovation estimées pour le secteur tertiaire

Le tableau ci-dessous expose les gains énergétiques associés à chacune des actions. Ces gains sont exprimés par rapport à la consommation totale du tertiaire de l'année 2015.

Action	Description	Gain en MWh	Gain en %
Sobriété	Réduction de la consommation d'électricité spécifique	4 500 MWh	2.4%
	Généralisation des thermostats	6 200 MWh	3.3%
Rénovation	Travaux de performance énergétique (hyp : réduction de 38%)	64 000 MWh	34.2%
	Focus sur le remplacement des luminaires par des LED	18 100 MWh	9.7%
<b>Potentiel d'économie d'énergie</b>		<b>92 700 MWh</b>	<b>49.6%</b>

Tableau 18 : Impacts énergétiques associés aux différentes actions d'économie d'énergie exprimés par rapport à la consommation d'énergie du secteur tertiaire

Ainsi, selon l'intensité des actions de rénovation menées sur le parc tertiaire, nous pouvons envisager une économie d'énergie moyenne de l'ordre de 49.6% par rapport aux consommations de 2015.

#### 4.5.3 Gisement d'économies d'énergie dans le transport routier

Le tableau ci-dessous expose les différentes actions d'économie d'énergie sur le secteur du transport routier.

Action	Description		Application
Sobriété	Modification du comportement des usagers	Covoiturage sur trajet régulier	Trajets domicile travail en voiture particulière
	Développement du télétravail	Intégration de 2 jours de télétravail par semaine	Trajets domicile-travail

	Report modal	Transfert d'une partie des trajets en voiture particulière vers les transports en commun et vers les modes doux	Tous trajets motorisés
Efficacité et mix énergétique	Évolution des équipements	Remplacement des véhicules anciens par des véhicules neufs propres (GNV, électriques)	Tous trajets motorisés

Tableau 19 : Actions d'économie d'énergie génériques dans le secteur des transports

Il est tout aussi important d'agir sur la réduction du nombre de voitures individuelles que sur l'évolution du mix énergétique du parc routier. C'est dans ce sens qu'ont été développées les actions ci-dessus.

Contrairement aux domaines résidentiel et tertiaire, une somme de gains énergétiques n'a pas de sens dans la pratique pour le secteur des transports. Ceci pour deux raisons :

- Les gains énergétiques sont calculés dans le cadre d'une action effectuée sur l'ensemble du domaine d'applicabilité. Ils dépendent donc à la fois du "gain énergétique unitaire" mais aussi et surtout de l'importance du domaine d'applicabilité concerné, ce qui peut rendre l'interprétation trompeuse pour plusieurs actions (transfert vers les modes doux, renouvellement du parc...)
- Sommer les gains énergétiques de chacune des actions n'a pas de sens car certaines actions ne peuvent pas se superposer et l'effet d'une action peut réduire le potentiel d'une autre action. **Le potentiel d'économie d'énergie annoncé ci-dessous n'est donc pas réalisable en l'état et n'est donné qu'à titre indicatif.** En réalité, l'impact de réduction de ces mesures sera inférieur. Seule une simulation d'un modèle propre aux territoires (incluant enquête de déplacement, flux, etc.) pourra permettre d'évaluer finement la réduction.

Action	Description	Gain total	Gain total en %
Sobriété	Modification du comportement des usagers	104 200 MWh	10%
	Développement du télétravail et des espaces de coworking	1 600 MWh	0.2%
	Report Modal	22 600 MWh	2%
Efficacité énergétique	Évolution des équipements des particuliers	298 200 MWh	30%

En théorie :

Potentiel brut d'économie d'énergie		426 600 MWh	42.7%
-------------------------------------	--	-------------	-------

**Pour mesurer le plus justement possible les gains énergétiques, il est donc nécessaire de définir au préalable un scénario de déploiement. À ce stade de l'étude, le potentiel brut est évalué à 42,7% de la consommation d'énergie du secteur en 2015.**

#### 4.5.4 Gisement d'économies d'énergie dans l'industrie

Les activités industrielles étant à majorité privée, il est dans l'intérêt de ces entreprises de limiter leurs consommations d'énergie dans leurs process industriels afin de rester compétitives. L'exercice de prospective de l'ADEME ("Vision 2030-2050") a établie des hypothèses afin d'évaluer le gain en efficacité énergétique dans le secteur industriel par rapport à l'année 2010, pris en référence. Les activités du secteur industriel étant très variées, seule une étude approfondie sur une activité permettra d'évaluer le potentiel d'économie d'énergie juste et adapté.

Le tableau ci-dessous expose les différentes actions d'économie d'énergie sur le secteur industriel.

Action	Description	Applicabilité
Sobriété	Mise en place d'un système de management de l'énergie (ex : ISO 50 001)	Entreprises non couvertes par un système de management de l'énergie soit 97% des entreprises du territoire (source : L'exercice de prospective de l'ADEME "Vision 2030-2050" sur le territoire français)
Efficacité	Amélioration de l'existant, investissement dans du matériel performant et dans des solutions éprouvées	Toutes les entreprises
	Optimisation du process, mise en œuvre d'équipements très performants / innovants	Toutes les entreprises
	Évolutions technologiques de long terme	Toutes les entreprises

Tableau 20 : Actions d'efficacité et de sobriété visant à la réduction de la consommation d'énergies du secteur industriel

La mise en place d'un système de management de l'énergie vise à intégrer des actions d'optimisation de la consommation énergétique et en particulier faire "la chasse" au gaspillage. Ces mesures permettent ainsi de pérenniser les économies d'énergie et d'éviter toute dérive.

D'après les statistiques France de l'organisme ISO, 3% des industries françaises ont adopté un système de management de l'énergie ISO 50 001.

Les actions d'amélioration de l'existant par l'investissement dans des machines plus performantes ou dans des solutions éprouvées se caractérisent par des économies d'énergie "matérielles" (ex : moteurs performants, récupération de chaleur, échangeur plus performant).

Les actions d'optimisation du process et d'investissement dans du matériel innovant très performant apportent un gain supplémentaire en matière de réduction des consommations d'énergie par rapport aux investissements dans des solutions éprouvées.

L'action "évolution technologique de long terme" se base sur l'hypothèse qu'une solution technologie ou une évolution réglementaire émergente se généralisera à l'ensemble du secteur et engendrera des gains énergétiques conséquents (ex : taxe carbone, forte hausse des prix de l'énergie...).

**Le tableau ci-dessous expose les gains énergétiques associés à chacune des actions. Ces gains sont exprimés par rapport à la consommation totale de l'industrie de l'année 2015 pour une échéance à 2050 et sont basées sur "L'exercice de prospective de l'ADEME "Vision 2030-2050" sur le secteur industriel.**

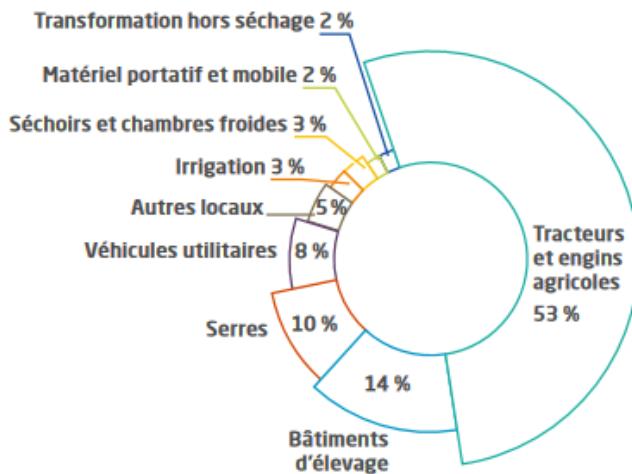
Action	Description	Gain total	Gain énergétique
Sobriété	Mise en place d'un système de management de l'énergie (ex : ISO 50 001)	13 200 MWh	1.3%
Efficacité	Amélioration de l'existant, investissement dans du matériel performant et dans des solutions éprouvées	73 800 MWh	7.2%
	Optimisation du process, mise en œuvre d'équipements très performants / innovants	28 400 MWh	2.8%
<b>Potentiel d'économie d'énergie</b>		<b>115 400 MWh</b>	<b>11.5%</b>

Tableau 21 : Impacts énergétiques associés aux différentes actions d'économie d'énergie du secteur industriel

Ainsi, nous pouvons envisager théoriquement une économie d'énergie de l'ordre de 12% par rapport aux consommations de 2015. À noter qu'une évolution technologique de long terme peut faire augmenter ce gisement. Dans les faits, l'impact fort de l'évolution de l'activité sur les consommations de ce secteur est difficilement anticipable.

#### 4.5.5 Gisement d'économies d'énergie dans l'agriculture

En considérant les postes de répartition de consommation dans le secteur agricole, le tableau ci-dessous expose les différentes actions d'économie d'énergie possible.



Source: Agreste, 2014

Figure 6: répartition des consommations d'énergie dans l'agriculture (source : AGRESTE, 2014)

Action	Description	Applicabilité
Sobriété	Bonnes pratiques sur le chauffage et la ventilation	90% des exploitations agricoles Cible : Bâtiments d'élevage
Efficacité	Rénovation énergétique des bâtiments. Amélioration de l'isolation des bâtiments, des serres...	90% des exploitations agricoles Cible : Bâtiments d'élevage et Autres locaux
	Amélioration des performances des engins mobiles	90% des exploitations agricoles Cible : Tracteurs et engins agricoles et véhicules utilitaires
	Changement d'équipements : réduction de la consommation d'électricité en améliorant les équipements	90% des exploitations agricoles Cible : Transformation hors séchage, matériel portatif et mobile, séchoirs et chambres froides, irrigation et serres

Tableau 22 : Actions d'efficacité et de sobriété visant à la réduction de la consommation d'énergies du secteur agricole

Selon l'ADEME, la seule généralisation des bonnes pratiques sur le chauffage et la ventilation conduit à économiser 5 à 10% des consommations.

La rénovation énergétique des bâtiments concerne aussi bien les travaux sur l'enveloppe des exploitations, les serres que sur la mise en œuvre de systèmes de chauffage et de ventilation plus performants. Ces différents travaux ont des gains énergétiques variables mais qui en moyenne se rapprochent des 35%.

Les gains sur les engins mobiles sont le fruit de plusieurs facteurs : économies grâce à la formation à la conduite économe et aux passages au banc moteur, évolution des technologies (téléguidage, motorisation), des pratiques (labours moins profonds par exemple) et des systèmes.

Enfin, toujours selon l'ADEME (source : "Maîtriser l'énergie en agriculture", 2015), la maîtrise de la consommation d'électricité (deuxième source d'énergie la plus consommée dans l'agriculture française), qui est utilisée en majorité au niveau des bâtiments d'élevage, permettrait d'effectuer des économies d'énergie significatives, de l'ordre de 15% à 20%.

Le tableau ci-dessous expose les gains énergétiques associés à chacune des actions. Ces gains sont exprimés par rapport à la consommation totale du secteur agricole de l'année 2015 et sont basées sur "**L'exercice de prospective de l'ADEME (Vision 2030-2050)**" dans le secteur agricole.

Action	Description	Gain	Gain énergétique
Sobriété	Bonnes pratiques sur le chauffage et la ventilation	2 300 MWh	7,5%
Efficacité	Rénovation énergétique des bâtiments. Amélioration de l'isolation des bâtiments, des serres...	14 500 MWh	35%
	Amélioration des performances des engins mobiles	13 300 MWh	10%
	Changement d'équipements : réduction de la consommation d'électricité en améliorant les équipements	7 700 MWh	17,5%
<b>Potentiel d'économie d'énergie</b>		<b>37 800 MWh</b>	<b>15 .6%</b>

Tableau 23 : Impacts énergétiques associés aux différentes actions d'économie d'énergie du secteur agricole

**Ainsi, nous pouvons envisager une économie d'énergie de l'ordre de 15.6% par rapport aux consommations de 2015.** Dans les faits, il est difficile de savoir si les activités agricoles du territoire ont commencé à engager des actions visant à réduire les consommations.

A noter que ces éléments ne prennent pas en compte la dynamique de robotisation de l'agriculture en cours ces dernières années. Bien qu'elle doive permettre l'optimisation de certains process, notamment sur les intrants, ou le suivi des animaux, nous n'avons pas d'information quant à son impact sur les consommations énergétiques du secteur.

#### 4.5.6 Synthèse des gisements d'économie d'énergie

Le tableau ci-dessous résume les différents gisements que nous venons d'exposer.

Secteur	Consommation 2015 en MWh	Potentiel de réduction en MWh	Gain en %
Agriculture	243 000	37 800	1%
Tertiaire	187 000	92 700	3%
Industrie	1 032 000	119 100	3%
Résidentiel	893 000	400 300	12%
Trafic routier	1 000 000	426 600	13%
<b>TOTAL</b>	<b>3 355 000</b>	<b>1 080 700</b>	<b>32%</b>

Tableau 24 : Synthèse des gisements d'économie d'énergies par secteur

**Nous avons donc un gisement total de 32% de réduction sur la consommation totale du territoire du PETR. Ces gains sont à relativiser avec les actions déjà entreprises sur le territoire.**

**40% des gisements d'économie d'énergie pour ce territoire proviennent du secteur des transports routiers et suivi du secteur résidentiel avec 37%.**

Ces deux secteurs ainsi que le secteur industriel, principal secteur consommateur d'énergie, seront à considérer en priorité dans les objectifs du plan climat sur le plan de la consommation d'énergie.



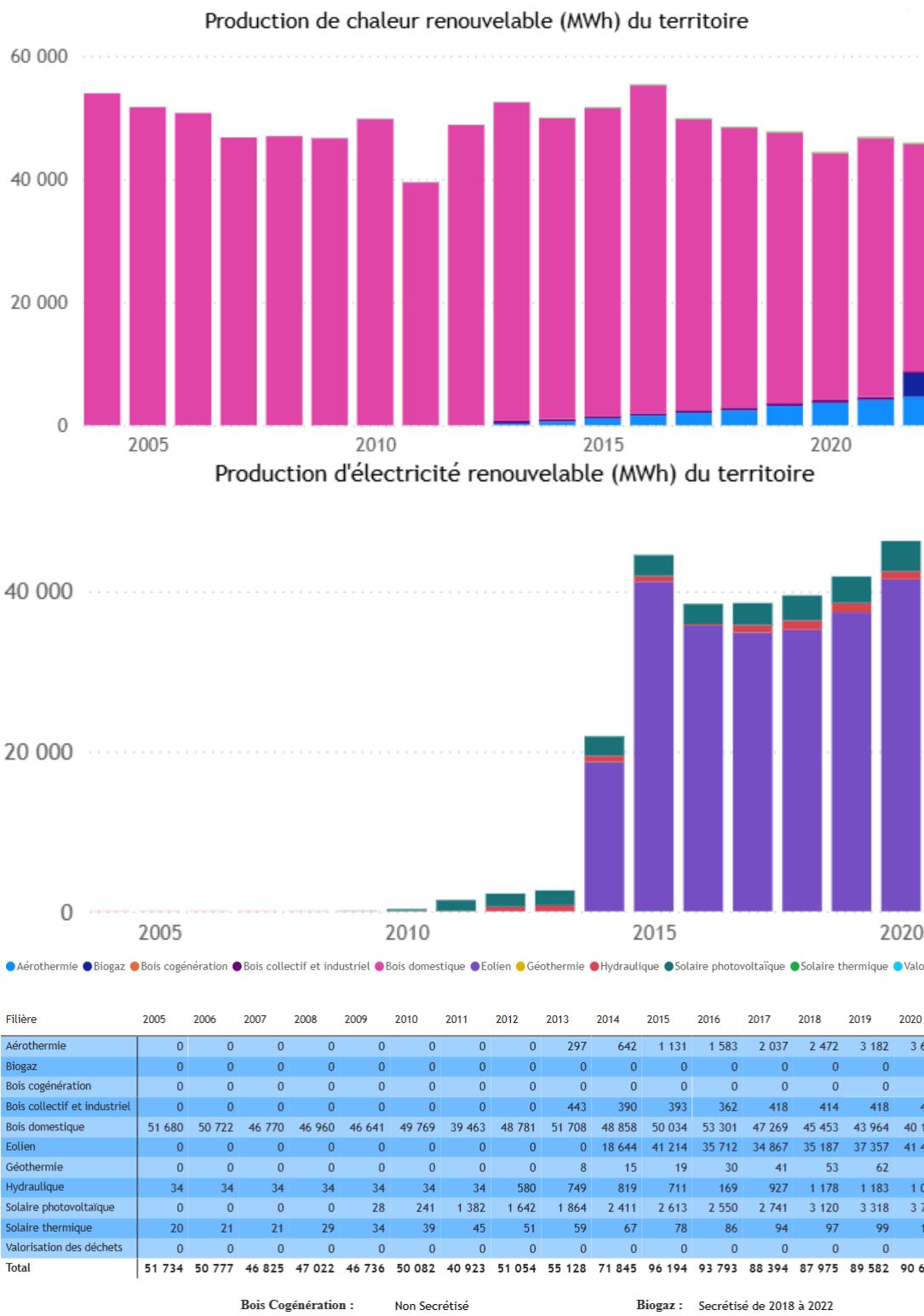
#### 4.6 État des lieux des productions d'énergie renouvelable locale et de récupération

Cette partie est centrée sur l'énergie (électricité et chaleur) produite localement sur le territoire du PETR Sud Manche. Seule la production d'énergie par des sources renouvelables est exposée.

Les données présentées ci-dessous sont issues d'entretiens avec les acteurs locaux ou des études réalisées à l'échelle du département ou de la région. Ces données proviennent principalement d'un diagnostic énergie du territoire élaboré par l'ORECAN et portent sur l'année de référence 2015. Les ressources solaires, biomasse, géothermie, hydraulique et les rejets thermiques sont celles dont la présence d'installation ou de projets est mentionnée sur le territoire à cette date. L'ensemble du productible du territoire avec également une étude de potentiel des différentes sources sera exposée plus en détail dans la suite du document.

*Pour autant, quand cela était possible, certaines données ont pu être actualisées en 2025 et permettent d'avoir une vision plus exacte de l'état actuel des productions et potentiels.*

Il a été évalué en 2022 une production totale de **590 GWh d'énergie totale renouvelable sur le PETR Sud Manche** (91 GWh sur Granville, Terre et Mer, 90 GWh sur Villedieu Intercom et 409 GWh sur Mont-Saint-Michel Normandie).



Filière	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Aérothermie	0	0	0	0	0	0	0	0	297	642	1 131	1 583	2 037	2 472	3 182	3 682	4 161	4 623
Biogaz	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 089
Bois cogénération	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bois collectif et industriel	0	0	0	0	0	0	0	0	443	390	393	362	418	414	418	413	465	405
Bois domestique	51 680	50 722	46 770	46 960	46 641	49 769	39 463	48 781	51 708	48 858	50 034	53 301	47 269	45 453	43 964	40 123	42 042	36 928
Eolien	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 644	41 214	35 712	34 867	35 187	37 357	41 490	36 210	36 384
Géothermie	0	0	0	0	0	0	0	0	8	15	19	30	41	53	62	68	72	75
Hydraulique	34	34	34	34	34	34	34	580	749	819	711	169	927	1 178	1 183	1 038	1 046	1 036
Solaire photovoltaïque	0	0	0	0	28	241	1 382	1 642	1 864	2 411	2 613	2 550	2 741	3 120	3 318	3 772	3 562	4 153
Solaire thermique	20	21	21	29	34	39	45	51	59	67	78	86	94	97	99	101	105	114
Valorisation des déchets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	51 734	50 777	46 825	47 022	46 736	50 082	40 923	51 054	55 128	71 845	96 194	93 793	88 394	87 975	89 582	90 686	87 662	89 807

Bois Cogénération : Non Secrétiisé

Biogaz : Secrétiisé de 2018 à 2022

Figure 32.7: Evolution de la répartition des productions d'énergie renouvelable en 2022 sur le territoire de Ville-dieu Intercom (source ORECAN, inventaire version 2023\_v1.2)

#### 4.6.1 Le solaire photovoltaïque

En ce qui concerne les installations photovoltaïques en 2015, le territoire du PETR dispose de :

- 865 installations pour une puissance totale de 15 MW et une puissance moyenne de 90kW par installation. Certaines installations sont soumises au secret statistique et ne sont pas comptabilisées dans le total des installations.
- 47% de la puissance installée dans le département de la Manche (source : SDES)
- 13% de la puissance installée dans la région Normandie (source : SDES)

#### **Actualisation 2025**

Sur Villedieu Intercom, on peut voir que la production photovoltaïque est dynamique sur les trois dernières années, totalisant une production de 4 153 MWh en 2022.

#### 4.6.2 Le solaire thermique

En ce qui concerne les installations solaires thermiques en 2015, d'après les données de l'ORECAN, le territoire du PETR dispose d'un productible annuel équivalent à 0.4% de la production de chaleur d'origine renouvelable.

#### Production du PETR en 2015 : 1 108 MWh

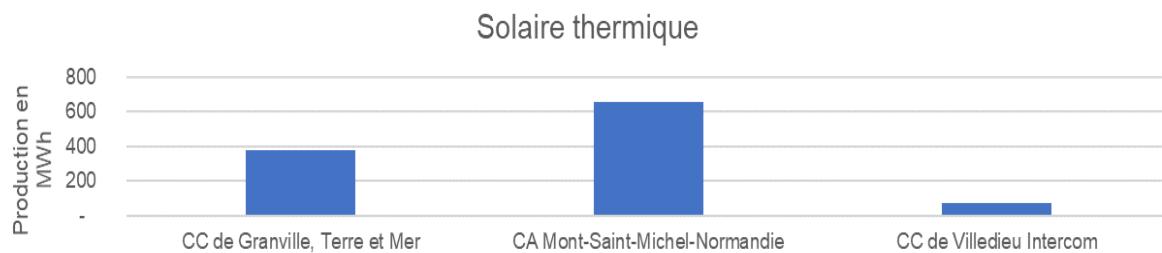


Figure 33 : Production d'énergie (en MWh) en 2015 pour le solaire thermique pour le PETR Sud-Manche Baie du Mont-Saint-Michel (Source : ORECAN – version 3.2.8)

#### **Actualisation 2025**

L'installation de solaire thermique ces dernières années sur VI est plutôt linéaire. Avec un total de production de 114 MWh en 2022.

#### 4.6.3 La ressource biomasse

La ressource bois-énergie est considérée comme ressource renouvelable si le bois utilisé est produit localement dans le cadre d'une gestion durable. Le bois est un combustible efficace pour produire du chaud à disposition des particuliers, des collectivités ou même des industries.

D'après les données ORECAN, la consommation d'énergie issue du bois-énergie sur le territoire du PETR pour 2015 s'élève à **299 GWh** dont 263 GWh provenant de la production domestique et 36 GWh provenant de la production collective et industrielle.

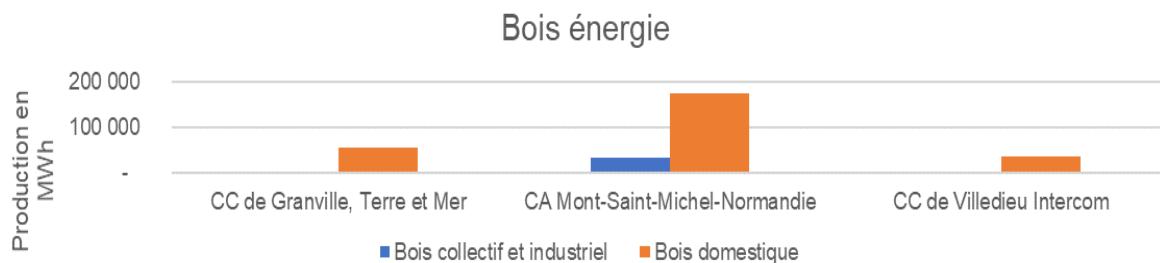


Figure 34 : Production d'énergie (en MWh) en 2015 pour le bois-énergie pour le PETR Sud-Manche Baie du Mont-Saint-Michel (Source : ORECAN – version 3.2.8)

#### **Actualisation 2025**

Production en 2022 : 335 GWh (dont 71 GWh à Granville, Terre et Mer, 37 MWh à Villedieu Intercom et 227 MWh à Mont-Saint-Michel Normandie).

#### **4.6.4 La ressource biogaz**

En 2015, trois installations sont référencées sur le territoire du PETR, toutes situées sur le territoire de Mont Saint Michel Normandie :

- La Ferme de Gaec Ajp Orvain
- Saint-Laurent de Terregatte
- Ferme Earl La Turmelière

Production en 2015 : 13 836 MWh d'électricité et 13 912 MWh de chaleur

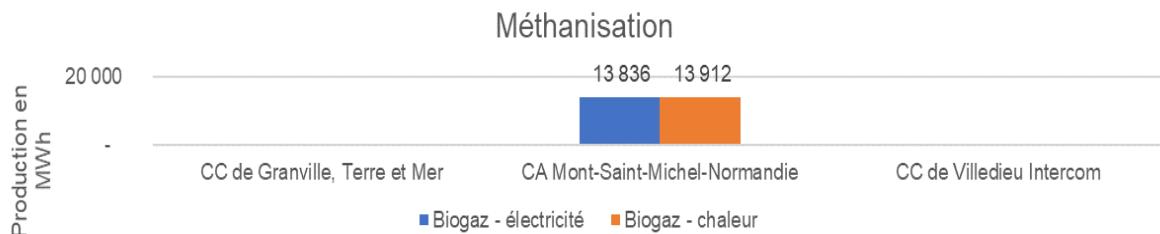


Figure 35 : Production d'énergie (en MWh) en 2015 pour la méthanisation pour le PETR Sud-Manche Baie du Mont-Saint-Michel (Source : ORECAN – version 3.2.8)

#### **Actualisation 2025 :**

En 2022, la production de biogaz sur VI est de 6 089 MWh.

#### **4.6.5 La ressource éolienne**

Sur le territoire du PETR en 2015, nous dénombrons trois parcs éoliens dont un en cours de mise en œuvre :

- Parc de Ger (2010, 8.2 MW) (finalement annulé en 2024)
- Parc éolien de Montbray Margueray (2012, 20 MW)
- Parc de Saint George de Rouelley (en cours, 18 MW)

- Parc de micro éolienne à Granville Terre et Mer – puissance inconnue

Production en 2015 : 57 109 MWh

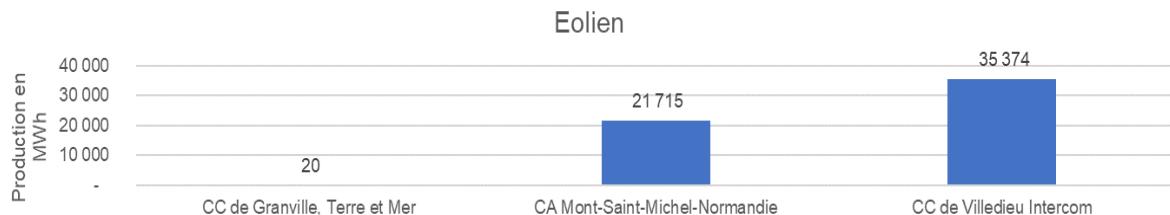


Figure 36 : Production d'énergie (en MWh) en 2015 pour l'éolien pour le PETR Sud-Manche Baie du Mont-Saint-Michel (Source : ORECAN – version 3.2.8)

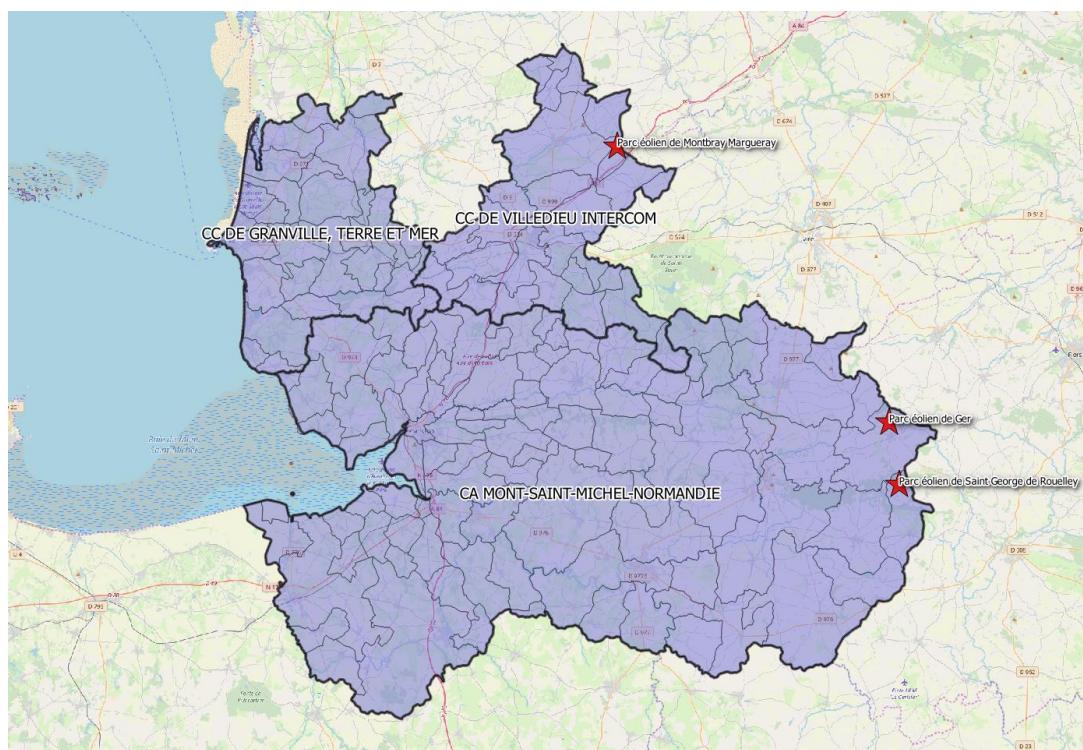


Figure 37 : parc éolien sur le territoire du SCoT PETR (source : GéoNormandie)

#### **Actualisation 2025 :**

Production en 2022 : 61 GWhs (dont 36 GWhs à Villedieu Intercom et 25 GWhs à Mont-Saint-Michel Normandie).

#### **4.6.6 La ressource hydroélectrique**

Nous relevons en 2015 deux installations de forte puissance sur le territoire :

- Installation de "Vezins" sur la commune de Saint Laurent de Terragat et d'une puissance de 12.9 MW

- Installation de Ducey (ou de "La Roche qui boit"), de 1.6 MW

Production en 2015 : 16 792 MWh

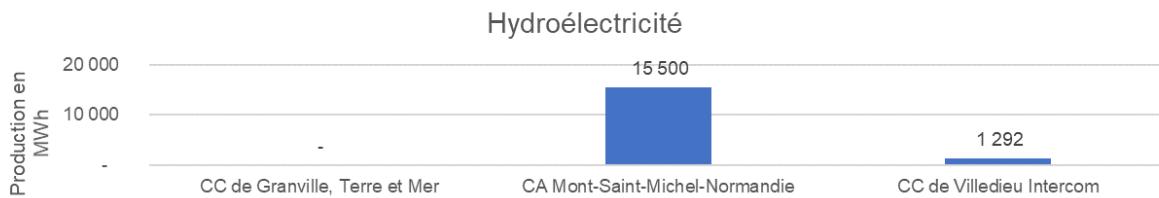


Figure 38 : Production d'énergie (en MWh) en 2015 pour l'hydroélectricité pour le PETR Sud-Manche Baie du Mont-Saint-Michel (Source : ORECAN – version 3.2.8)

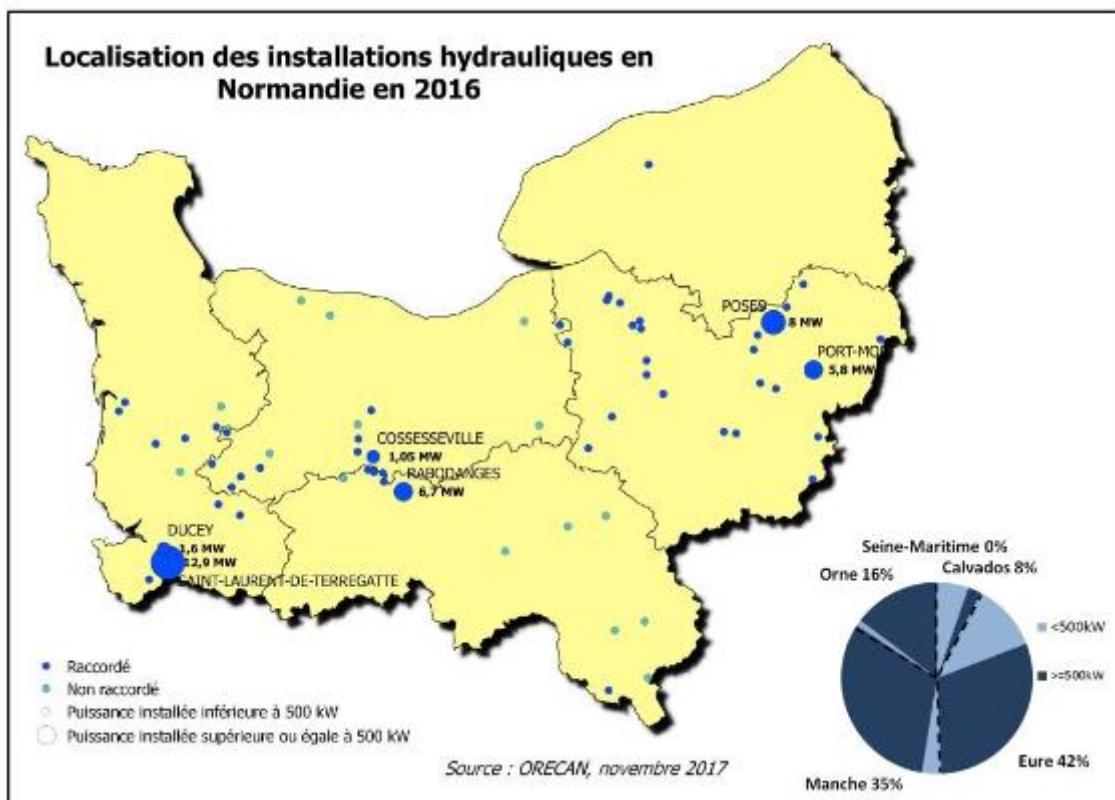


Figure 8: carte des installations hydrauliques en Normandie en 2016 (source : ORECAN)

Il s'agit de la première production renouvelable du territoire.

**Selon le SCOT 2013, la fin des concessions des deux barrages approche et va pénaliser le bilan "énergies renouvelables" du territoire. Les concessions hydroélectriques de Vezins et de "la Roche qui boit" sont amenés à expirer en 2018-2019.**

**Actualisation 2025 :**

Il est à noter que les deux barrages du territoire ont été démantelés en 2022, ainsi la production totale issue de la ressource hydroélectrique à partir de 2022 est fortement pénalisée.



Selon les données ORECAN – Biomasse Normandie – version 2023\_v1.2, la production hydraulique sur le territoire de VI en 2022 est de 1 036 MWh.

#### 4.6.7 Synthèse de production d'énergie renouvelable locale et de récupération

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des productibles ENR&R par filière sur le territoire du PETR.

Ressource	Situation à 2015	Situation à 2022
<b>■ Production ENR Électricité</b>	<b>93 GWh</b>	<b>92,4 GWh</b>
Solaire photovoltaïque	19 GWh	29 GWh
Éolienne terrestre	57 GWh	61 GWh
Éolienne offshore	0 GWh	0 GWh
Hydrolienne	0 GWh	0 GWh
Hydroélectricité	16.8 GWh	2,4 GWh
<b>■ Production ENR Thermique</b>	<b>300 GWh</b>	<b>337,1 GWh</b>
Bois énergie	299 GWh	335 GWh
Géothermie	0 GWh	0,6 GWh
Solaire thermique	1 GWh	1,5 GWh
Eaux usées	0 GWh	0 GWh
Hydrothermie	0 GWh	0 GWh
<b>■ Cogénération</b>	<b>27.7 GWh</b>	<b>115,24 GWh</b>
Valorisation énergétique des déchets	0 GWh	0 GWh
Méthanisation électrique	13.8 GWh	115,24 GWh
Méthanisation thermique	13.9 GWh	

Tableau 25 : Installations de production d'énergies renouvelables existantes sur le territoire du PETR (source ORECAN, Biomasse Normandie – 2023\_v.1.2)

La production annuelle à 2022 est d'environ **545 GWh**, soit 13,4% de la consommation du territoire du PETR.

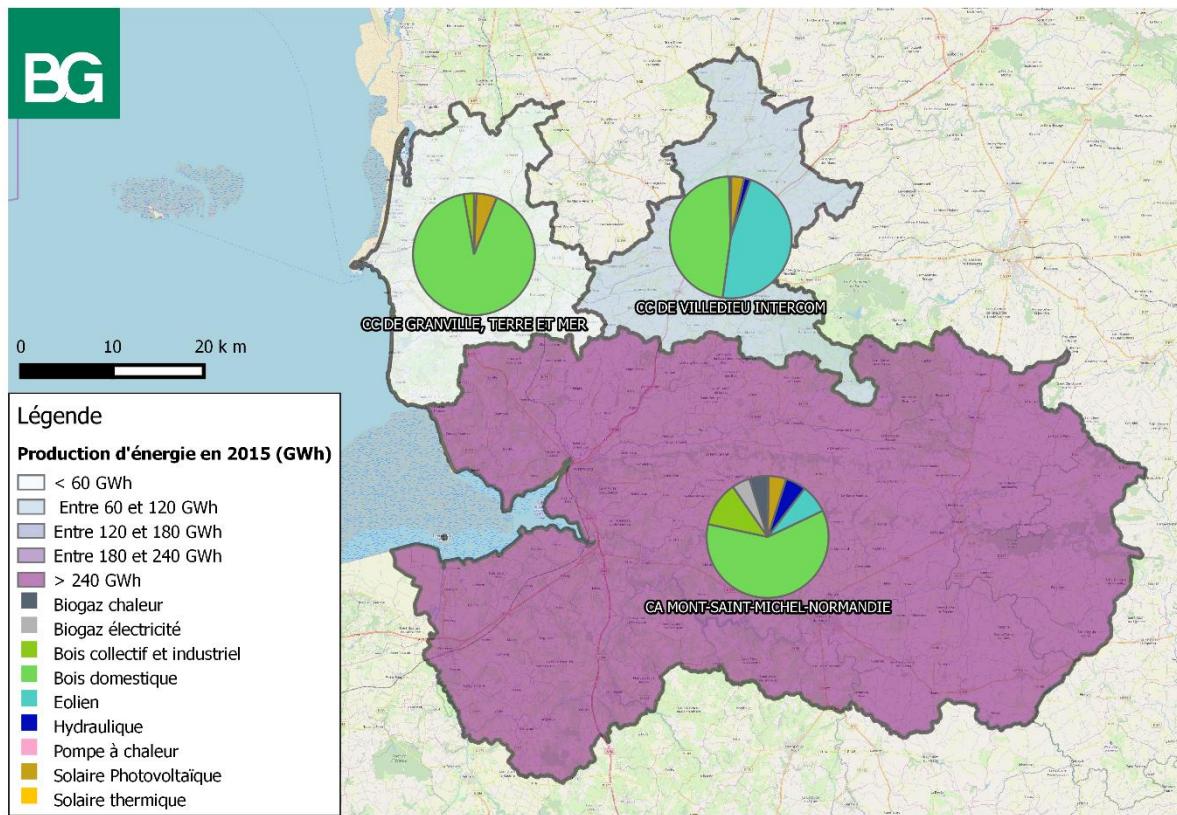


Figure 40 : carte de production EnR en 2015 (source ORECAN)

## 4.7 Potentiel de production d'énergies renouvelables et valorisation des rejets thermiques

### 4.7.1 Méthode d'évaluation des gisements de productions EnR du territoire

Le potentiel d'évaluation du gisement EnR est principalement basé sur la territorialisation des objectifs du Schéma Régional Air Énergie de l'ex Basse-Normandie (SRCAE), à défaut de données disponibles sur la communauté d'agglomération.

La méthode utilisée est précisée pour chaque ressource.

L'approche générale est illustrée dans le logigramme ci-dessous. Aussi, il est bon de noter qu'en fonction du type de ressource considérée, de la nature des données disponibles et des hypothèses prises dans les différences études analysées, la définition de gisement brut et gisement net peut varier.

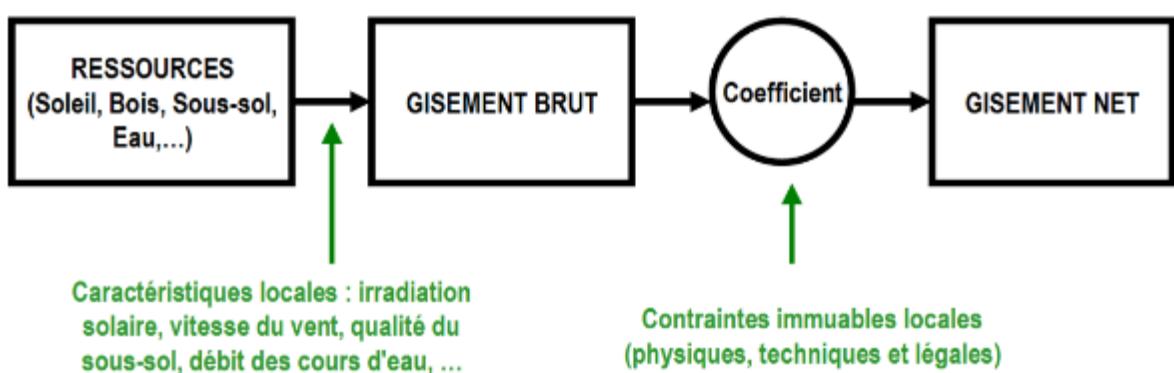


Figure 41 : méthode d'évaluation du gisement (source : BG)

Les ressources suivantes sont considérées :

#### La ressource solaire :

- Solaire photovoltaïque
- Solaire thermique

#### La ressource air :

- Grand éolien terrestre
- L'éolien offshore

#### La ressource biomasse :

- Bois énergie (bûche, granulés, plaquettes)
- Déchets (agricoles et ménagers) :
  - 1) incinération/cogénération (chaleur + élec),
  - 2) méthanisation (biogaz → injection ou cogénération) ou combustion (chaleur),
  - 3) stockage (décharges → biogaz → etc.)
- Boues de STEP<sup>3</sup> : méthanisation → biogaz → etc.

#### La ressource géothermique :

- Géothermie basse profondeur < 500 m (sondes verticales, nappes 12-14°C), basse température, chaud et froid
- Moyenne profondeur entre 500-1000 m (nappes 40-70°C), moyenne température, chaud

<sup>3</sup> Boues de STEP ou boues d'épuration sont les principaux déchets produits par une station d'épuration à partir des effluents.

- Grande profondeur > 1000 m, haute température, chaud et électricité

#### La ressource eau :

- Micro-Hydroélectricité / Hydroliennes (micro entre 20 et 500 kW et pico < 20 kW)
- Hydrothermie ou Thalassothermie (géothermie sur eau de surface ou sur eau de mer)

#### Les rejets thermiques :

- Rejets thermiques industriels et activités<sup>4</sup> (process, production de froid) : usines de production, centres commerciaux, patinoires, supermarchés...
- Eaux usées (collecteurs et STEP)

Cette liste est non exhaustive.

La récupération de chaleur des eaux de surface, ou encore la récupération de chaleur de l'air environnant (aérothermie) sont des ressources non quantifiées. Pour l'aérothermie, nous pouvons tout de même préciser que le climat océanique est favorable à l'exploitation de la ressource. La plage de température observée dans la région (comprise en moyenne entre 3°C et 21°C) ne présente pas de périodes importantes de gel ce qui favorise cette technologie. En ce qui concerne l'hydrothermie des eaux de surface, la caractérisation de la ressource va dépendre très localement (à proximité des preneurs) du débit, de sa variation pendant l'année et de sa température.

Une étude approfondie à plus petite échelle serait donc nécessaire pour en évaluer le potentiel du territoire.

### 4.7.2 Filière de production d'énergie renouvelable thermique

#### 4.7.2.1 Le solaire thermique

L'énergie solaire thermique est la transformation du rayonnement solaire en énergie thermique. Les rayonnements sont captés par des capteurs vitrés qui transmettent l'énergie solaire à des absorbeurs métalliques, capteurs plans ou capteurs à tube sous vide, lesquels réchauffent un réseau de tuyaux de cuivre dans lequel circule un fluide caloporteur. Un échangeur chauffe à son tour l'eau stockée dans un réservoir d'eau qui est ensuite injectée dans le réseau de chauffage. Les capteurs solaires thermiques peuvent produire de l'eau chaude pour l'eau chaude sanitaire (ECS) et/ou le chauffage (Système solaire combiné - SSC). Ils peuvent également servir au séchage solaire des fourrages et au chauffage des piscines. La quantité d'énergie fournie par les capteurs va dépendre, entre autres, de la région (météo), de la surface de capteurs ou encore de la technologie employée.



Figure 42 : schéma de principe de fonctionnement des capteurs solaires thermiques

<sup>4</sup> L'énergie thermique produite lors d'un fonctionnement d'un procédé de production ou de transformation n'est pas utilisée en totalité. Une partie de la chaleur est inévitablement rejetée, c'est ce que l'on appelle les rejets thermiques industriels ou "chaleur fatale".

Le gisement plausible est évalué au niveau régional en considérant :

- Un fort développement de l'eau chaude sanitaire (ECS) solaire dans l'existant et particulièrement en maison individuelle (hypothèse : 4,5 m<sup>2</sup> pour une maison individuelle et 15m<sup>2</sup> en collectif)
  - Un très haut niveau de l'ECS solaire en logement neuf (individuel et collectif)
- **Niveau régional**

Depuis 2001, près de 1 500 installations ont été subventionnées par l'ADEME et la Région principalement pour des particuliers, à hauteur de 77%. Cependant, malgré un essor de la filière en Normandie, la région peine sur le plan national tout comme d'autres régions du nord de la France. La Figure 4 montre les niveaux d'irradiation solaire au niveau national, le PETR se situe entre 1220 et 1350 kWh/m<sup>2</sup>.an d'irradiation solaire.

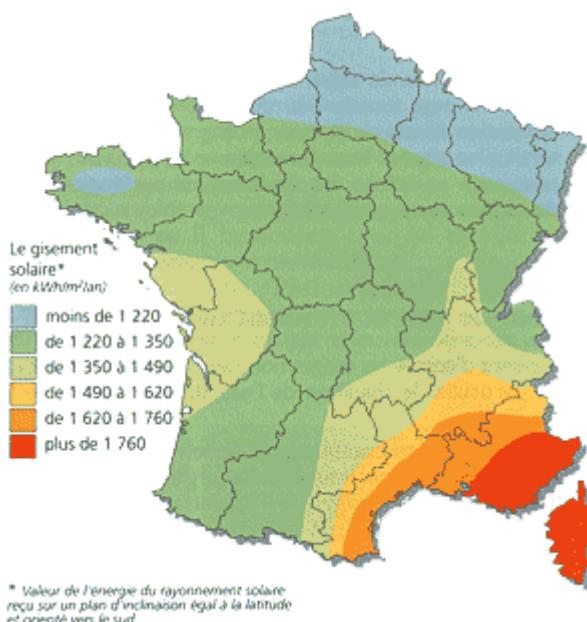


Figure 43 : gisement solaire français en kWh/m<sup>2</sup>.an (source : ADEME)

Pour chacune des régions, nous retrouvons la part des installations solaires thermiques de la région par rapport à l'ensemble des installations françaises en 2015 et 2016. En 2016, les installations normandes ne représentent donc que 5% des chauffe-eaux solaire individuels en France et 2% des installations solaires combinés (permettant de répondre au besoin d'eau chaude sanitaire et de chauffage d'une habitation). **À ce niveau, la région normande fait partie des territoires les moins équipés de France.**

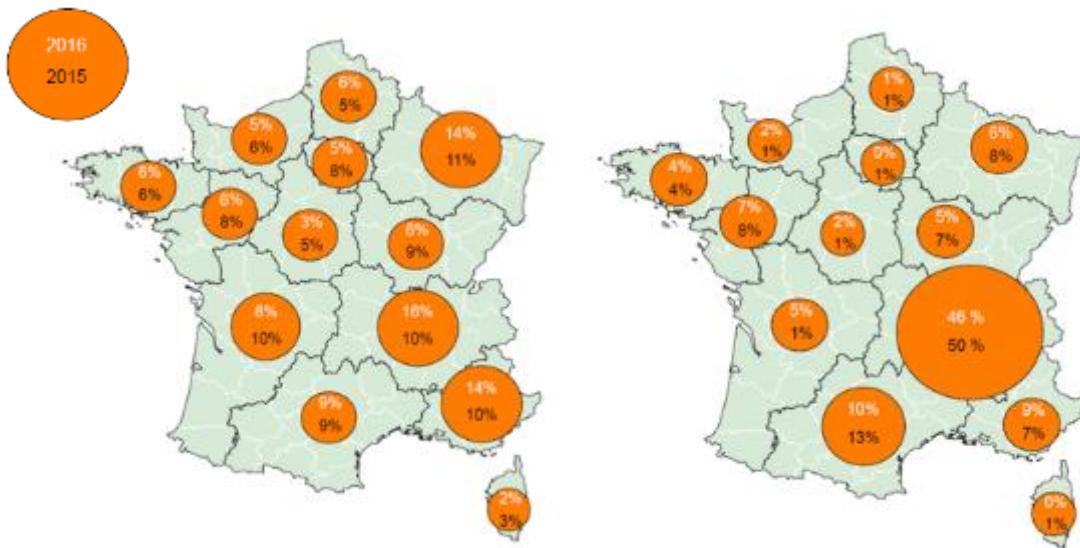


Figure 44 : carte des répartitions des installations solaires thermiques CESI<sup>5</sup> (à gauche) et SSC (à droite) en 2015 et 2016 (source : Observ'Er 2017)

- **Niveau territorial**

Méthode analytique : La méthode utilisée est différente de la territorialisation des objectifs du SRCAE.

Nous nous basons d'abord sur la répartition des logements par mode de production de chaleur (au gaz, électrique, ...) selon la base de données de l'INSEE. Il n'est considéré dans cette estimation que le potentiel de développement du solaire thermique sur le parc résidentiel et pour l'usage "eau chaude sanitaire" (ECS). Malgré des surfaces de toiture importantes, la consommation irrégulière et inconstante d'ECS dans les bâtiments tertiaires est un frein pour l'équipement en solaire thermique. Ces bâtiments seront privilégiés pour le solaire photovoltaïque.

Le gisement brut considère l'installation de capteurs solaires thermiques sur l'ensemble du parc de logements existants (collectif et individuel) permettant de couvrir 40% des besoins ECS.

Le gisement net est évalué, quant à lui, en privilégiant les logements présentant un système qui permet une conversion plus facile, c'est-à-dire chauffés au gaz et au fioul ou à l'électricité (hors chauffage urbain et bois). Nous posons l'hypothèse que seul 50% des logements collectifs et 2/3 des maisons individuelles existantes sont compatibles avec une installation solaire thermique dans les mêmes conditions de couverture des besoins ECS que pour le gisement brut.

À ce parc existant, et compte tenu des objectifs de réglementations thermiques (RT2012 et RT 2020 à venir) nous ajoutons le potentiel des projets à construire, soit 100% des maisons individuelles et 60% des logements collectifs prévus selon la tendance actuelle de construction au niveau du PETR (223 logements par an selon la base SITADEL2, de 2008 à 2017), qui seront équipés d'une installation solaire thermique.

<sup>5</sup> CESI: Chauffe-eau Solaire Individuel, SSC: Système Solaire Combinés

Avec un productible local de 476 kWh/m<sup>2</sup>.an (source : Calsol), le potentiel territorial de production solaire thermique brut serait de **200 GWh/an**. Le potentiel territorial de production solaire thermique net est quant à lui évalué à **21 GWh/an**.

	Gisement brut	Gisement net
PETR	200 GWh/an	21 GWh/an Équivalent à 14% des maisons individuelles équipées d'une installation de 4m <sup>2</sup>

Figure 45 : gisement de production solaire thermique en référence à l'année 2015

#### 4.7.2.2 Le bois énergie

La ressource bois-énergie est une ressource renouvelable considérée comme la plus écologique si issue d'une gestion durable des forêts et des haies et valorisée localement, en limitant l'impact lié à son acheminement. Le bois est un combustible permettant de produire de la chaleur et/ou de l'électricité par cogénération.



Figure 46 : type de valorisation de la ressource biomasse forestière (source : ADEME)

La ressource bois énergie peut être valorisée sous différentes forme de combustible suivant la provenance et la technique de production. Même si le bois bûche reste la forme la plus aisée et économique à exploiter, il présente des inconvénients de logistique, de stockage et de rentabilité thermique qui fait évoluer la filière bois-énergie. La filière s'est développée et propose désormais des combustibles du type plaquettes (bois broyé), granulés (sciure / bois compacté) ou sciures permettant d'améliorer la rentabilité des combustions, la réduction des polluants atmosphériques et de proposer cette énergie aux plus grands nombres. Ces combustibles permettent désormais d'automatiser les installations garantissant aux usagers une alimentation en énergie renouvelable et locale

- **Niveau régional**

Au niveau régional, un seul plan d'approvisionnement territoriaux (PAT) bois existe et se situe sur la Métropole Rouen Normandie réalisé en 2016. Un plan d'approvisionnement permet de diagnostiquer la ressource en bois du territoire et d'estimer son potentiel à mettre en perspective avec les besoins en énergie "bois" (consommation des chaufferies bois, consommation en bois bûche des ménages, etc.). Le PAT Métropole Rouen Normandie évalue ainsi son potentiel à 87 500 tonnes/an soit l'équivalent de 446 GWh/an. Cet approvisionnement local peut être assuré par la filière.

Au niveau de l'ancien périmètre régional de la Basse Normandie, le potentiel a été évalué à **5 287 GWh**, traduction de l'objectif de développement de la filière Bois énergie dans le Schéma Régional Climat Air Energie Basse Normandie.

À l'échelle départementale, le volume de bois sur le territoire du département de la Manche a été estimé à 795 000m<sup>3</sup> par an par le conseil général soit l'équivalent de 3 244 GWh.

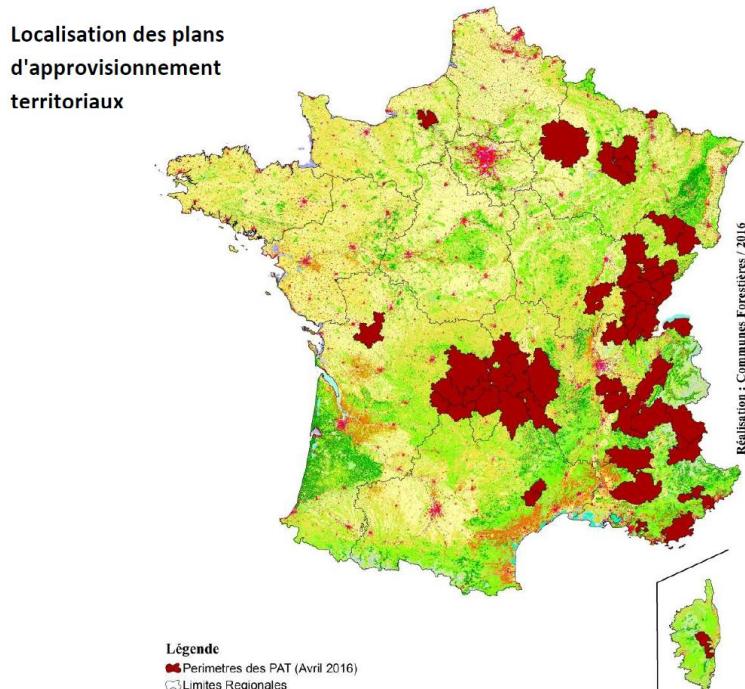


Figure 47 : localisation des plans d'approvisionnement territoriaux (source : Communes Forestières, 2016)

- **Niveau territorial**

Au niveau territorial, nous évaluons le potentiel du territoire du PETR Sud Manche en estimant le taux de conversion des installations actuelles en installations bois énergie. En considérant l'ensemble des

installations de production de chaleur du territoire présentant un intérêt de conversion (à savoir au gaz naturel, au fioul, à l'électricité et au GPL), le potentiel brut est estimé à 669 GWh/an. Ce chiffre peut être affiné en considérant uniquement une conversion des installations aux énergies fossiles (gaz naturel et fioul), le potentiel net est ainsi évalué à **304 GWh/an**.

	Gisement brut	Gisement net
Ex-Basse Normandie	5 287 GWh/an	-
PETR Sud Manche	667 GWh/an	304 GWh/an

Figure 48 : gisement de production à partir du bois énergie

#### 4.7.2.3 La géothermie

La géothermie consiste à prélever ou à extraire les calories stockées au niveau du sous-sol ou des nappes aquifères.

On distingue plusieurs types de géothermie :

- **Géothermie basse enthalpie (température inférieure à 30°C)** : sondes verticales et capteurs horizontaux. Ces technologies ne permettent pas une utilisation directe de la chaleur par simple échange. La mise en œuvre de pompes à chaleur est nécessaire pour le chauffage. Elles correspondent à l'exploitation de forages de faibles profondeurs (moins de 300 m).
- **Géothermie moyenne enthalpie** : nappes souterraines et eaux thermales. L'exploitation de cette ressource peut se faire de manière directe ou via des pompes à chaleur selon la ressource et le type de besoins.
- **Géothermie haute enthalpie (température supérieure à 100°C)** : failles et forages pétroliers. La chaleur est exploitée de manière directe et l'alimentation de centrales électriques peut être envisagée (production de vapeur pour le turbinage).

La géothermie basse et moyenne enthalpie peuvent nécessiter une pompe à chaleur afin d'atteindre les niveaux de températures pour répondre aux besoins de chaleur (cf. Figure ). Son principe de fonctionnement s'apparente à celui du réfrigérateur. Elle prélève de l'énergie dans un milieu (l'intérieur du réfrigérateur, le sous-sol, l'air extérieur) et elle restitue cette énergie dans un autre milieu à une température plus élevée (échangeur extérieur sur le dos du réfrigérateur, radiateurs, plancher chauffant...). **Seules les géothermies basse et moyenne enthalpie seront considérées dans la suite de l'étude.**

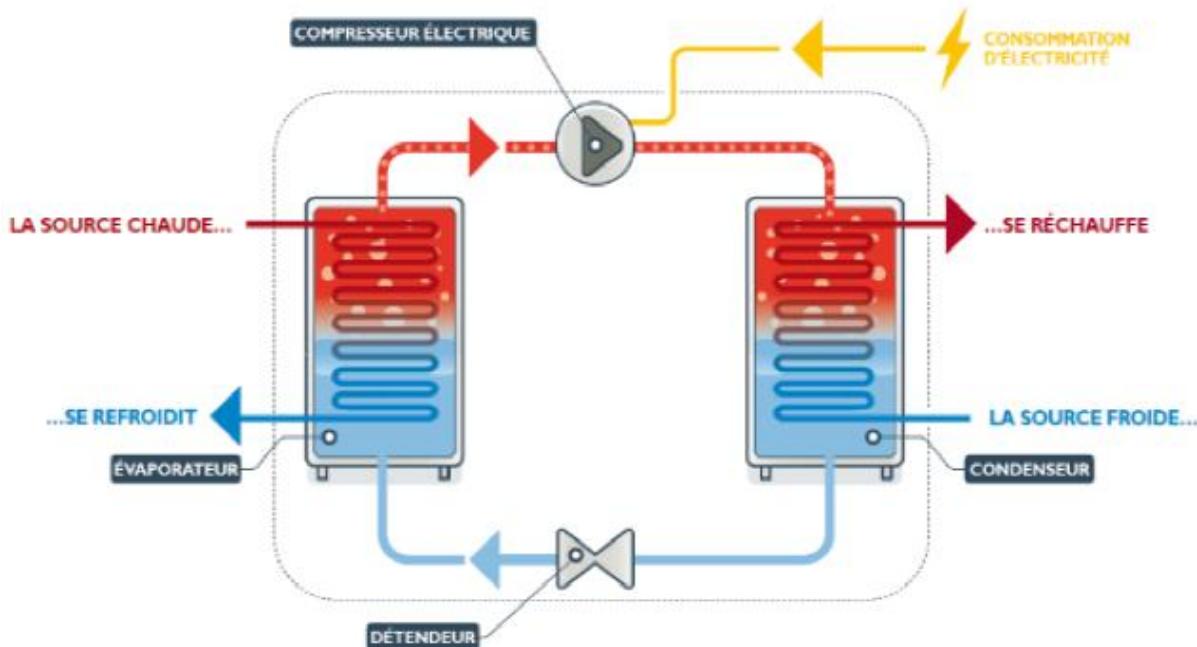


Figure 49 : principe de fonctionnement d'une pompe à chaleur (PAC)

- **Niveau régional**

À l'échelle régionale, la traduction de l'objectif de développement de la filière dans le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) Basse Normandie permet d'évaluer le potentiel à 105 GWh.

- **Niveau territorial**

Le BRGM dispose d'une base de données permettant de délimiter les zones favorables au développement de la filière.

Sur le territoire du PETR Sud Manche, la majorité du territoire est en zone favorable au développement de la géothermie sur nappe pour l'exploitation de la ressource à faible profondeur (Figure ). Certaines zones sont éligibles à la géothermie de minime importance (GMI) mais nécessite toutefois l'avis d'expert. La GMI est assimilée à la géothermie basse enthalpie.

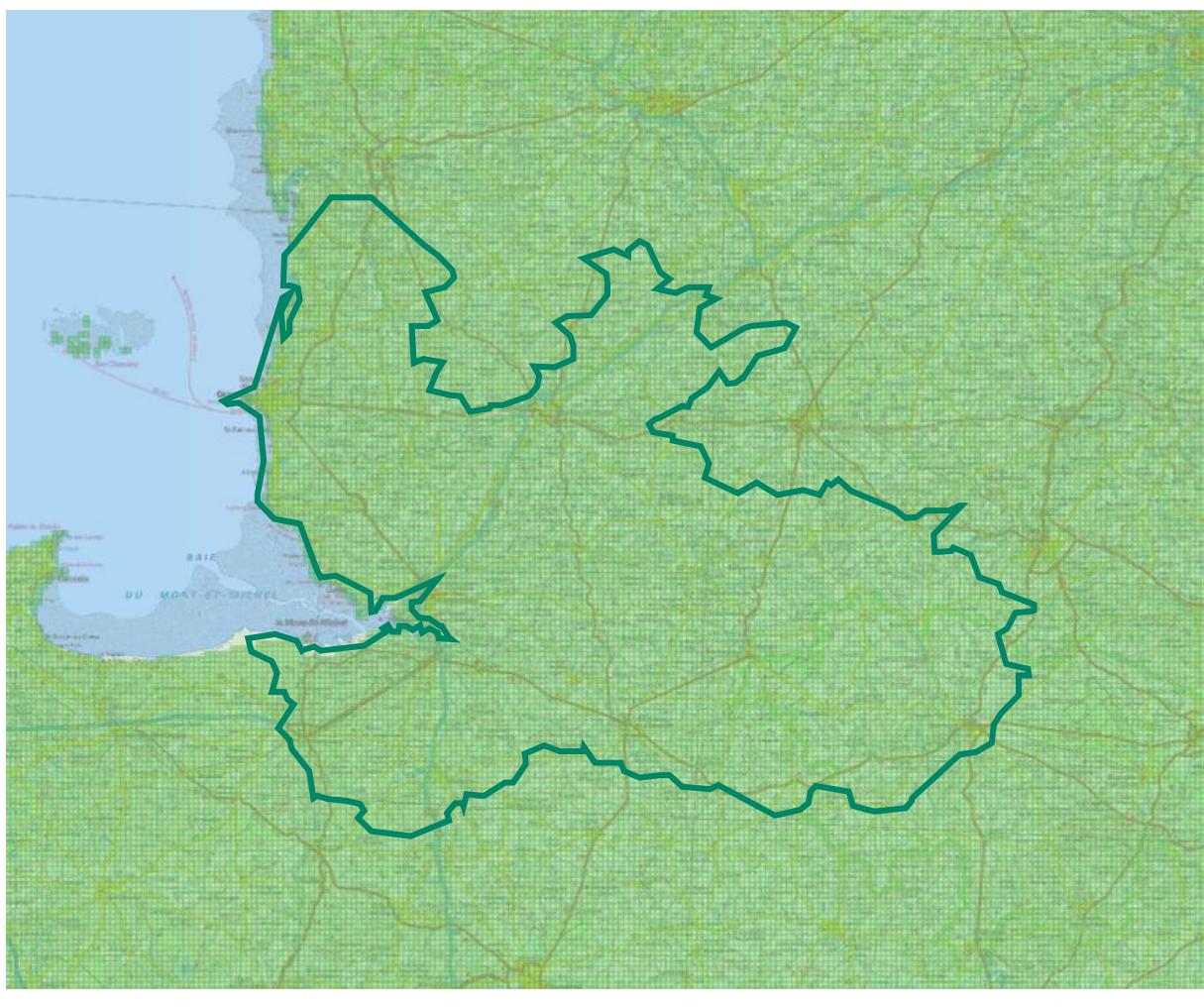


Figure 50 9: cartographie des zones favorables au développement de la géothermie à échangeur fermé ou ouvert  
(source : BRGM)

La territorialisation de l'objectif cible du SRCAE permet d'évaluer le potentiel du territoire du PETR BMSM à **13 GWh/an**. La méthode consiste à estimer le potentiel équivalent de la CAC par rapport à celui évalué dans le SRCAE pour la région ex-Basse Normandie, proportionnellement à la superficie du territoire.

	Gisement brut
<b>Ex- Basse Normandie</b>	<b>105 GWh/an</b>
<b>PETR BMSM</b>	<b>13 GWh/an</b>

Figure 51 : gisement géothermique du PETR BMSM

#### 4.7.2.4 Hydrothermie (ou Thalassothermie)

L'hydrothermie, ou la thalassothermie, est une filière qui commence à faire ses preuves en France. Son principe est de capter la température d'une source d'eau (de type lac ou mer) et ensuite de monter en température grâce à une pompe à chaleur afin de répondre au besoin de chauffage et de production d'ECS ou encore au rafraîchissement. La température de ces milieux aquatiques étant plus stable que l'air tout au long de l'année, ce type d'installation apporte un rendement plus intéressant que l'aérothermie (valorisation de la température de l'air).

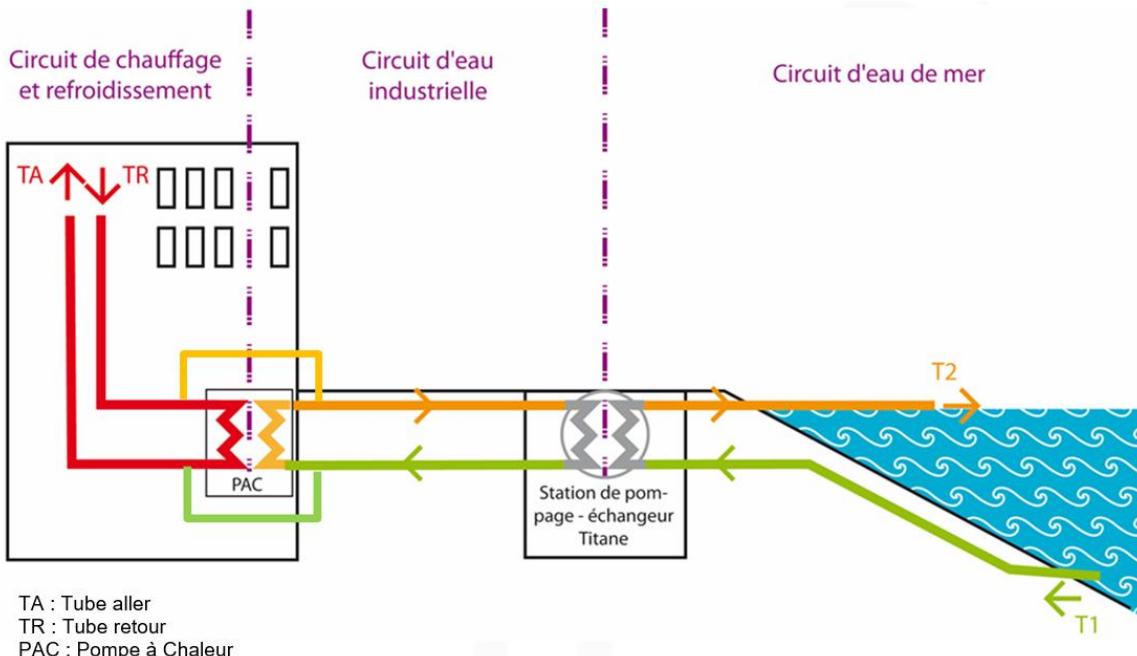


Figure 52 : Principe de la thalassothermie (source / BG)

- Niveau régional**

Au niveau régional, le potentiel sera présent au niveau de la mer et au niveau des lacs présents sur le territoire. Une étude approfondie est nécessaire au niveau de chacune de ces sources d'eau afin d'avoir une évaluation précise du potentiel qui va dépendre de l'évolution de la température de l'eau au fil de l'année, le débit extractible, la présence de preneurs à proximité, etc.

- Niveau territorial**

À l'échelle du territoire, le potentiel existe en bord de mer. Cependant, le phénomène de marée contraint l'implantation des systèmes de pompages, c'est pourquoi l'installation de ce type d'équipement se fait en général plutôt dans les bassins des établissements portuaires. L'évaluation réelle du potentiel du territoire demande une étude spécifique.

Gisement brut	
<b>Ex-Basse Normandie</b>	<b>Potentiel favorable mais non quantifiable - nécessite une étude spécifique</b>
<b>PETR Sud Manche</b>	<b>Potentiel favorable mais non quantifiable - nécessite une étude spécifique</b>

Figure 53 : gisement hydrothermique de la CAC

#### 4.7.2.5 Rejets thermiques industriels et d'activités

Lors du fonctionnement d'un procédé de production ou de transformation, l'énergie thermique produite grâce à l'énergie apportée n'est pas utilisée en totalité et est souvent perdue ou refroidie avant d'être rejetée. Ces rejets peuvent être récupérés et représentent une ressource pouvant être valorisée (cf. Figure ).

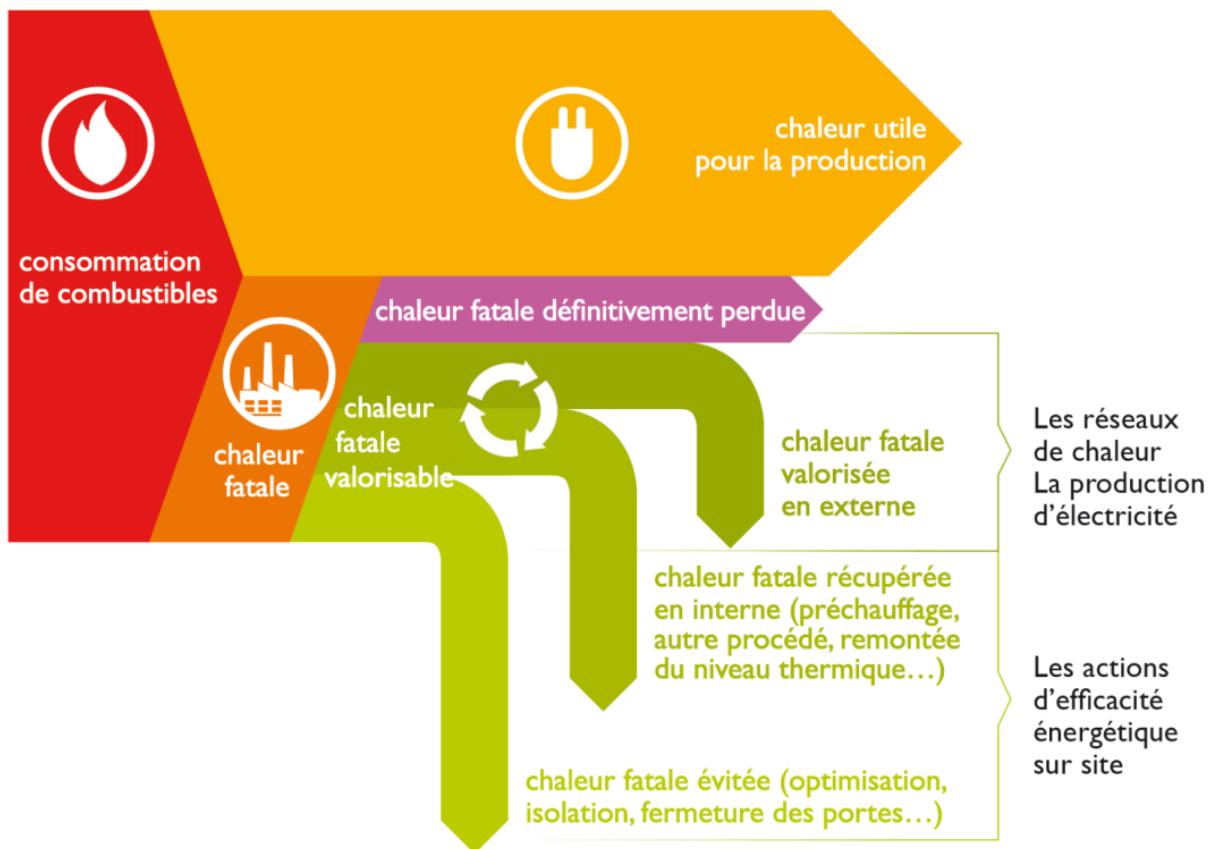


Figure 54 : schéma explicatif de la chaleur fatale (source : ADEME)

La récupération de la chaleur fatale conduit à deux axes de valorisation thermique complémentaires :

- Une valorisation en interne, pour répondre à des besoins de chaleur propres à l'entreprise ;
- Une valorisation en externe, pour répondre à des besoins de chaleur d'autres entreprises, ou plus largement, d'un territoire, via un réseau de chaleur. La revente des rejets peut constituer un revenu financier supplémentaire pour le fournisseur.

Les secteurs d'activité les plus consommateurs d'énergie en France sont principalement les industries chimiques plastiques suivies par l'industrie agro-alimentaire et la sidérurgie (cf. Figure ). Ces industries sont les principales cibles pour une valorisation des rejets thermiques car l'essentiel de leurs usages sont énergétiques, importés et d'origine fossile (source : ADEME), et servent à alimenter à 61% fours et séchoirs.

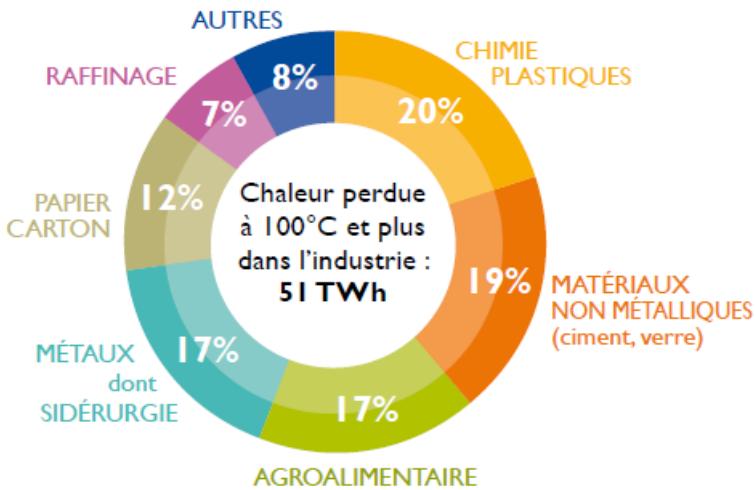
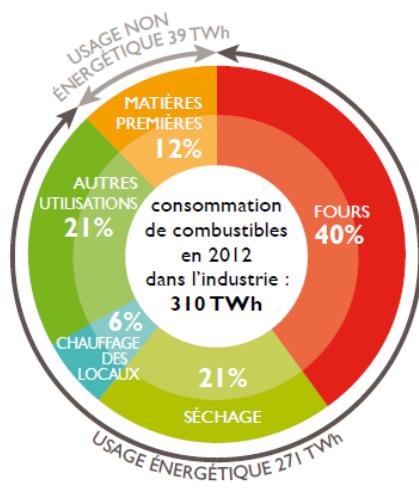


Figure 55 : Chiffres clés Climat, air et énergie, ADEME, 2014

- Niveau régional**

La valorisation de rejets thermiques d'une industrie dépend de son activité. En fonction du procédé de fabrication ou de transformation, la gamme de température en sortie définira le gisement potentiel d'énergie valorisable. L'ADEME a évalué le gisement régional (Étude de gisement de la chaleur fatale en région Normandie 2017) à **10 250 GWh/an**. Ce potentiel est principalement issu des sites liés au froid industriel et des process de combustion liés aux sites EDF Flamanville (estimé à 7180 GWh/an)

- Niveau territorial**

À l'échelle du territoire du PETR, une méthode de territorialisation du gisement régional est réalisée, en retirant au préalable la part de valorisation énergétique liée aux installations de EDF (absence de centrale nucléaire dans le PETR). Dans ces conditions, le gisement net pour le PETR Sud Manche est évalué à 371 GWh.

	Gisement brut
<b>Ex-Basse Normandie</b>	<b>3 070 GWh*</b>
<b>PETR Sud Manche</b>	<b>371 GWh</b>

\*  $10\ 250 - 7\ 180 = 3\ 070$  GWh de potentiel brut pour la région Basse Normandie hors EDF Flamanville

Figure 56 : gisement de récupération des rejets de chaleur

#### 4.7.2.6 Les eaux usées

L'énergie thermique contenue dans les eaux usées peut être récupérée via un échangeur thermique à différents endroits :

- Au niveau des collecteurs du réseau d'assainissement (ouvrages assurant la collecte et le transport des eaux usées : canalisations, conduites, ...),
- Au niveau des eaux épurées des stations d'épuration
- Ou directement au niveau des bâtiments, lorsque ceux-ci ont une forte consommation d'eau quotidienne

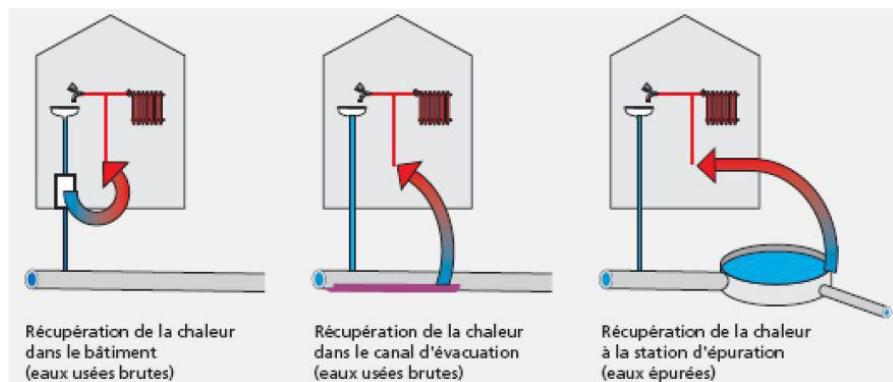


Figure 57 : exemple de lieux possible d'implantation des échangeurs de chaleur dans le cadre d'un projet de valorisation énergétique des eaux usées

- **Niveau régional**

Aucune étude d'évaluation du potentiel de récupération d'énergie thermique dans les réseaux d'assainissement en région ex-Basse Normandie ou Normandie n'a été recensée.

L'évaluation du potentiel régional passe par une analyse fine du réseau d'assainissement régional en compilant les débits d'eau usées et la localisation des postes de relevage sur le territoire. À partir d'une température d'eau moyenne, il serait possible d'évaluer alors le potentiel d'énergie valorisable à partir des eaux usées.

- **Niveau territorial**

**Gisement brut** (Méthode basée sur le retour d'expérience et les études existantes) : pour une première approche de l'évaluation du potentiel, nous nous basons sur la méthode appliquée au calcul du potentiel de récupération d'énergie thermique dans les réseaux d'assainissement d'eau pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Selon cette étude, la rentabilité d'un projet de récupération est assurée pour un réseau d'une capacité minimale de 20 000 Équivalent Habitants (EH) et pour une valorisation énergétique dont la densité est de minimum 1,5 MWh/ml.

**Le gisement brut du PETR est ainsi évalué à 5.1 GWh** (cf. Figure ). La faisabilité, pour nombre d'entre elles, ne peut être assurée pour des raisons économiques. Seules les stations de Granville et d'Avranches/Le Val-Saint-Pierre présentent de réels potentiels de déploiement d'un réseau de chaleur avec des longueurs de réseau intéressants pour un potentiel individuellement supérieur à 1 GWh. **Le gisement net est ainsi évalué à 4.2 GWh.**

Nom des stations	GRAN-VILLE - GOELANE	LA LUCERNE-D'OUTREMER 2	AVRANCHES / LE VAL-SAINT-PÈRE	BREHAL LITTO-RAL	BREHAL LA VANLEE	GA-VRAY	MONTMARTIN SUR MER
Capacité de la STEP (EH)	<b>58 385</b>	1 901	<b>30 740</b>	3 135	2 467	2 303	6 206
Débit minimum sec hivernal d'eaux usées de la STEP (m <sup>3</sup> /j)	<b>5 720</b>	302	<b>3 157</b>	221	359	201	838
Puissance extraite (kW)	<b>1 386</b>	73	<b>765</b>	54	87	49	203
Puissance thermique potentielle	<b>1 940</b>	102	<b>1 071</b>	75	122	68	284
Energie potentielle de récupération (GWh)	2.7	0.1	<b>1.5</b>	0.1	0.2	0.1	0.4
Longueur de réseau nécessaire à une faisabilité (km)	<b>1.81</b>	0.10	<b>1.00</b>	0.07	0.11	0.06	0.27

Figure 58 : évaluation du potentiel de récupération au niveau des stations d'épuration

		Gisement brut	Gisement net
Ex-Basse Normandie		Non quantifié	Non quantifié
PETR BMSM		5.1 GWh	4.2 GWh

Tableau 26 4: gisement de valorisation des eaux usées

#### 4.7.3 Filière de production d'énergie renouvelable électrique

##### 4.7.3.1 Le solaire photovoltaïque

L'énergie solaire photovoltaïque provient de la conversion de la lumière du soleil en électricité au sein de matériaux semi-conducteurs, comme le silicium ou les couches minces métalliques, qui libèrent des électrons sous l'action des rayonnements solaires. Un courant électrique est généré par la rencontre des photons (composants de la lumière) et des électrons (libérés par les semiconducteurs). Ce courant continu crée une puissance électrique calculé en watt crête (Wc : puissance maximale théorique d'un panneau solaire), et peut être transformé en courant alternatif grâce à un onduleur. L'électricité produite peut être consommée, stockée en batterie ou injectée dans le réseau électrique. À noter que les performances d'une installation photovoltaïque dépendent de l'orientation des panneaux solaires et l'ensoleillement de la zone dans laquelle elle se trouve.

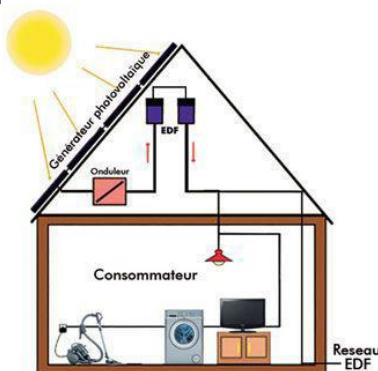


Figure 59 : schéma de principe du fonctionnement de panneaux solaires photovoltaïques (source : ADEME)

- **Niveau régional**

L'évaluation du potentiel solaire consiste à identifier les gisements nets représentatifs du potentiel maximal théorique à l'aide d'un outil cartographique puis à identifier les gisements plausibles en prenant en considération les réglementations thermiques actuelles et futures ainsi que la faculté des artisans à répondre à la demande.

L'ex-Basse Normandie fait partie des régions profitant d'un ensoleillement jugé moyen (entre 1 750 et 2 000h par an) par rapport au niveau d'ensoleillement en France. Cet ensoleillement place tout de même l'ancienne région Basse Normandie dans une tranche à potentiel intéressant, avec une capacité de production de l'ordre de 910 kWh/kWc.an (source : CALSOL, INES), soit l'équivalent de **1250-1350 kWh/m<sup>2</sup>** (cf. Figure ).

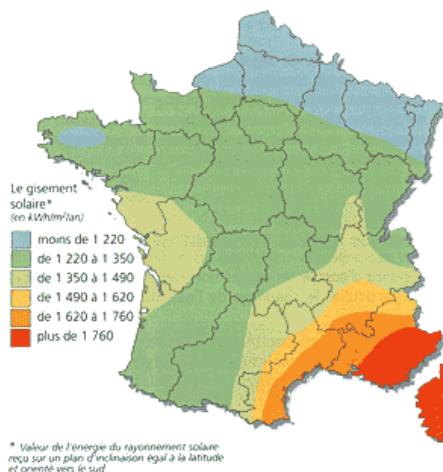


Figure 60 : gisement solaire français en kWh/m<sup>2</sup>.an (source : ADEME)

Le marché du solaire photovoltaïque est actuellement basé principalement sur l'exploitation des toitures et concerne tous types de clients (agriculteurs, professionnels, collectivités et particuliers). L'évolution des prix d'achat de l'électricité d'origine photovoltaïque, entre 2008 et 2010, a contribué au développement de la filière auprès de l'ensemble de ces contributeurs, notamment chez les particuliers qui représentent aujourd'hui 34% des surfaces installées (source : Observ'ER 2017)

Les centrales au sol, bien que pouvant bénéficier généralement de surfaces de couvertures plus grandes, sont rares et le coût élevé du foncier limite ce développement. **Les terres non cultivables** en plaine peuvent représenter une opportunité d'accueil de nouveaux parcs. Cette valorisation du terrain est à comparer à d'autres filières de production d'énergie renouvelable plus rentables, comme l'éolien par exemple.

Le SRCAE Basse Normandie cible une production de **204 GWh** en 2030 pouvant être affilié au potentiel net du territoire régional.

- **Niveau territorial**

Parc résidentiel :

Pour évaluer le potentiel de développement du solaire photovoltaïque du territoire, nous considérons une installation moyenne de 20m<sup>2</sup> par logement individuel et 5 m<sup>2</sup> par logement collectif (source : Sur la base du retour d'expérience de l'ADEME : résultat d'une expérimentation sur 45 bâtiments collectifs, dans le cadre du label Energie Positive / Réduction Carbone E+/C-). Le **potentiel brut de production**, appliqué à l'ensemble des logements du territoire s'élève ainsi à **202 GWh**.

En prenant en considération les contraintes existantes (ex : toiture non équipable ou mal exposée, impact patrimonial, etc.), nous évaluons que seuls 25% des logements peuvent être équipés. Nous évaluons de cette manière le **potentiel net de production à 50GWh**.

Bâtiments tertiaires :

Les toitures des bâtiments tertiaires sont une part importante des surfaces valorisables pour l'énergie photovoltaïque. L'électricité générée peut être directement injectée dans le réseau ou peut servir à satisfaire une partie des besoins importants en électricité spécifique des bâtiments tertiaires. En l'absence de données de surface de toiture des bâtiments tertiaires sur le PETR, l'estimation est effectuée sur la base de la consommation moyenne des locaux tertiaires en France (237 kWh/m<sup>2</sup>, source : Données statistiques du CEREN, aout 2015) et en effectuant l'hypothèse générique que la surface totale de toiture correspond à un quart de la surface habitable. Le PETR possèderait donc un potentiel brut de 197

000 m<sup>2</sup> de surface de toiture permettant la production de 26 GWh. Le potentiel net est réalisé sur la base d'une hypothèse du retour d'expérience d'une étude du CEREMA qui considère un ratio de 18% entre les surfaces brutes et nettes pour l'équipement des toitures (source : Étude pour le département de l'Ile et Vilaine 2014 "Identifier le potentiel d'installation de panneaux solaires sur toiture"). Le gisement net du tertiaire vaut ainsi 5 GWh.

À l'échelle du PETR BMSM, le potentiel de production photovoltaïque est ainsi évalué à **55 GWh/an**. Ce potentiel ne considère que la production "diffuse" (i.e. des installations en toiture de bâtiments privés ou publics, hors centrales solaires de grande envergure).

	Gisement brut	Gisement net
Ex-Basse-Normandie	-	<b>204 GWh</b>
PETR BMSM	<b>228 GWh</b>	<b>55 GWh</b>

Figure 61 : gisement de production solaire photovoltaïque en référence à l'année 2015

#### 4.7.3.2 L'éolien terrestre

La ressource air peut être valorisée de deux manières : en captant sa température (l'aérothermie) ou alors en captant la vitesse des vents sur terre (l'éolien terrestre) ou en mer (l'éolien offshore). Comme évoqué dans le paragraphe 4.7.1, l'aérothermie n'est pas traitée dans ce chapitre.

La valorisation de l'énergie éolienne consiste à convertir l'énergie cinétique du vent en énergie cinétique de rotation, exploitable principalement pour produire de l'électricité ou pour le pompage de l'eau en sites isolés.

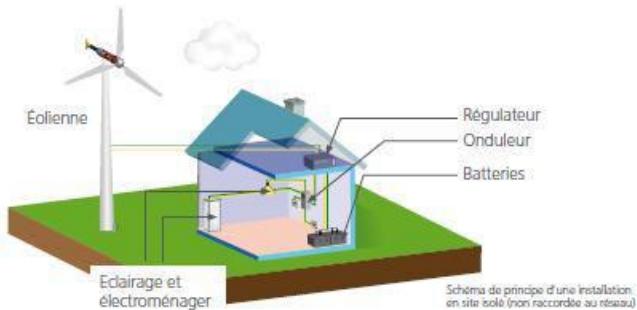


Figure 62 : exemple d'une installation micro-éolienne (source : ADEME)

- **Niveau régional**

Le potentiel à l'échelle nationale et régionale a déjà été établi par différentes études menées par les organismes nationaux ADEME (cf. Figure ) et la DREAL (*Le Référentiel des Territoires, avril 2014*). L'ADEME estime un fort potentiel de production autant terrestre qu'en mer de 60 000 MW au niveau national et la DREAL estime un potentiel régional terrestre entre **850 et 1 100 MW** au niveau de l'ex-Basse Normandie.

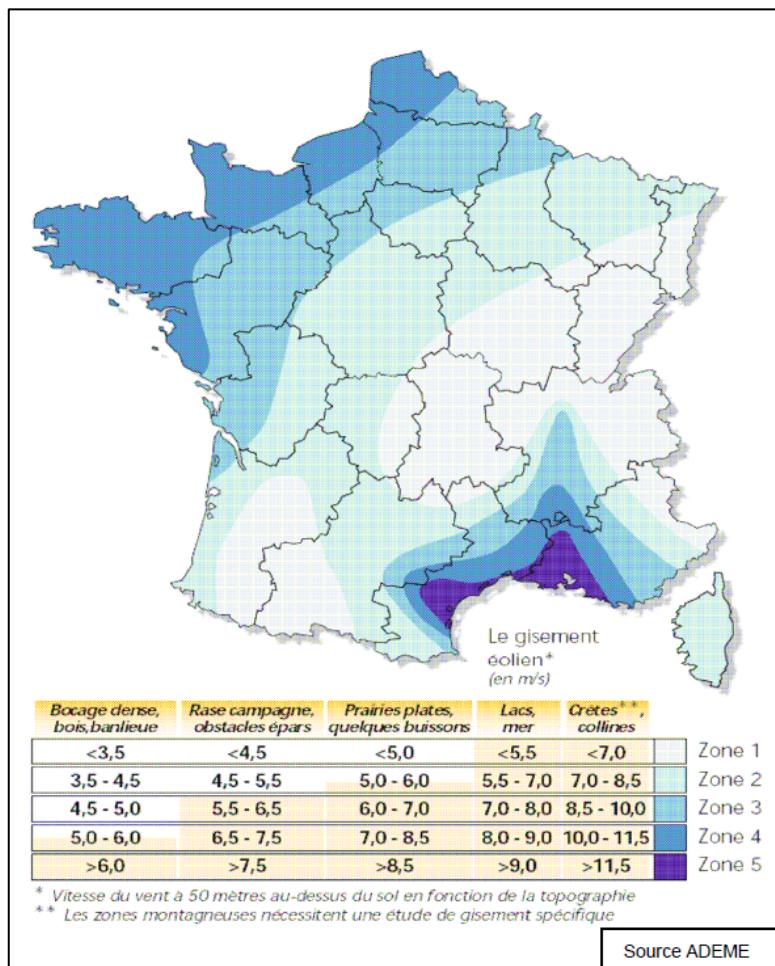


Figure 63 : carte du zonage des potentiels éoliens en France (source : ADEME)

Le SRCAE de l'ex-Basse Normandie évalue une production totale de 1 802 GWh pour 2020 et de 2 490 GWh pour 2030. Le tableau suivant donne l'équivalence de ce que représente ce potentiel.

#### Hypothèses :

- Nombre d'heures équivalentes de fonctionnement à pleine puissance : 2 200 h pour l'éolien terrestre
- Puissance unitaire d'un mât : 3 MW pour l'éolien terrestre (puissance moyenne d'une éolienne terrestre, source EDF)

Éolien terrestre	Objectif cible 2020	Objectif cible 2030
<b>Production</b>	1 802 GWh	2 490 GWh
<b>Puissance</b>	819 MW	1 132 MW
<b>Nombre de mâts terrestres</b>	<b>273</b>	<b>377</b>

Tableau 275: tableau d'équivalence du potentiel évalué par le SRCAE Basse Normandie

Le territoire est contraint de composer l'implantation de ces parcs éoliens avec les restrictions de co-visibilité avec le patrimoine historique et paysager. Le Schéma régional éolien de Basse-Normandie a élaboré une carte à enjeux lié à l'implantation d'éolienne dans la région (cf. Figure 64 : carte des enjeux liés à l'implantation d'éolienne en Basse Normandie)

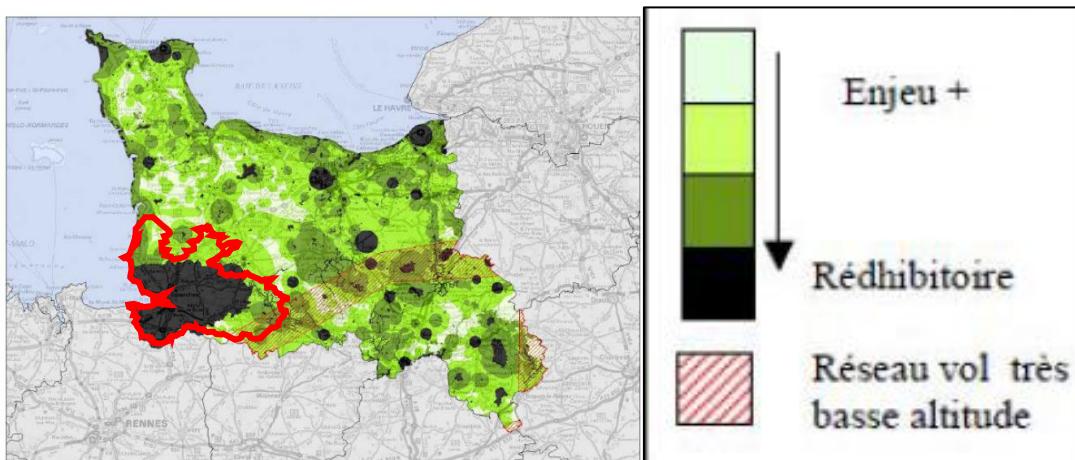


Figure 64 : carte des enjeux liés à l'implantation d'éolienne en Basse Normandie (source : SRCAE Basse Normandie)

Par ailleurs, Aucun projet éolien de grande ampleur n'est possible sur la zone tampon UNESCO du Mont Saint Michel au Sud et dû à l'existence de deux couloirs aériens au nord du territoire.

- Niveau territorial**

Au niveau territorial, nous considérons qu'une puissance de 0,125 MW/ha de terre agricole selon l'ADEME est envisageable pour implantation. Pour 4282ha de terres agricoles sur le territoire, le potentiel brut est ainsi évalué à 535MW soit **un gisement brut de 1178 GWh**.

La majorité du territoire du PETR se situe dans une zone tampon définie par l'UNESCO pour la protection des monuments classés. La labellisation UNESCO contraint aujourd'hui fortement le développement éolien mais ne l'interdit pas. Une compatibilité entre cette protection réglementaire et le développement des énergies renouvelables est attendue ces prochaines décennies, ce qui légitime le fait de considérer cette zone dans l'étude du potentiel éolien. En se basant sur la carte ci-dessous, 75% du territoire est située en zone tampon. Il est considéré un équipement possible sur la moitié de cette zone, soit sur 0.06125 MW/ha en moyenne sur la zone tampon. Le territoire du PETR Sud Manche présente donc **un potentiel net de 736 GWh**.

		Gisement net
<b>Ex-Basse Normandie</b>		<b>2 490 GWh</b>
<b>PETR BMSM</b>		<b>736 GWh</b>
		Équivalent à l'installation de 135 éoliennes de 3MW

Tableau 28 : gisement de production éolienne terrestre en référence à l'année 2015



PCAET SCOT PETR- Sud Manche - Baie du Mont Saint Michel

80/134

Pour autant il est à noter que ce potentiel n'est pas mobilisable dans l'immédiat.

#### 4.7.3.3 L'éolien offshore

L'éolien offshore est une filière énergétique en construction. La loi Grenelle 1 a lancé la filière en 2009 en donnant un objectif d'installation de 6 000 MW d'éoliennes offshore en mer à l'horizon 2020. Aujourd'hui un seule éolienne off-shore flottante de 2MW est installée au large du Croisic (Loire-Atlantique), quatre parcs pilotes sont actuellement en développement en France, dans le cadre de la transition énergétique. Trois sont prévus en Méditerranée et un en Bretagne, au large de Groix. Pourtant, le gisement de vent et l'important linéaire côtier en France présentent un très fort potentiel (cf. Figure). Le développement de la filière est encore attendu afin d'avancer vers les objectifs de production EnR en France.

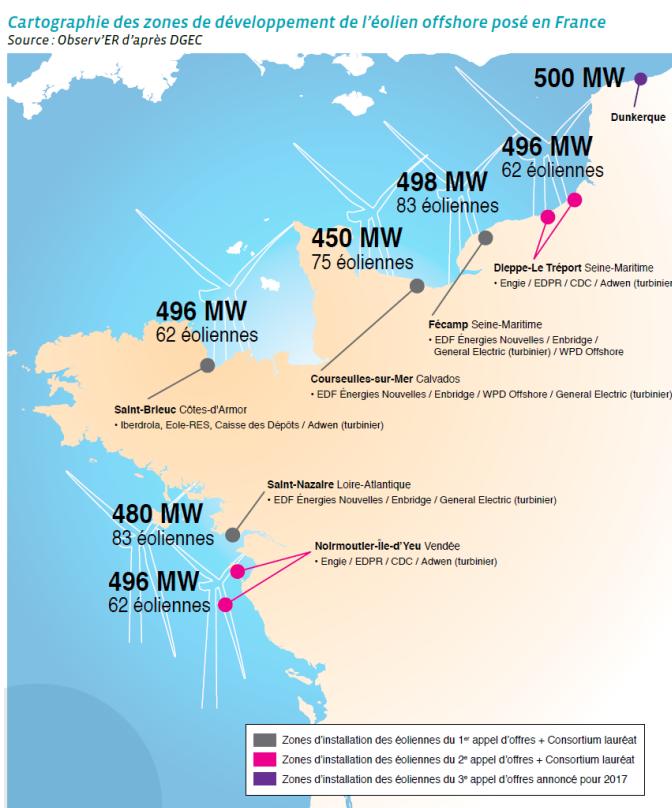


Figure 65 : cartographies des zones de développement de l'éolien offshore en France (source : Observ'ER)

- **Niveau régional**

Le SRCAE de l'ex-Basse Normandie cible une production de 1 080 GWh à l'horizon 2020 et de 3 600 GWh en 2030.

Le tableau suivant donne l'équivalence de ce que représente cet objectif.

**Hypothèse :**

- Nombre d'heures équivalent de fonctionnement à pleine puissance : 3 000 h pour l'éolien offshore (+35% par rapport à un éolien terrestre)
- Puissance unitaire d'un mât : 4 à 8MW pour l'éolien offshore (selon EDF). Pour la suite, un mât de 6MW est considéré, soit 2 fois la puissance unitaire d'un éolien terrestre)

Éolienne offshore	2020	2030
<b>Production</b>	1 080 GWh	3 600 GWh
<b>Puissance</b>	360 MW	1 200 MW
<b>Nombre de mâts offshore</b>	60	200

Tableau 29 : gisement de production éolienne offshore en référence à l'année 2015

- Niveau territorial

Méthode d'évaluation : L'association France Énergie Éolienne (FEE) a établi une étude d'identification des zones favorables à l'implantation de projets d'éoliennes offshore à l'échelle nationale.

Les zones favorables au développement de l'éolien offshore sont contraintes par les délimitations maritimes telles que les servitudes de navigation et de la Défense Nationale.

Par ailleurs, France Énergie Éolienne (FEE), l'association des professionnels du marché de l'éolien en France, estime qu'une éolienne offshore est localisée dans une zone acceptable à 10 kms de la côte et est économiquement viable jusqu'à une profondeur de fondation de 50 m.

Ces contraintes font qu'une implantation et une acceptation dans le paysage des parcs éoliens ne peuvent se faire qu'après une étude approfondie de la zone.

Cette étude a tout de même recensé deux sites de production potentiels dans les eaux territoriales du PETR Sud Manche (cf. Figure ). En considérant le gisement de l'ex-Basse Normandie annoncé par l'ADEME et les zones favorables au développement de la filière attenantes au PETR Sud Manche, le potentiel technique théorique est estimé à 360 MW.

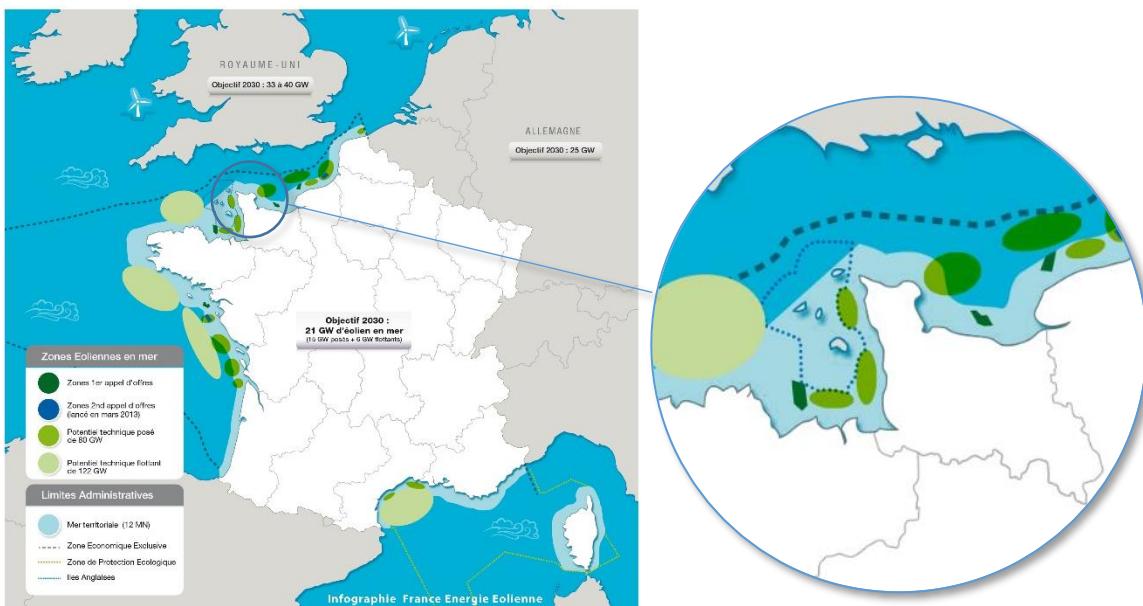


Figure 66 : carte des zones favorables au développement de projet d'éoliennes offshore (source : France Énergie Éolienne)

En considérant un fonctionnement de 3000 h (source : Commission de l'ADEME), le gisement éolien offshore du PETR Sud Manche est estimé à 1 080 GWh (cf. Tableau ).

Cependant, au vu de la proximité avec Le Mont-Saint-Michel et de sa zone de protection, le potentiel d'implantation des éoliennes offshores semble rédhibitoire également afin d'éviter une covisibilité. Le potentiel de cette filière est donc nul sur le territoire du PETR Sud Manche.

	Gisement brut	Gisement net
Ex-Basse Normandie	-	2 520 GWh
PETR Sud Manche	1 080 GWh	0 GWh
	Équivalent à l'installation de 60 éoliennes de 6MW	-

Tableau 30 : gisement théorique de production éolienne offshore

#### 4.7.3.4 Hydroélectricité

L'hydroélectricité est une forme de production électrique utilisant la force créée par le mouvement de l'eau pour entraîner un alternateur et ainsi générer du courant. La quantité d'énergie produite dépend à la fois du volume d'eau et de la hauteur de chute.

Deux formes principales de production d'hydroélectricité sont mises en œuvre :

- **Les centrales "gravitaires"** pour lesquelles les apports d'eau dans la réserve sont uniquement dus à la force naturelle de la gravité (pente, poids de l'eau, ...) et pouvant concerner des installations de toutes tailles
- **Les stations de transfert d'énergie par pompage** (ou centrales hydrauliques à réserve pompée), dans lesquelles un système permet de pomper l'eau de l'aval vers l'amont de la centrale.

Le développement de l'énergie produite par l'hydroélectricité peut se faire au travers de trois catégories d'opérations :

- **L'optimisation des ouvrages existants** (par exemple la modification de la turbine pour améliorer le rendement, l'amélioration du contrôle commande, le turbinage des débits réservés, le suréquipement et le réaménagement d'ouvrage, etc.). Les gains de productible restent cependant difficiles à évaluer et apparaissent relativement limités dans une majorité de cas.
- **L'équipement de seuils existants**, c'est-à-dire l'équipement de retenues qui existent pour d'autres usages (par exemple le maintien d'une cote touristique ou le prélèvement d'eau potable) et qui pourraient être équipées d'une turbine hydroélectrique. Il existe une base de données de ces seuils (le référentiel des obstacles à l'écoulement sur les cours d'eau –ROE, administré par l'ONEMA), mais le potentiel des sites réellement équitables reste encore mal connu.
- **La création de nouveaux sites**, qui implique à la fois la création des ouvrages de génie civil (retenues ou prises d'eau pour les aménagements en dérivation) ajoutant de nouveaux obstacles à l'écoulement et l'installation des turbines et matériels de transformation électrique.

##### • Niveau régional

Au niveau régional, le potentiel hydroélectrique est nul selon l'Union France de l'électricité (cf. Figure )

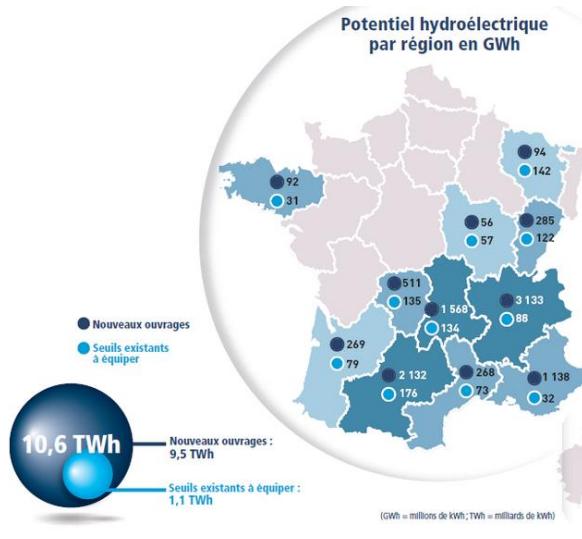


Figure 67: potentiel hydroélectrique en France (source : Union France de l'électricité, 2013)

#### - Niveau territorial

		Gisement net (GWh)
Ex- Basse Normandie		Négligeable
PETR Sud Manche		Négligeable

Figure 68 : gisement de production d'hydroélectricité

#### 4.7.3.5 L'hydraulien

Cette filière valorise l'énergie cinétique des courants marins afin de produire de l'électricité grâce à une turbine, tout comme l'éolienne transforme l'énergie cinétique du vent en électricité.

L'installation consiste à la mise en place des turbines en profondeur en pleine mer et au raccordement avec des alternateurs sur la côte pour pouvoir assurer une production (cf. Figure ). Contrairement aux barrages nécessaires à la production d'énergie marémotrice, les impacts environnementaux sont mineurs et moins contestés.

L'énergie hydraulienne ne fait pas partie des filières d'énergies renouvelables dites matures en France. À l'heure actuelle, la première et seule ferme en France est le démonstrateur de Paimpol-Bréhat en Bretagne mis en place depuis 2008. Le prototype d'une puissance de 2MW mesure 16 m de diamètre pour un poids de 850 tonnes.

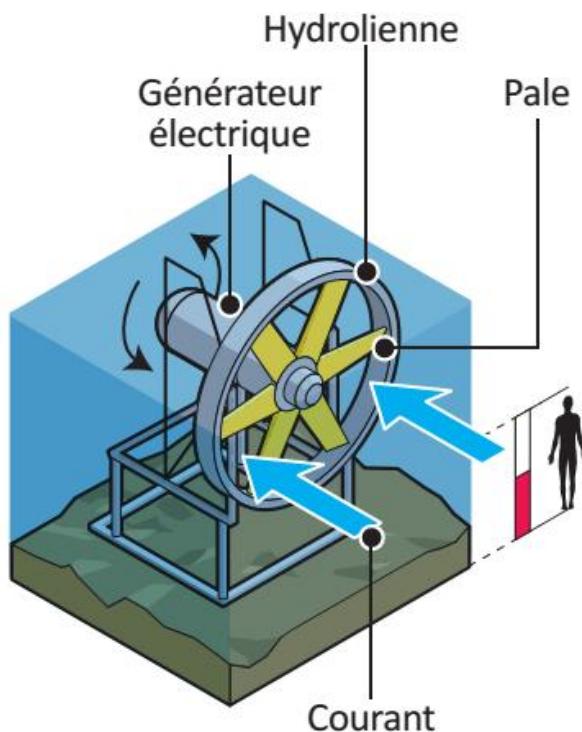


Figure 69 : schéma de fonctionnement d'une hydrolienne

#### - Niveau régional

À l'échelle régionale, l'étude SOGREAH pour la DREAL en 2012 (cf. Figure ) établie la région Normandie comme première réserve à potentiel hydrolien de France. Au total, un potentiel de près de 7 000 GWh de production d'électricité a été estimé dans la région.

Ce potentiel se situe principalement :

- Le passage de la Déroute entre Portbail et Jersey : le gisement se situe essentiellement à l'Est immédiat de l'Île, hors des eaux françaises
- Le Raz Blanchard : le gisement est plus important dans la partie Est du Raz Blanchard, soit côté français
- Le Raz de Barfleur : le potentiel se situe essentiellement sur la façade Nord du Raz, entre le Cap Levi et la Pointe de Barfleur

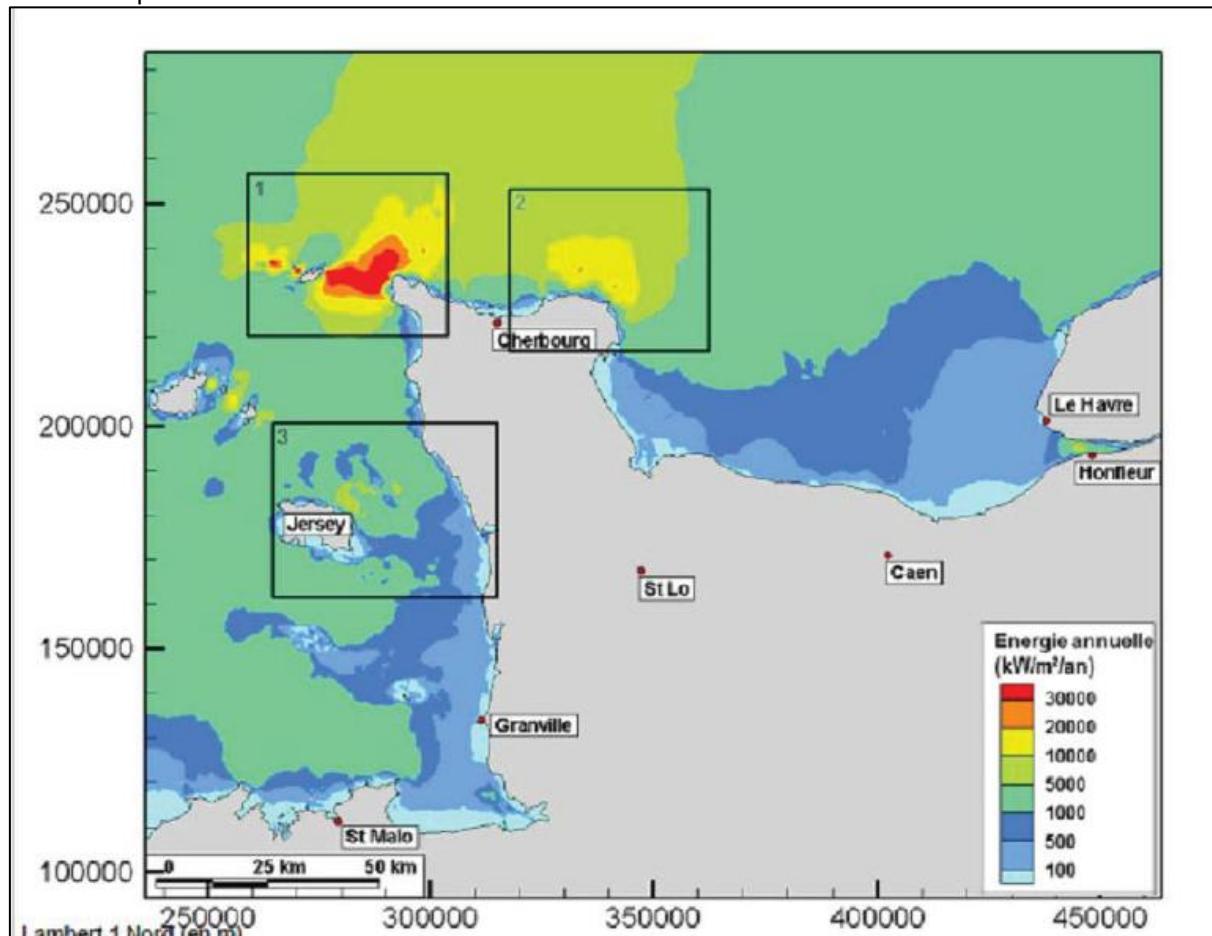


Figure 70 : localisation des potentiels hydrolienne identifiés (source: SRCAE Basse Normandie)

- **Niveau territorial**

De cette étude, il en ressort qu'aucune zone à potentiel n'a clairement été identifiée dans les eaux proches de la baie du Mont Saint Michel. Le potentiel de la filière hydrolienne y est donc nul.

Gisement brut	
<b>Ex-Basse Normandie</b>	<b>7 000 GWh</b>
<b>PETR BMSM</b>	<b>0 GWh</b>

Tableau 31 : gisement de production hydrolienne

Il a été à noter cependant que des réflexions avaient émergé sur la possibilité d'exploiter l'énergie des courants autour de l'archipel de Chausey. Cependant, le fort marnage réduit amplement le potentiel, et il s'avère que les zones les plus profondes qui auraient pu convenir s'avèrent être les chenaux de navigation. L'installation d'hydroliennes n'est donc pas envisageable sur l'archipel à ce jour.

#### 4.7.4 Filière de cogénération

La cogénération consiste à produire en même temps et dans la même installation de l'énergie thermique à flamme et de l'énergie électrique.

La valorisation de cette chaleur prend plusieurs formes :

- Alimenter des réseaux de chaleur ou des chaufferies,
- Desservir des logements sociaux, des hôpitaux ou des bâtiments collectifs,
- Fournir de la vapeur à des industries.

La production d'électricité peut être faite par des moteurs à pistons alimentés le plus souvent au gaz naturel, des turbines à gaz (technologie similaire aux moteurs des avions à réaction) ou des turbines à vapeur, la vapeur étant produite par des chaudières, par de la géothermie ou par de l'énergie récupérée sur des processus industriels.

##### 4.7.4.1 La valorisation énergétique de déchets ménagers

Une fois le tri, le recyclage et le compostage effectués sur les déchets compatibles, le traitement thermique des déchets restants (hors déchets dangereux et spéciaux) consiste à réduire de manière très importante les volumes de déchets en les brûlant. L'énergie dégagée par ce processus peut être valorisée en alimentant des réseaux de chaleurs (chauffage, production d'eau chaude sanitaire, piscines et serres agricoles...) ou en produisant de l'électricité à l'aide d'une turbine (cf. Figure ).

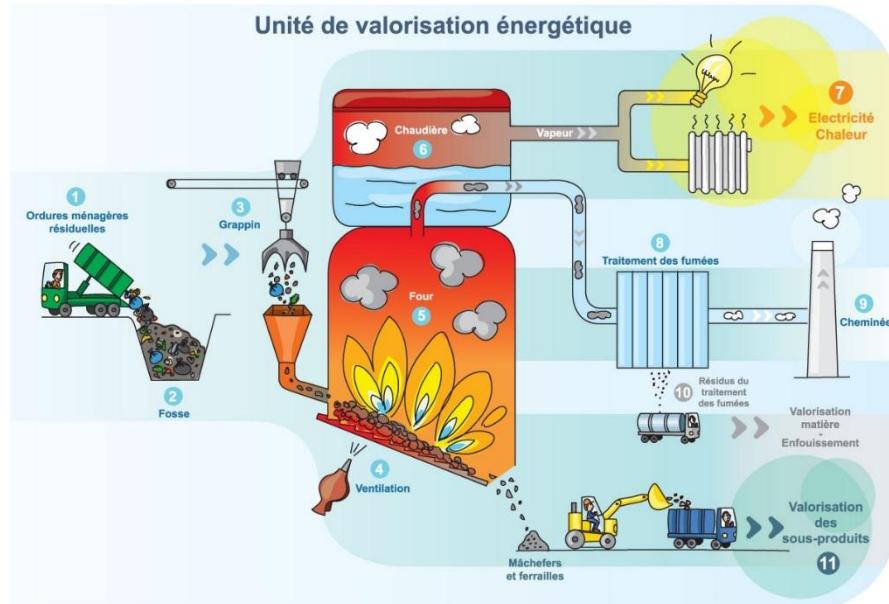


Figure 71 : processus de fonctionnement d'une unité de valorisation énergétique

- **Niveau régional**

La valorisation énergétique des déchets est une filière dont le potentiel évalué vise à améliorer le rendement des unités existantes. En effet, les objectifs du programme national de prévention des déchets et renforcés par la loi n°2015-992 du 217 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte orientent la politique publique à réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant. **Dans ce contexte, seule une amélioration de l'efficacité des installations existantes permettra d'augmenter la production énergétique de la filière.**

L'objectif est donc d'atteindre une production de 250 GWh en 2030 d'énergie renouvelable à l'échelle régionale à partir d'incinération des déchets. Par ailleurs, seul 50% de la production d'une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) est considéré d'origine renouvelable ; les déchets d'origine organique représentent 50% du volume de déchet total, selon le Plan d'action national en faveur des énergies renouvelables.

Au niveau régional, on recense deux unités de valorisation thermique des déchets, toutes deux hors Sud Manche :

- **L'usine de fabrication de ciments de Ranville**, qui utilise comme combustible d'appoint des farines animales et des boues de stations d'épuration en substitution de charbon et de fioul
- **L'unité d'incinération des ordures ménagères à Colombelles** de l'agglomération de Caen et des collectivités voisines permet d'alimenter le réseau de chaleur urbain d'Hérouville-Saint-Clair.

- **Niveau territorial**

	Gisement brut	Gisement net
<b>Ex-Basse Normandie</b>	- GWh/an	<b>250 GWh/an</b>
<b>PETR BMSM</b>	<b>0 GWh/an</b>	<b>0 GWh/an</b>

Figure 72 : gisement de valorisation de l'incinération des déchets ménagers

**Actualisation 2025 :**

Il est à noter que l'exutoire actuel des déchets ménagers de Granville Terre et Mer est le centre d'enfouissement des Champs Jouault à Cuves. Or ce centre d'enfouissement arrive bientôt à épuisement de sa capacité et un autre exutoire devra être créé. Une réflexion est donc en cours avec les EPCI de la Manche afin de trouver une nouvelle solution pour ces déchets. La solution, une fois identifiée, pourrait mener à une augmentation de la valorisation énergétique des déchets à l'échelle de la Manche.

#### 4.7.4.2 La méthanisation

Le biogaz est un gaz produit par fermentation de matière organique en l'absence d'oxygène. Après traitement, le biogaz est assimilable à un gaz naturel et à ce titre il peut être injecté dans le réseau pour valorisation ultérieure (chauffage, cogénération, cuisine ou carburant) ou directement être valorisé comme un BioGNV (BioGaz Naturel pour Véhicules). Le développement de la méthanisation et de la production biogaz peut se faire dans 5 secteurs : le secteur agricole, le secteur industriel, les déchets ménagers, les boues urbaines et les Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND).

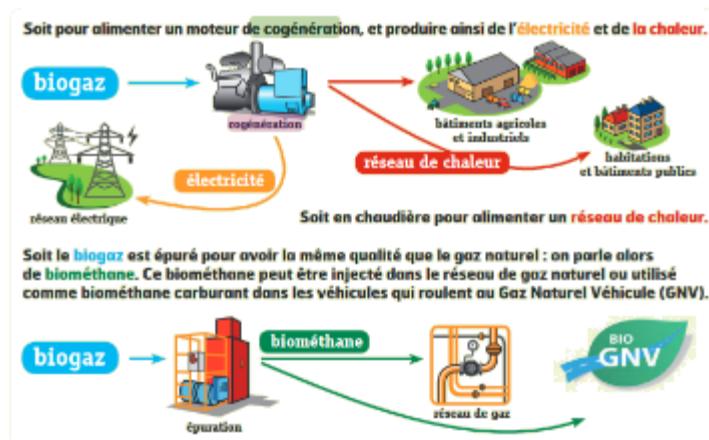


Figure 73 : utilisation du biogaz (source : Vers l'autonomie énergétique des territoires - méthanisation et biogaz, une filière d'avenir - ATEE Biogaz)

#### - Boues de STEP

Les boues issues des processus d'épuration ou de décantation des STations d'ÉPuration (STEP) sont généralement recyclées à des fins d'épandage dans les champs. Mais cette ressource peut également servir à produire de l'énergie :

- Soit par turbinage de la vapeur issue de l'incinération des boues
- Soit par méthanisation grâce à des digesteurs, permettant alors l'injection en réseau ou de la cogénération après traitement, désulfurisation, décarbonatation et séchage

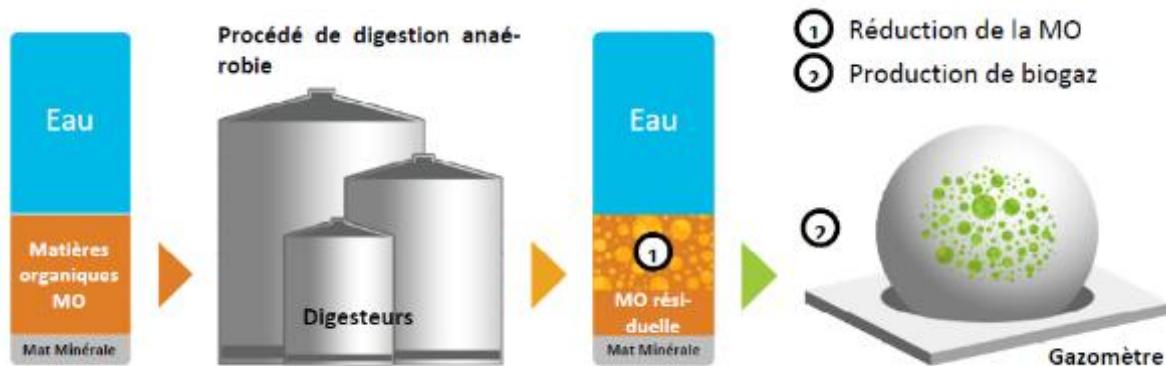


Figure 74 10: processus de production de biogaz par méthanisation

Les déchets sont donc une ressource qui peut être utilisé comme élément nécessaire à la valorisation énergétique direct via combustion et/ou comme ressource pour de la méthanisation.

#### - Méthanisation agricole

Il s'agit de **valoriser des produits** ou sous-produits des exploitations agricoles (effluents d'élevage, résidus de cultures, cultures intermédiaires...) avec, in fine, un retour au sol pour la fertilisation des cultures ou prairies. En parallèle, le digesteur permet la production de biogaz à partir de la matière organique (cf. Figure ).

Les bénéfices de ce procédé font largement consensus :

- Production d'énergie renouvelable valorisable sous forme de biométhane (injection), électricité et chaleur (cogénération) et/ou biocarburant (bioGNV)
- Valorisation des effluents agricoles contribuant à la réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES) des élevages
- Évolution des pratiques et assolements permettant d'augmenter l'autonomie en azote (digestat) et la couverture des sols (cultures intermédiaires - CIVE)
- Projets territorialisés combinant traitement des déchets, boucle énergétique locale, création de valeur ajoutée et d'emplois

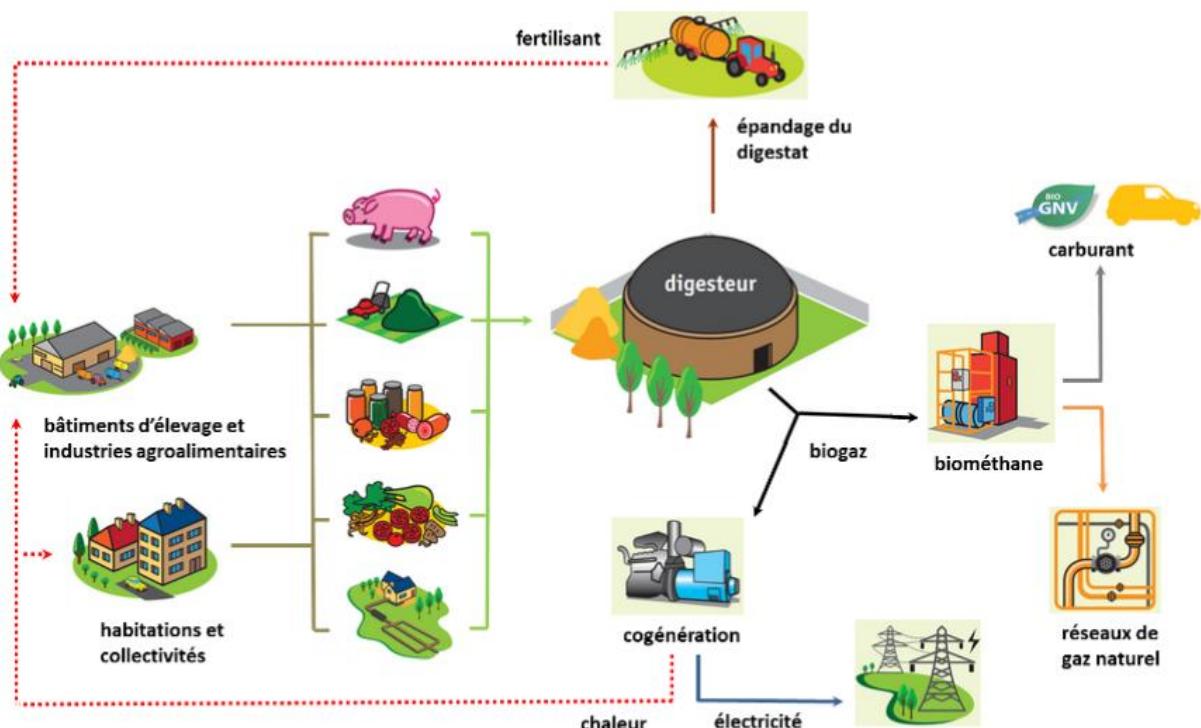


Figure 7511 : schéma de principe de production de biogaz dans le secteur agricole (source : Chambre d'Agriculture France)

### - ISNDND

La méthanisation augmente la valorisation des déchets non dangereux et permet de produire des amendements naturels du biogaz utilisé comme combustible, **tout en réduisant de 15%** les déchets à enfouir. Pour la filière ISDND, le biogaz est produit naturellement puis capté. Ce biogaz est communément appelé « gaz de décharge ».

Le biogaz, produit dans des méthaniseurs ou capté dans des décharges, peut ensuite être soit brûlé pour une utilisation sous forme de chaleur seule, d'électricité seule ou de cogénération (chaleur et électricité), soit épuré pour en extraire le méthane. Ce biométhane peut ensuite être injecté dans les réseaux de gaz naturel ou utilisé comme carburant (bioGNV).

- Niveau régional**

Au niveau régional, l'étude réalisée pour l'ADEME par SOLAGRO et INDDIGO évalue un potentiel brut de la région à 2 600 GWh majoritairement à partir de déjections animales et de résidus de culture.

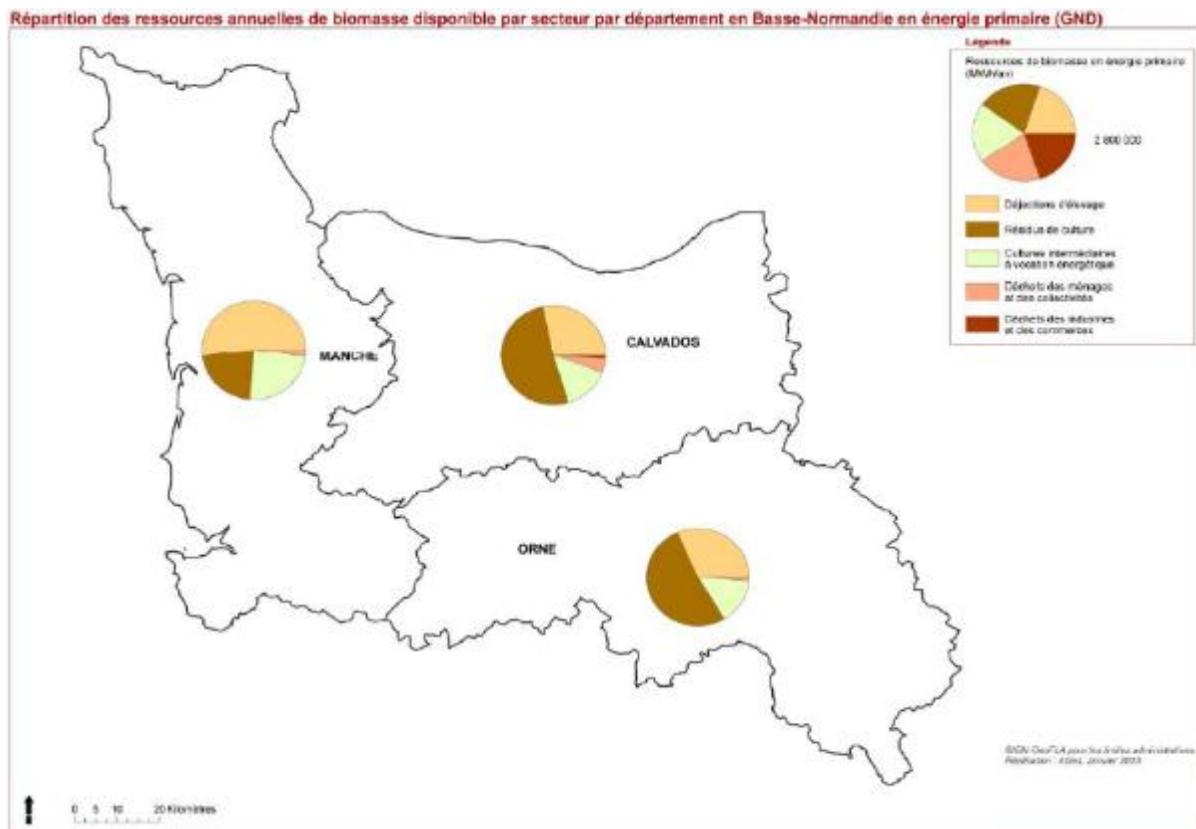


Figure 76 : cartographie du potentiel des départements de l'ex-Basse Normandie (source : ADEME)

Selon le SRCAE ex-Basse Normandie, l'objectif cible que l'on peut assimiler à **un potentiel net est évalué à 324 GWh pour une production thermique et un potentiel net de 120 GWh** pour de la production d'électricité.

À l'avenir, la région pourrait devenir un acteur majeur du biogaz en France avec son potentiel d'origine agricole en structurant son développement afin d'éviter les mises en concurrence de filière et entre projets.

- **Niveau territorial**

À partir des données agricoles fournies par la chambre d'agriculture, nous pouvons évaluer le potentiel brut de production d'énergie par la méthanisation à partir de la composition des cheptels du territoire. Le potentiel brut de production de méthanisation agricole est évalué à **165 GWh** sur le PETR. Nous assimilons le potentiel brut uniquement à la méthanisation agricole. D'après une étude de potentiel Biomasse Normandie de 2011<sup>6</sup>, 1 578 kt de matière brut par an serait méthanisable dans la zone Avranchin-Mortainais, dont 97% concerne des effluents d'élevage (les 3 % restants concernent les biodéchets des collectivités ou de l'industrie agro-alimentaire).

Le potentiel net est effectué par le recensement des projets identifiés sur le territoire. Deux projets de méthanisation sont mentionnés en 2011 par l'étude de Biomasse Normandie (cf. Figure) :

- Un projet de type agricole individuel qui pourrait mobiliser 7 500 tonnes MB agricoles et représenterait une production annuelle de biogaz de 530 000 Nm<sup>3</sup>, soit **3,14 GWh**.
- Un projet de type installation publique (boues d'épuration), qui pourrait mobiliser 20 000 tonnes MB et représenterait une production de biogaz de l'ordre de 1 M Nm<sup>3</sup>/an, soit **6,05 GWh**. Ce projet est pressenti sur la station d'épuration de Granville.

Au-delà des projets présentés ci-dessus, les cantons de Mortain, Saint James et Villedieu-les-Poêles posséderaient au total un potentiel de 2 790 tep soit **32,5 GWh**.

**Le potentiel net est estimé à l'heure actuelle à 42 GWh.**



Figure 77 : carte des projets identifiés en 2011 (source : Biomasse Normandie, 2011)

<sup>6</sup> Étude d'opportunité pour la mise en œuvre d'unités collectives de méthanisation en Basse-Normandie, Biomasse Normandie et Chambre régionale d'Agriculture de Normandie, 2011

	Gisement brut 2030	Gisement net 2030
Ex-Basse Normandie	-	444 GWh
PETR BMSM	165 GWh	42 GWh

Figure 78 : gisement de valorisation du biogaz

#### 4.7.4.3 Les combustibles solides de récupération (CSR)

Le Comité européen de normalisation (CEN) les définit officiellement comme des « combustibles solides préparés à partir de déchets non dangereux destinés à être valorisés énergétiquement dans des installations d'incinération ou de co-incinération ».

Pour fabriquer les CSR, les déchets ménagers (déchets non valorisés par le tri sélectif : mousse, bois verni, tissus sans humidité, déchets d'ameublement, déchets industriels et encombrement) sont ainsi broyés puis traités avec de la vapeur sous pression pour les stériliser. Principalement composés de la portion organique des déchets (papier, carton, textiles, bois) ils contiennent aussi beaucoup de plastiques mélangés. L'appellation « CSR » étant complètement absente de la réglementation européenne, il n'existe pas de règle quant à la composition ou aux propriétés de ce que l'on désigne sous ce terme.

- **Niveau régional**

L'étude de l'ADEME a évalué en 2014 le potentiel des régions françaises à pouvoir présenter un gisement dans cette filière (cf. Figure 79 12). Le gisement existe et est valorisable sur un territoire s'il permet de répondre à une demande locale comme substitut à des combustibles fossiles dans des unités dédiées (UIOM, incinérateur industriel, ...) ou des co-incinérateurs (cimenteries, four à chaux, centrale thermique, ...). Actuellement, la principale demande provient des cimenteries, les autres exploitations potentielles sont diverses et présentent des exigences qui leur sont propres ce qui rend plus complexe l'exploitation des CSR. L'étude aboutit donc à une cartographie présentant les zones présentant ce potentiel. L'ex-Basse Normandie ne figure pas dans ces zones à potentiel, étant donné qu'aucune cimenterie n'est présente sur ce territoire.

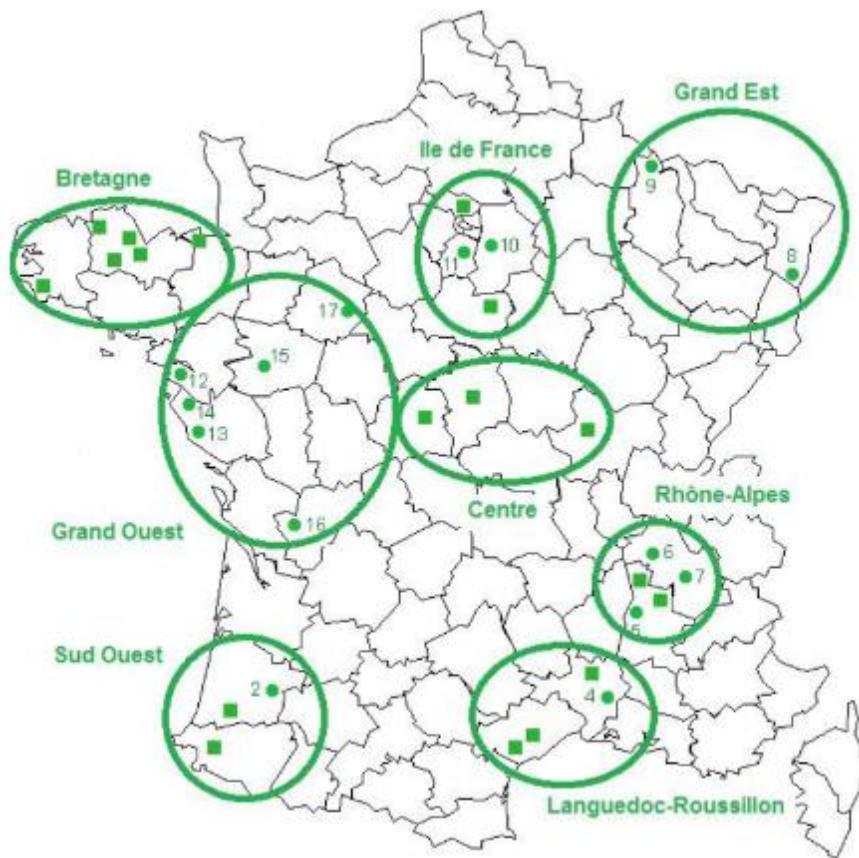


Figure 79 12: cartographie des territoires présentant un gisement (source : ADEME, "Étude de faisabilité pour l'Utilisation des refus des unités de tri-compostage des ordures ménagères comme combustibles solides de récupération (CSR)", Février 2014)

- Niveau territorial**

En reprenant les résultats de l'étude précédente, le bilan à l'échelle du PETR Sud Manche semble présenter un potentiel nul. En l'absence de cimenteries sur le territoire et au vu des exigences des preneurs éventuels, seule une étude approfondie et une législation plus souple permettrait de développer un potentiel à l'échelle territoriale.

#### 4.7.5 Synthèse des gisements de production d'énergie renouvelable et de récupération

En synthèse, les potentiels évalués et l'état de valorisation de ce potentiel par les installations de production en 2015 sur le territoire du PETR Sud Manche sont repris ci-dessous (cf. Tableau ).

	État à 2015		Gisement net	
	Production élec- trique	Production ther- mique	Production élec- trique	Production ther- mique
Solaire photovol- taïque	19.3 GWh	-	55 GWh	-
Éolien terrestre	57 GWh	-	736 GWh	-
Éolienne offshore	0 GWh	-	0 GWh	-
Hydrolien	0 GWh	-	0 GWh	-
Hydroélectricité	17 GWh	-	0 GWh	-
Bois énergie	-	300 GWh	-	304 GWh
Géothermie sur nappe	-	0 GWh	-	13 GWh
Solaire thermique	-	1 GWh	-	21 GWh
Eaux usées	-	0 GWh	-	4.2 GWh
Thalassothermie	-	0 GWh	-	Potentiel existant Étude approfondie à mener
Rejets thermiques in- dustriels	-	0 GWh	-	371 GWh
Valorisation énergé- tique des déchets (dont CSR)	-	0 GWh	-	-
Méthanisation		28 GWh	21 GWh	21 GWh
<b>TOTAL</b>	<b>93.3 GWh</b>	<b>329 GWh</b>	<b>813 GWh</b>	<b>734.4 GWh</b>

Tableau 32 : bilan des potentiels nets quantifiables

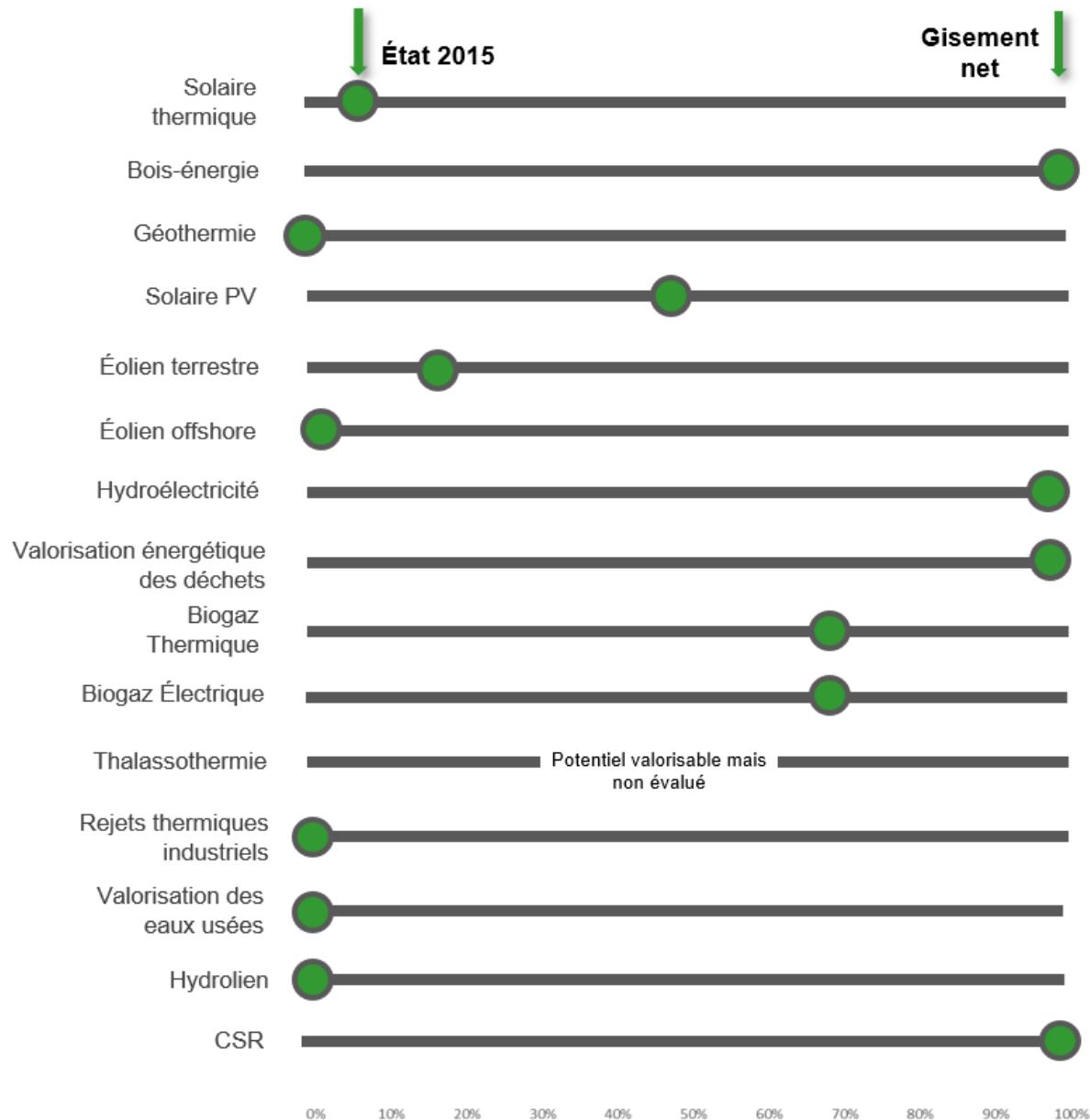


Figure 80 : synthèse des gisements en énergies renouvelables au niveau du PETR BMSM (source : BG)

Le territoire dispose de ressource renouvelable à mettre à profit de production d'énergie renouvelable. Certaines de ces filières sont déjà exploitées sur le territoire et sont à la limite de leur potentiel évalué mais d'autres présentent un potentiel non exploité. Celles-ci présentent des freins et des leviers à saisir afin de les mettre en œuvre à l'avenir.

	Freins	Leviers
Solaire photovoltaïque	Zone tampon du Mont Saint Michel limitant	Subventions disponibles
Éolien terrestre	Zone tampon du Mont Saint Michel limitant Couloirs aériens	Territoire soumis à des forts vents favorables
Éolienne offshore	Zone tampon du Mont Saint Michel limitant	Territoire soumis à des forts vents favorables
Hydrolien	Peu de potentiel sur le territoire car faible profondeur de fond Conflits d'usage avec les chenaux de navigation	Ressource non intermittente
Hydroélectricité	Absence de potentiel pour de le grand hydraulique	-
Bois énergie	Installation productrice de particules fines à maîtriser	Facilité d'intégration dans les foyers et en collectif
Géothermie	Filière répondant à des basses températures	Potentiel disponible sur tout le territoire
Solaire thermique	Zone tampon du Mont Saint Michel limitant	Facilité d'installation Subventions disponibles
Eaux usées	Filière répondant à des basses températures, plutôt liée à des constructions neuves	Ressource valorisable dans les villes avec forte densité d'habitation
Thalassothermie	Amplitude de marée pouvant contraindre l'implantation  Filière répondant à des basses températures, et peu mature pour le moment	-
Rejets thermiques industriels	Nécessite des preneurs à proximité de la production	Potentiel important
Valorisation énergétique des déchets	Infrastructure à mettre en place	Amélioration du cycle de traitement des déchets
Méthanisation	Nécessite des preneurs à proximité de la production, souvent recalée	Ressource agricole très importante sur le territoire

Tableau 33 : synthèse des freins et leviers par filière à potentiel

#### 4.8 Bilan et Synthèse

L'objectif de la loi pour la Transition Énergétique pour la Croissance Verte vise une réduction à l'horizon 2050 de -50% de la consommation par rapport à 2012. **À l'échelle du PETR Sud Manche, cet objectif signifie passer de 4236 GWh en 2015 à 1965 GWh d'ici 2050.**

En parallèle, le SRADDET Normandie vise **une réduction de 9 % en 2023, 17 % en 2028 et de 50 % en 2050 par rapport au niveau de 2014**

. Ces objectifs sont tous deux ambitieux et la tendance actuelle ne permet d'atteindre aucun de ces objectifs.

Si la tendance (2005-2015) se confirme, la consommation d'énergie connaît une légère diminution de l'ordre de 3% d'ici 2050 par rapport à 2015. Il reste donc des efforts à faire pour réduire de manière significative la consommation d'énergie du territoire afin d'atteindre les objectifs mentionnés.

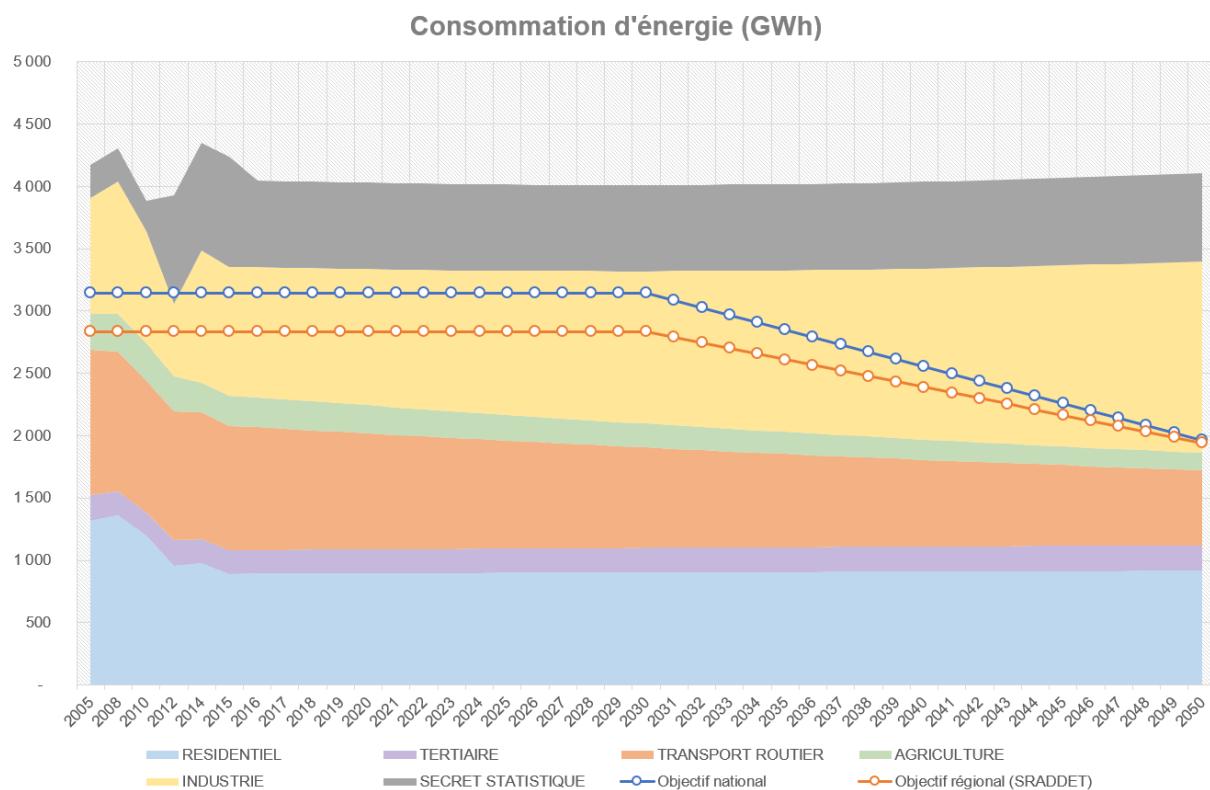


Figure 81 : Estimation de l'évolution tendancielle des consommations d'énergie par secteur entre 2005 et 2050 (basée sur les données de l'ORECAN)

## PROFIL ENERGIE

<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Scénario au fil de l'eau</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Potentiel de diversification des ressources EnR sur le territoire</li> <li>▪ Présence de bocage localement, ressource exploitable pour l'énergie bois</li> <li>▪ Développement de la méthanisation agricole en cours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Urbanisation diffuse, faible densité du territoire</li> <li>▪ Fonctionnement à deux vitesses (période estivale et reste de l'année)</li> <li>▪ Impact paysager possible de certaines solutions de production EnR, éoliens et photovoltaïques notamment.</li> <li>▪ Remise en question de l'énergie hydraulique, principale source de production EnR actuelle</li> <li>▪ Périmètre UNESCO limitant</li> <li>▪ Couloirs aériens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégration d'une note spécifique sur l'Energie dans le SCOT</li> <li>▪ Plan Global de Déplacement en déploiement sur certaines communautés de commune</li> <li>▪ Mesures en place (kit éco-mobilité, développement de bus express et transport à la demande, développement de l'éco-tourisme</li> <li>▪ Programme de rénovation pour lutter contre la précarité énergétique</li> <li>▪ Accompagnement dans des projets de créations de réseau de chaleur</li> </ul>

### Les enjeux liés au Plan Climat Air Énergie

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégrer des solutions de production d'énergie renouvelable en limitant l'impact sur le paysage</li> <li>▪ Réduire les déplacements en voiture</li> <li>▪ Compenser la perte de la production EnR hydraulique amenée à être fortement réduite à court terme</li> <li>▪ Enjeu de la rénovation (80% de maisons individuelles sur le territoire dont 60% avant la première réglementation thermique)</li> </ul> |
|--|

## 5. Profil Air

### 5.1 Méthodologie générale

L'inventaire des émissions de polluants atmosphériques (NOx, PM10, PM2,5, SO<sub>2</sub>, COVNM et NH<sub>3</sub>) est issu de calculs réalisés par ATMO Normandie à partir des données d'activité du territoire. L'élaboration des inventaires des émissions atmosphériques s'appuient sur le guide méthodologique du Pôle National de Coordination des Inventaires Territoriaux. **La base de données d'ATMO caractérise le volume d'émission de polluants pour une année.** À partir de ces données, il est possible de caractériser les territoires et les secteurs les plus polluants. L'inventaire des activités émettrices de polluants traité à partir de la base de données des activités selon le format "SECTEN" (SECTeurs économiques et ENergie) et les facteurs d'émissions du CITEPA (Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la Pollution Atmosphérique) permettent d'obtenir une évaluation des émissions des polluants à une maille territoriale.

Ces polluants et leurs conséquences sur la santé sont détaillés ci-après :

- **Les NOx**, et notamment le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) sont principalement issus des **transports, puis des installations de combustion**. Ils peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires et altérer les fonctions pulmonaires. Ils interviennent dans le processus de formation de l'ozone dans la basse atmosphère et contribuent au phénomène des pluies acides.
- **Les particules en suspension de diamètre inférieur à 10µm (PM10) et à 2.5µm (PM2.5)** sont des substances organiques ou minérales. Elles peuvent être d'origine naturelle, c'est le cas des pollens, mais elles sont aussi causées par les activités humaines, notamment les **transports routiers, les industries, mais aussi le chauffage et le brûlage des déchets verts**. Les particules fines parviennent jusqu'aux bronches, et peuvent y transporter des allergènes et des molécules cancérogènes. Cela est plus particulièrement problématique pour les jeunes enfants. Les particules les plus fines peuvent passer à travers la membrane pulmonaire dans le sang, et avoir un impact sur le système cardio-vasculaire et l'ensemble des organes. Les particules fines ont été reconnues comme cancérogènes par l'OMS.
- **Le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)** provient des **combustibles fossiles** tels que le fioul et le charbon, qui sont de moins en moins utilisées dans les pays développés. Sur le territoire, l'industrie est le principal émetteur de SO<sub>2</sub>. En présence d'humidité, il forme de l'acide sulfurique, y compris dans les fosses nasales ; il a sa part de responsabilité dans les nez qui coulent... Il accroît les gênes respiratoires, abaisse aussi le seuil de déclenchement des crises d'asthme chez les personnes sensibles. Il contribue au phénomène des pluies acides, dégrade la pierre et certains matériaux.
- **La famille des composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)** regroupe des composés nombreux et variés. Ces hydrocarbures proviennent d'industries ou de la **combustion incomplète des combustibles**, mais aussi de solvants émis par les peintures et des produits nettoyants. Certains interviennent dans le processus de formation d'ozone dans la basse atmosphère. Certains sont directement irritants pour les muqueuses. Le benzène, et le formaldéhyde sont eux cancérogènes.
- **L'ammoniac (NH<sub>3</sub>)** résulte majoritairement d'**activités agricoles, de la fabrication d'engrais et composts, de l'épandage de lisiers et d'engrais**. L'industrie papetière en utilise aussi de grandes quantités, car il entre dans le processus de fabrication de la pâte à papier.

## 5.2 Les conséquences d'une mauvaise qualité d'air

- Des effets sur la santé

La pollution atmosphérique a des conséquences significatives sur la santé de la population. En effet, l'exposition des individus à des taux anormalement élevés de polluants dans l'air peut aggraver la morbidité et induire une mortalité prématuée.

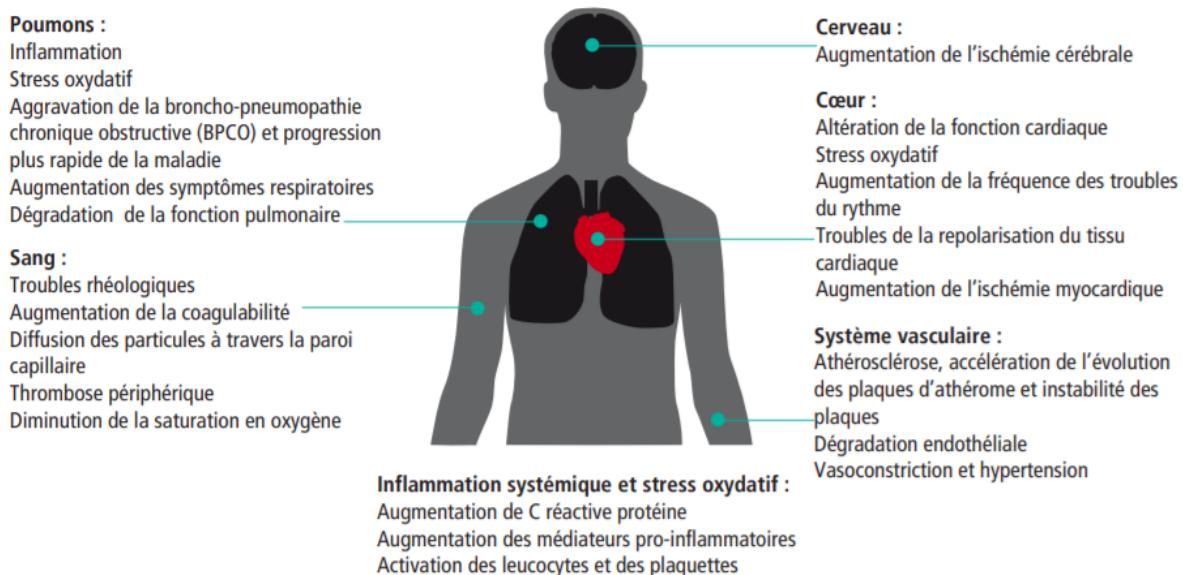


Figure 82 : représentation schématique des différents organes impactés par les particules en suspension (source : résumé des résultats du projet Aphekcom 2008-2011, septembre 2012)

Les effets de la pollution atmosphérique sur la santé humaine dépendent de plusieurs éléments : la durée d'exposition, la concentration en polluants dans l'air ambiant et l'état de santé de l'individu.

Il faut savoir que même s'ils sont très médiatisés, **les pics de pollution pèsent beaucoup moins sur la santé que l'exposition chronique des individus à des seuils beaucoup plus faibles** (conclusion de l'étude sur la part des pics de pollution dans les effets sur la santé menée par Santé publique France de 2007 à 2010 dans 17 villes françaises).

Généralement, les populations les plus sensibles aux polluants atmosphériques sont les enfants en bas âge, les personnes âgées, et les personnes atteintes d'insuffisances respiratoires ou de maladies cardio-vasculaires.

Aussi, il est important de souligner que la population est plus sensible aux émissions liées aux transports (émission au niveau du sol) qu'à celles du secteur du bâtiment (émissions au niveau des cheminées).

Selon une étude de Santé Publique France de 2016, l'impact de la pollution particulaire sur la mortalité a été estimé à 48 000 décès prématués par an en France.

Quant à son impact sur la réduction de l'espérance de vie, celui-ci a été évalué à :

- 15 mois dans les zones urbaines de plus de 100 000 habitants
- 10 mois en moyenne dans les zones entre 2000 et 100 000 habitants
- 9 mois en moyenne dans les zones rurales

- Des conséquences économiques

Neuf villes françaises (Le Havre, Rouen, Lille, Paris, Strasbourg, Lyon, Bordeaux, Toulouse et Marseille) ont participé au projet européen Aphekom qui a consisté à évaluer pendant 3 ans l'impact sanitaire et économique de la pollution atmosphérique urbaine dans 25 villes européennes.

La qualité de l'air a été estimée à partir de la mesure des niveaux moyens de particules en suspension (PM 2,5 et PM 10) et d'ozone pendant la période 2004-2006. L'étude a évalué l'impact sanitaire de la pollution en termes de mortalité et d'hospitalisations. Elle a également estimé les bénéfices économiques potentiels associés.

Toutes les villes étudiées en France présentaient des valeurs de particules et d'ozone supérieures aux valeurs guides recommandées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ainsi, pendant la période 2004-2006, le niveau moyen de particules fines (PM<sub>2,5</sub>) variait de 14 à 20 µg/m<sup>3</sup> selon la ville (valeur guide de l'OMS : 10 µg/m<sup>3</sup>) et la valeur guide journalière de l'ozone (maximum sur 8 heures : 100 µg/m<sup>3</sup>) avait été dépassée de 81 à 307 fois pendant ces trois années.

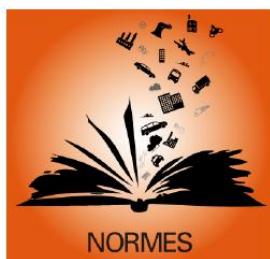
Les bénéfices sanitaires et économiques potentiels associés à une amélioration de la qualité de l'air sont tout à fait substantiels pour ces 9 villes françaises :

- L'espérance de vie à 30 ans pourrait augmenter de 3,6 à 7,5 mois selon la ville, ce qui équivaut à différer près de 3 000 décès par an, si les concentrations moyennes annuelles de PM<sub>2,5</sub> respectaient la valeur guide de l'OMS (10 µg/m<sup>3</sup>). Le bénéfice économique associé est estimé à près de 5 milliards € par an
- Près de 360 hospitalisations cardiaques et plus de 630 hospitalisations respiratoires par an dans les neuf villes pourraient être évitées si les concentrations moyennes annuelles de PM<sub>10</sub> respectaient la valeur guide de l'OMS (20 µg/m<sup>3</sup>). Le bénéfice économique associé est estimé à près de 4 millions € par an
- Une soixantaine de décès et une soixantaine d'hospitalisations respiratoires par an dans les neuf villes pourraient être évités si la valeur guide de l'OMS pour le maximum journalier d'ozone (100 µg/m<sup>3</sup>) était respectée. Le bénéfice économique associé est estimé à près de 6 millions € par an.

### 5.3 Les différents polluants atmosphériques

#### 5.3.1 Le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) ou autres NOx

Les normes définies par la réglementation européenne et reprises dans la réglementation française sont données en concentration dans l'air et sont les suivantes :



Valeur limite annuelle Objectif de qualité	Protection de la santé	40 µg/m <sup>3</sup> annuelle
Valeur limite horaire	Protection de la santé	200 µg/m <sup>3</sup> horaire, à ne pas dépasser plus de 18 fois par an



#### Effets sur la santé :

Les études épidémiologiques ont montré que les symptômes bronchitiques chez l'enfant asthmatique augmentent avec une exposition de longue durée au NO<sub>2</sub>. On associe également une diminution de la fonction pulmonaire aux concentrations actuellement mesurées dans les villes d'Europe et d'Amérique du Nord. A des concentrations dépassant 200 µg/m<sup>3</sup>, sur de courtes durées, c'est un gaz toxique entraînant une inflammation importante des voies respiratoires [OMS, 2011].



#### Effets sur l'environnement :

Le dioxyde d'azote contribue au phénomène des pluies acides, qui appauvrisse les milieux naturels (sols et végétaux). Il participe également à la formation de l'ozone.

L'analyse des données de 2021 relatives aux volumes d'émissions de NOx ne peuvent être comparé aux valeurs seuils présentées ci-dessus mais montre une baisse des émissions depuis 2005.

Ces émissions proviennent principalement des secteurs utilisant de l'énergie fossile sous forme de carburant (diesel, fioul lourd, gazole, etc.) soit l'agriculture et les transports. La CA Mont Saint Michel Normandie est particulièrement concernée du fait de l'importance de ces activités par rapport aux territoires voisins.

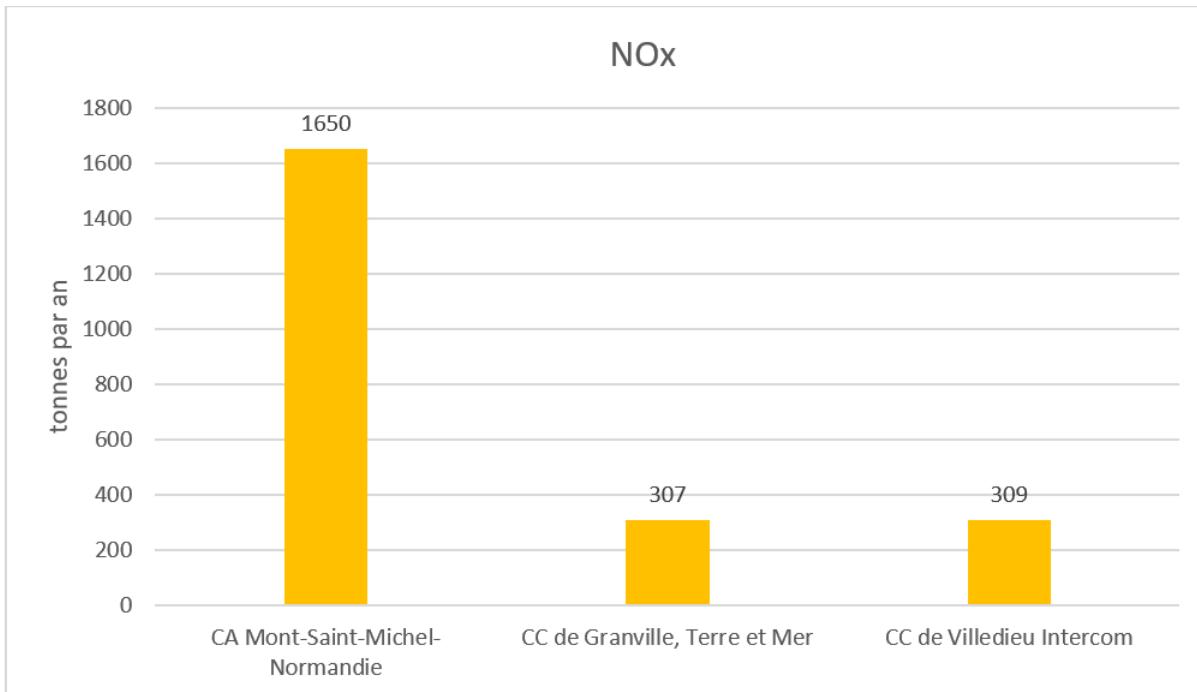
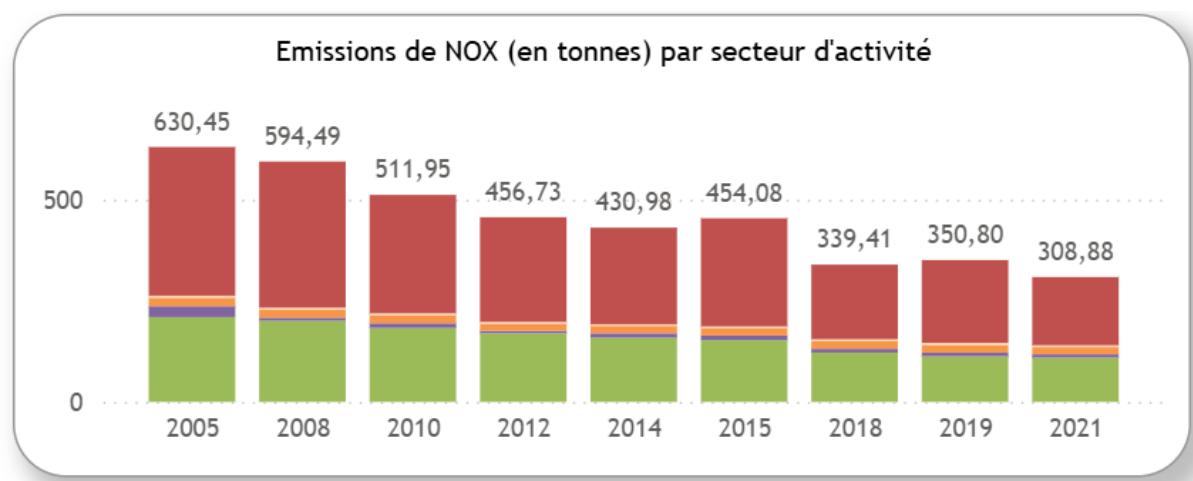


Figure 83 : comparaison du volume d'émission de NOx émis par pôle de territoire en 2021 (source : ORECAN, version inventaire 4.1.0)



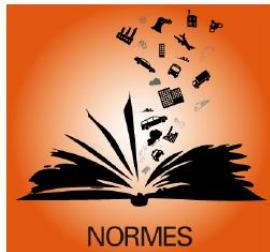
● AGRICULTURE ● BRANCHE ENERGIE ● DECHETS ● INDUSTRIE ● PRODUCTION DE CHALEUR, FROID  
 ● RESIDENTIEL ● TERTIAIRE ● TRANSPORT NON ROUTIER ● TRANSPORT ROUTIER

Figure 84 : évolution et répartition des émissions de NOx par secteur de Villedieu Intercom en 2021 (source : ORECAN, version inventaire 4.1.0)

### 5.3.2 Les particules PM10 et PM2.5

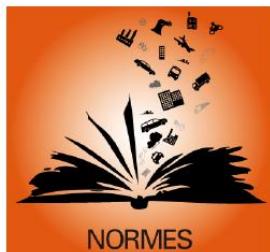
Les normes définies par la réglementation européenne et reprises dans la réglementation française sont données en concentration dans l'air et sont les suivantes :

#### Particules PM10



Valeur limite annuelle	Protection de la santé	40 µg/m <sup>3</sup> annuelle
Valeur limite journalière	Protection de la santé	50 µg/m <sup>3</sup> horaire, à ne pas dépasser plus de 35 fois par an
Objectif de qualité	Protection de la santé	30 µg/m <sup>3</sup> annuelle

#### Particules PM2.5



Valeur limite annuelle	Protection de la santé	27 µg/m <sup>3</sup> annuelle
Valeur cible	Protection de la santé	20 µg/m <sup>3</sup> annuelle
Objectif de qualité	Protection de la santé	10 µg/m <sup>3</sup> annuelle

L'analyse des données de 2021 relatives aux volumes d'émissions de particules fines ne peuvent être comparé aux valeurs seuils présentées ci-dessus mais montre une baisse des émissions depuis 2005. Ces émissions proviennent principalement de l'agriculture (par le travail du sol, la récolte, l'usure des freins, etc.), du secteur résidentiel (combustion de bois) et des transports routiers (combustion du carburant). La CA Mont Saint Michel Normandie est particulièrement concernée du fait de l'importance de ces activités par rapport aux territoires voisins.

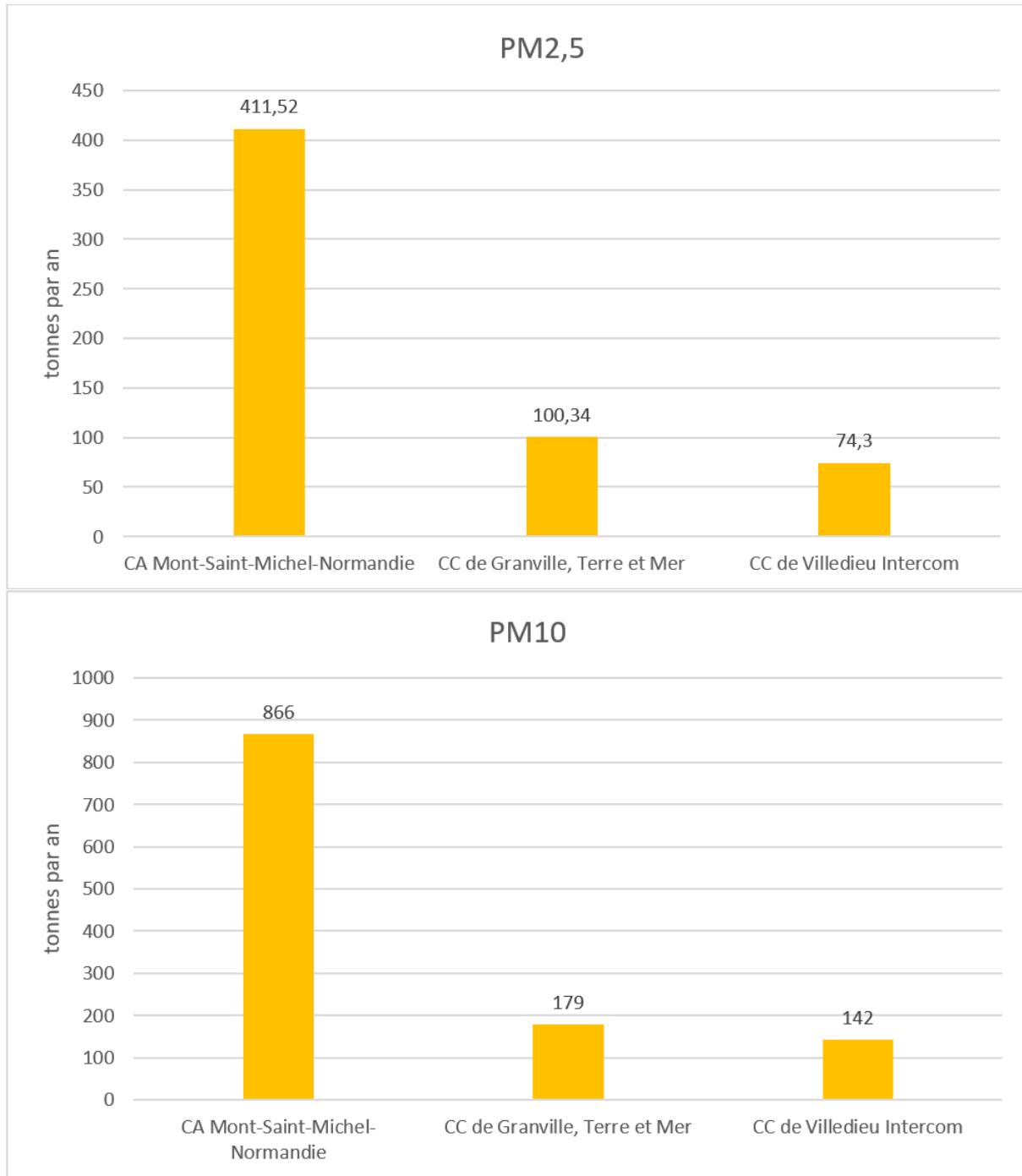
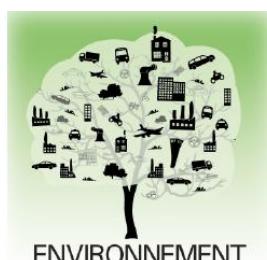


Figure 85 13: comparaison des volumes d'émission de particules fines en 2021 (source : ORECAN, version inventaire 4.1.0)



### Effets sur la santé :

Aux concentrations auxquelles sont exposées la plupart des populations urbaines et rurales des pays développés et en développement, les particules ont des effets nuisibles sur la santé. L'exposition chronique augmente le risque de contracter des maladies cardiovasculaires et respiratoires, ainsi que des cancers pulmonaires [OMS, 2011]. Les particules fines peuvent véhiculer des substances toxiques capables de passer la barrière air/sang au niveau des alvéoles pulmonaires [ORS, 2007].



### Effets sur l'environnement :

Les particules dégradent l'état des bâtiments et ont un impact direct sur le climat par absorption/diffusion du rayonnement solaire. Il a également un effet indirect sur la formation des nuages.

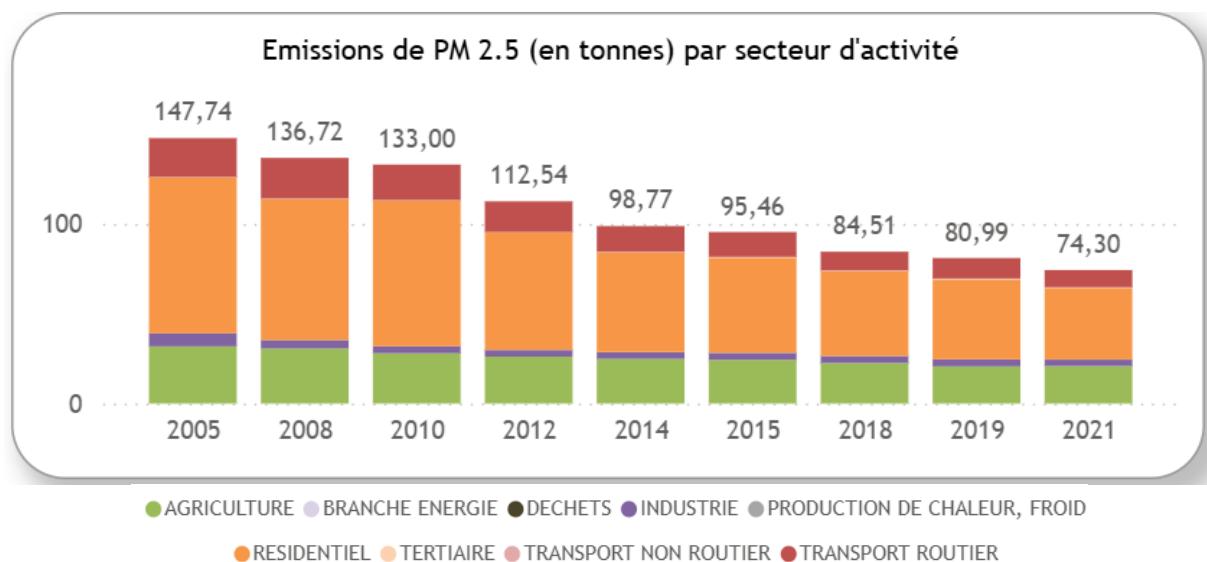
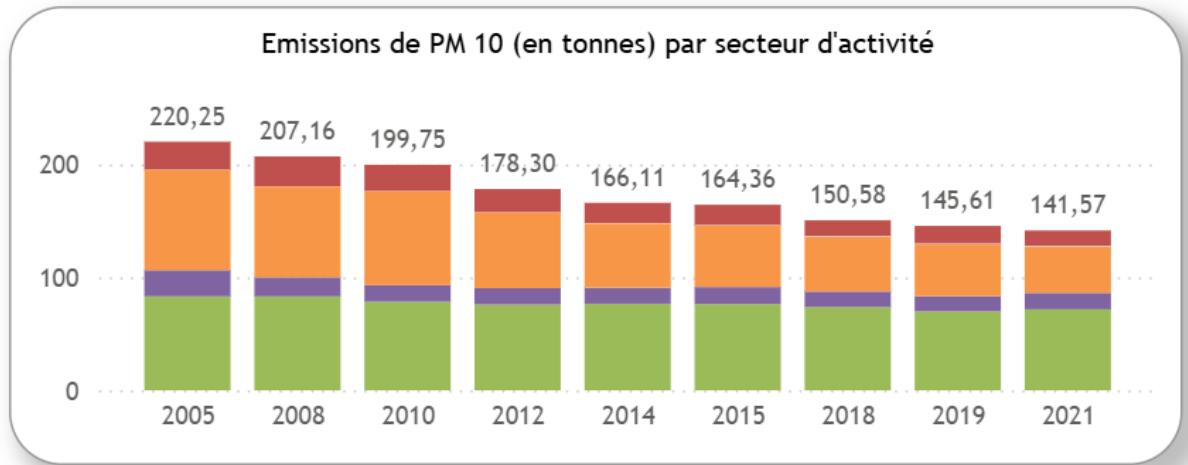


Figure 86 14: évolution et répartition des émissions de PM<sub>2.5</sub> par secteur de Villedieu Intercom (source : ORE-CAN, version inventaire 4.1.0)

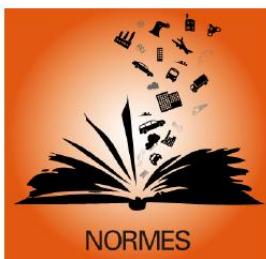


● AGRICULTURE ● BRANCHE ENERGIE ● DECHETS ● INDUSTRIE ● PRODUCTION DE CHALEUR, FROID  
 ● RESIDENTIEL ● TERTIAIRE ● TRANSPORT NON ROUTIER ● TRANSPORT ROUTIER

Figure 87 : évolution et répartition des émissions de PM10 par secteur de Villedieu Intercom (source : ORECAN, version inventaire 4.1.0)

### 5.3.3 Le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)

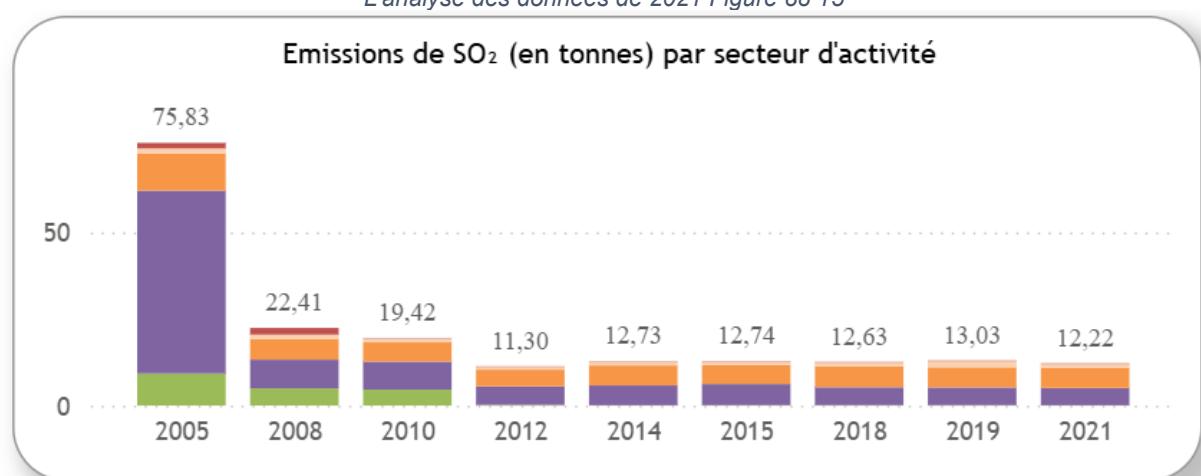
Les normes définies par la réglementation européenne et reprises dans la réglementation française sont données en concentration dans l'air et sont les suivantes :



Valeur limite horaire	Protection de la santé	350 µg/m <sup>3</sup> moyenne horaire, à ne pas dépasser plus de 24 fois par an
Valeur limite journalière	Protection de la santé	125 µg/m <sup>3</sup> horaire, à ne pas dépasser plus de 3 jours par an
Objectif de qualité	Protection de la santé	50 µg/m <sup>3</sup> annuelle

*L'analyse des données de 2021 Figure 88 15*

### Emissions de SO<sub>2</sub> (en tonnes) par secteur d'activité



● AGRICULTURE ● BRANCHE ENERGIE ● DECHETS ● INDUSTRIE ● PRODUCTION DE CHALEUR, FROID

● RÉSIDENTIEL ● TERTIAIRE ● TRANSPORT NON ROUTIER ● TRANSPORT ROUTIER

Figure 88 15: Figure relatives aux volumes d'émissions de dioxyde soufre ne peuvent être comparé aux valeurs seuils présentées ci-dessus mais montre une baisse des émissions jusqu'en 2012 suivie d'une stagnation jusqu'en 2015 puis une hausse jusqu'à 2021. Ces émissions proviennent principalement de l'utilisation de combustibles fossiles soufrés (charbon, lignite, fioul lourd, fioul domestiques, gazole, etc.) que l'on retrouve dans les bâtiments (résidentiel et tertiaire), l'industrie et les transports. La CA Mont Saint Michel est particulièrement concernée sur le territoire par ces émissions de SO<sub>2</sub>, avec six fois plus d'émissions en 2021 que ses territoires voisins.

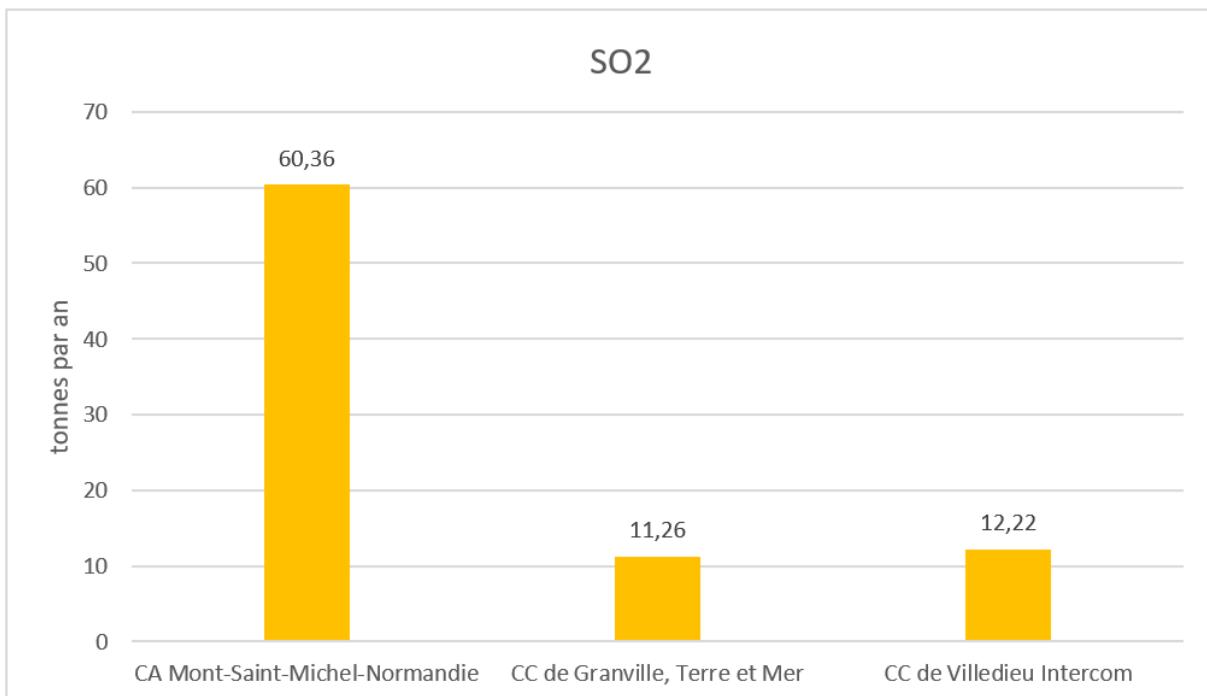


Figure 88 15: comparaison des émissions de SO<sub>2</sub> par pôle du PETR en 2021 (source : ORECAN, version inventaire 4.1.0)

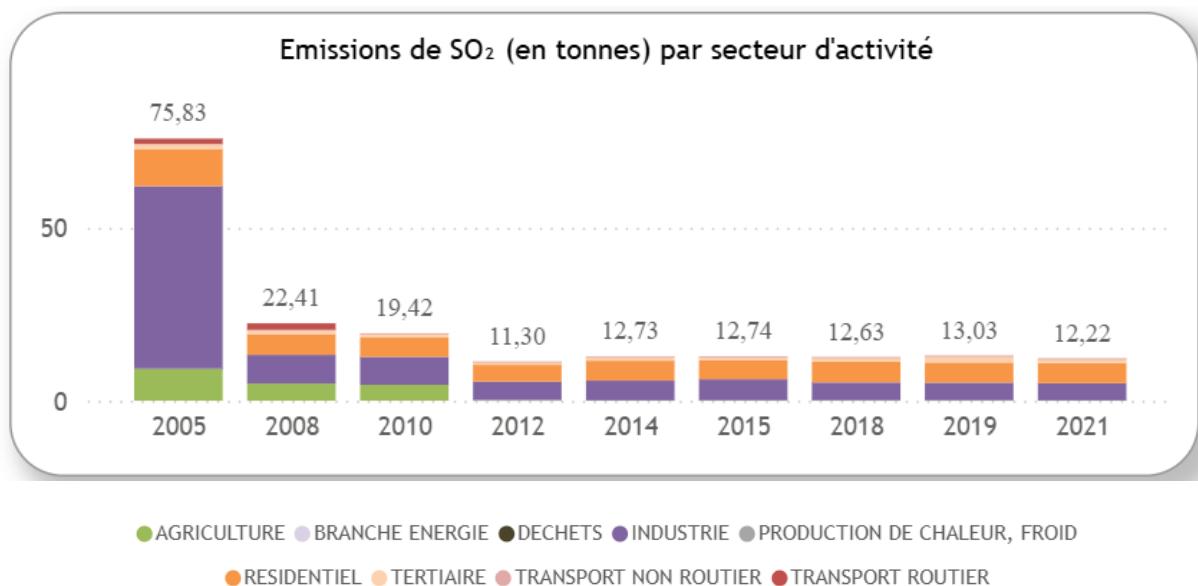


Figure 89 : évolution et répartition des émissions de SO<sub>2</sub> par secteur de Villedieu Intercom en 2021 (source : ORECAN, version inventaire 4.1.0)

### 5.3.4 Les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)

Les normes définies par la réglementation européenne et reprises dans la réglementation française sont données en concentration dans l'air et sont les suivantes :

**Benzène**

---

Valeur limite annuelle	Protection de la santé	5 µg/m <sup>3</sup> annuelle
Objectif de qualité	Protection de la santé	2 µg/m <sup>3</sup> annuelle

L'analyse des données de 2015 relatives aux volumes d'émissions de composés volatiles ne peuvent être comparé aux valeurs seuils présentées ci-dessus. Ces émissions proviennent principalement de nombreux procédés essentiellement en qualité de solvant, dégraissant, conservateur, agents de synthèse que l'on retrouve dans l'industrie et dans l'agriculture. La CA Mont Saint Michel est particulièrement concernée sur le territoire par ces émissions de COVNM.

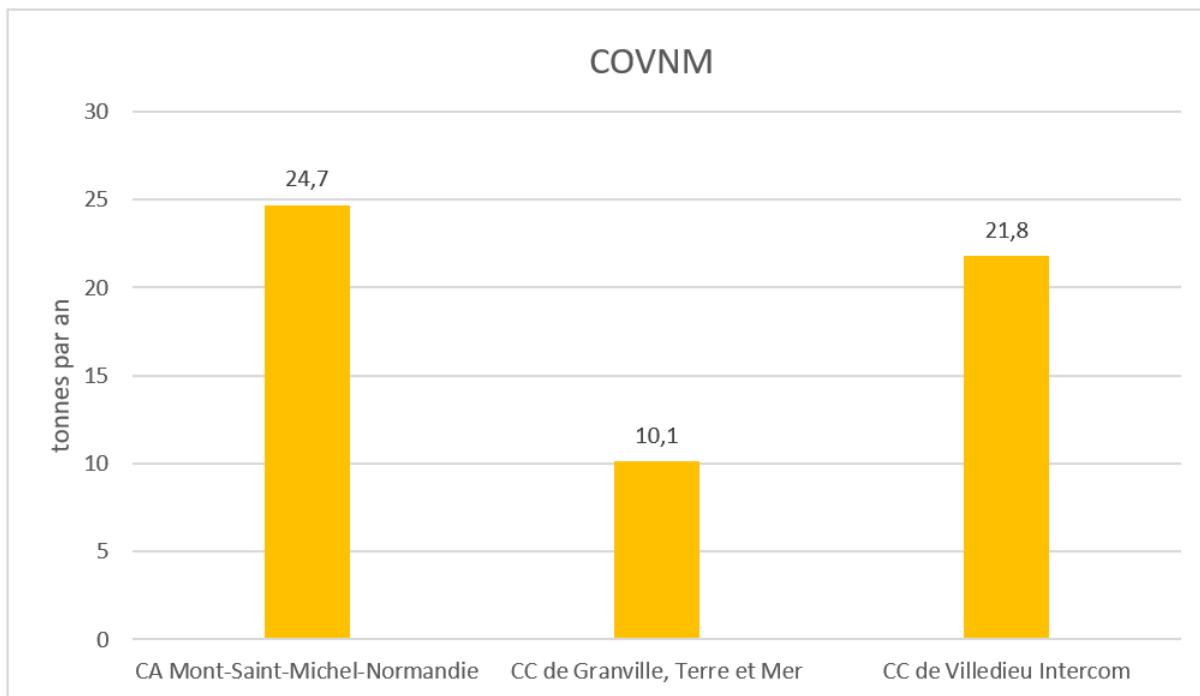
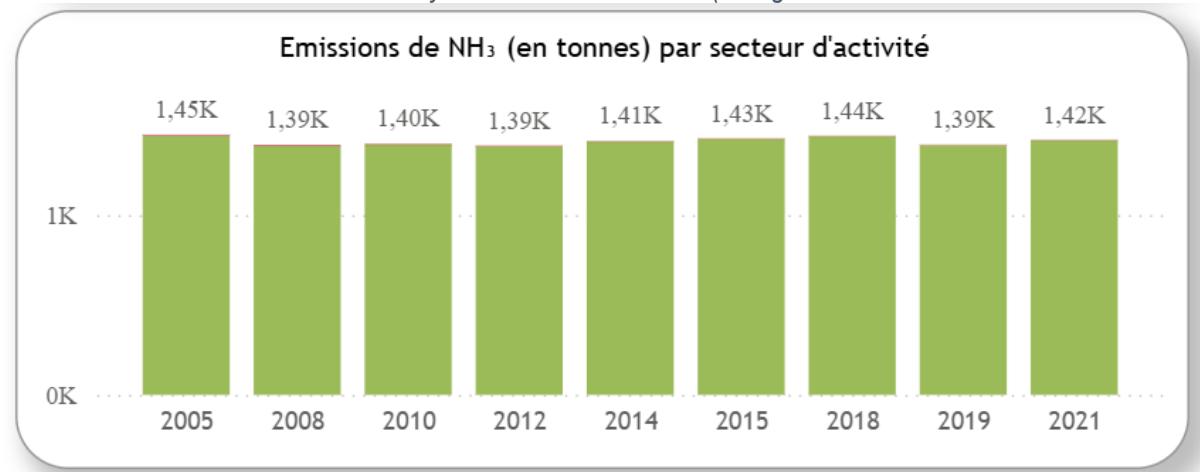


Figure 90 : comparaison des volumes d'émission de COVNM par pôle de territoire du PETR en 2021 (source : ORECAN, version inventaire 4.1.0)

### 5.3.1 L'ammoniac (NH<sub>3</sub>)

L'analyse des données de 2021 (cf. Figure et



● AGRICULTURE ● BRANCHE ENERGIE ● DECHETS ● INDUSTRIE ● PRODUCTION DE CHALEUR, FROID  
● RESIDENTIEL ● TERTIAIRE ● TRANSPORT NON ROUTIER ● TRANSPORT ROUTIER

Figure 91 relatives aux volumes d'émissions de composés volatiles ne peuvent être comparé aux valeurs seuils présentées ci-dessus mais montre une augmentation des émissions jusqu'en 2021. Ces émissions proviennent principalement essentiellement de la fertilisation d'une part et de l'alimentation animale d'autre part que l'on retrouve dans l'agriculture. La CA Mont Saint Michel est particulièrement

concernée sur le territoire par ces émissions de NH<sub>3</sub>, avec cinq fois plus d'émissions en 2021 que ses territoires voisins.

Sur GTM, ce n'est pas a priori le secteur agricole qui est le plus responsable des émissions d'ammoniac, mais le secteur résidentiel.

“Dans l'air intérieur et les activités domestiques, la fumée de cigarette, les produits de nettoyage tels que les désinfectants, les dégraissants, les détachants et certains shampoings peuvent également libérer de l'ammoniac (ATMO BFC, 2020). ”<sup>7</sup> La combustion pour le chauffage peut également être en cause.

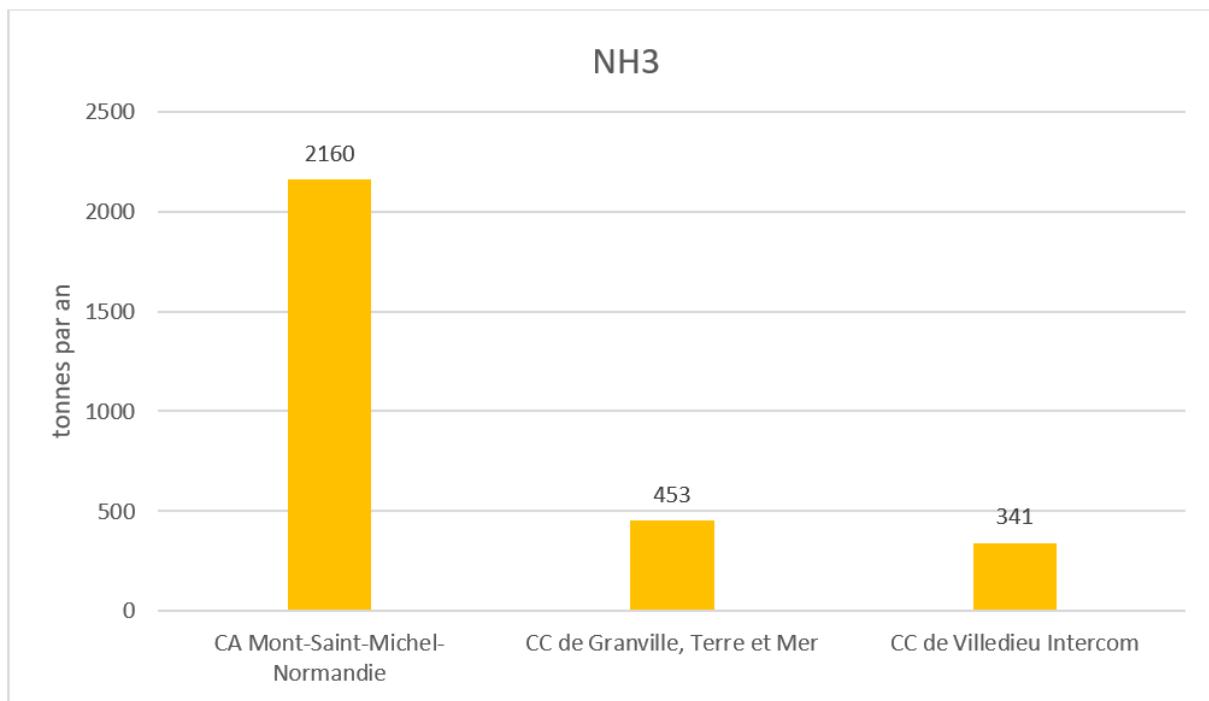


Figure 91 : comparaison des émissions de NH<sub>3</sub> par pôle de territoire du PETR en 2021 (source : ORECAN, version inventaire 4.1.0)

<sup>7</sup> L'ammoniac atmosphérique De la caractérisation des sources aux leviers d'actions pour réduire les émissions Février 2022 à avril 2023

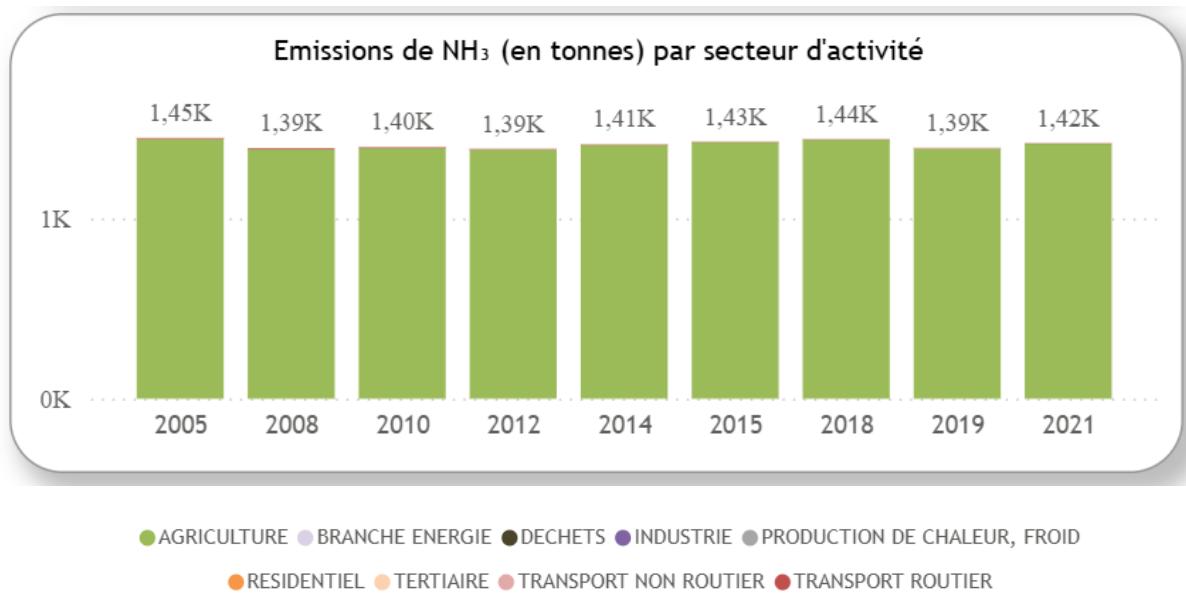


Figure 92 : évolution et répartition par secteur des émissions de NH<sub>3</sub> de Villedieu Intercom en 2021 (source : ORECAN, version inventaire 4.1.0)

### 5.3.2 Les pesticides

L'utilisation de pesticides, bien qu'elle réponde à des objectifs de productivité agricole et de protection des cultures, soulève aujourd'hui d'importants enjeux environnementaux, sanitaires et sociaux. L'usage des produits phytosanitaires constitue un facteur de pression non négligeable sur les ressources naturelles, notamment la qualité de l'air, des sols et des eaux. Il contribue également à l'érosion de la biodiversité et peut impacter la santé des populations, en particulier dans les zones agricoles ou périurbaines.

L'association Solagro, informe depuis 2020 sur l'utilisation des pesticides par commune, en termes d'intensité, de type de traitement et de culture. En trois ans, l'Indice de fréquence de traitement (IFT) moyen national mesuré dans Adonis ne baisse toujours pas et passe de 2,36 à 2,37 ; même si elle enregistre une légère augmentation de surfaces cultivées en agriculture biologique (+1,1%).

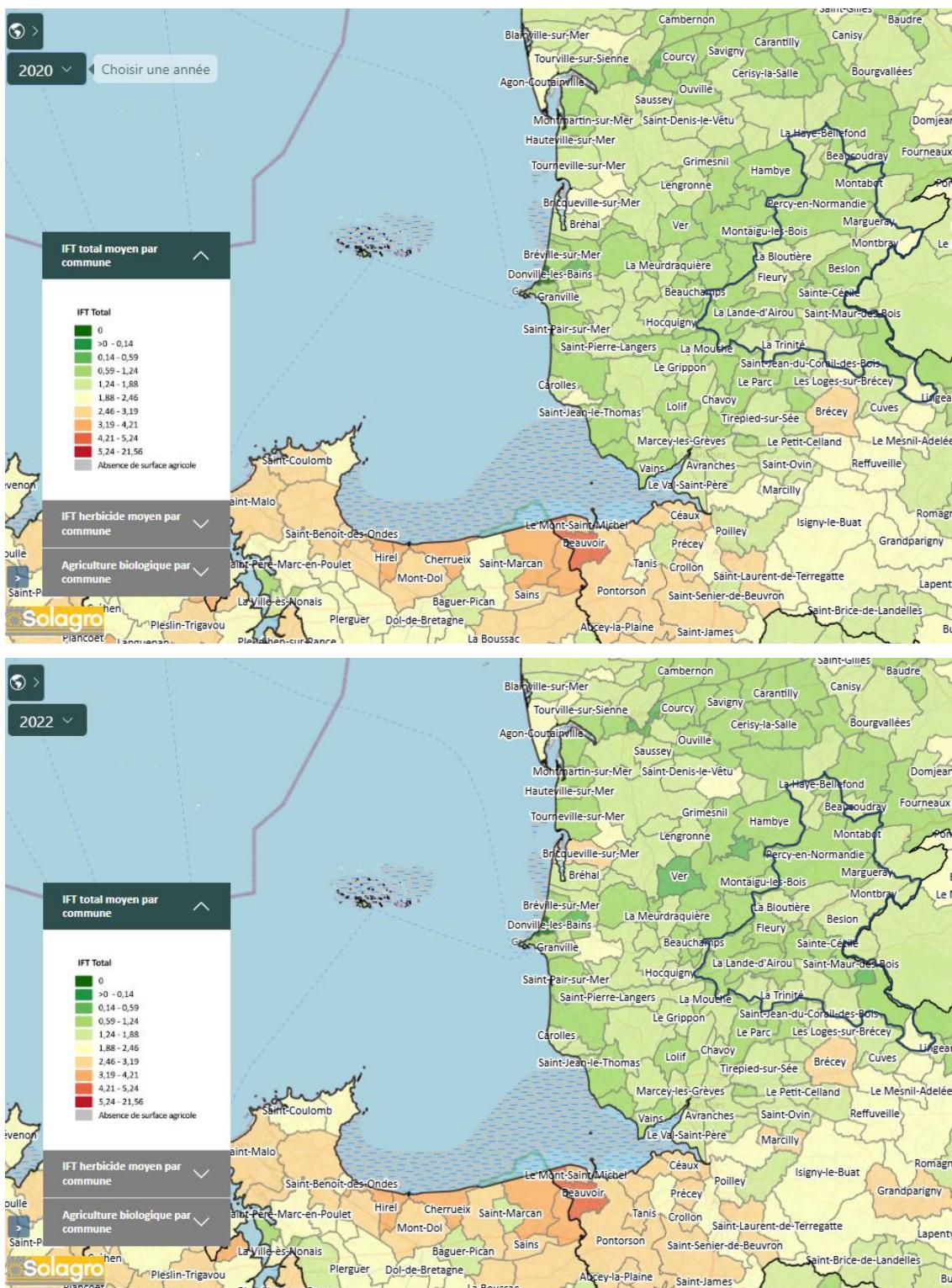


Figure 93 : évolution de l'indice de fréquence de traitement moyen sur la collectivité de Villedieu Intercom en 2020 (en haut) et 2022 (en bas) (source : Carte Adonis d'utilisation des pesticides en France, version 2025)

Globalement, l'indice de fréquence de traitement moyen reste stable voir s'améliore sur certaines communes de la collectivité.

#### 5.4 Synthèse

PROFIL AIR		
Atouts	Faiblesses	Scénario au fil de l'eau
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Considération politique du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de la Baie Du Mont-Saint-Michel en matière de limitation des polluants atmosphériques (maîtrise de la demande en énergie, recours aux énergies renouvelables, incitation au développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture, création de nouvelles zones urbanisées dans les secteurs desservis par les transports collectifs, etc.)</li> <li>▪ Application des préconisations du Plan Régional de la Qualité de l'Air et du Plan Régional Santé Environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Population croissante</li> <li>▪ Flux touristique important</li> <li>▪ Aucune mesure envisagée en matière de limitation de polluants atmosphériques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Amélioration en conséquence des actions de réduction de la consommation d'énergie et développement des EnR</li> </ul>
Les enjeux liés au Plan Climat Air Énergie		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ozone et concentration de poussière en suspension</li> </ul>		

On note également que concernant le territoire de Granville Terre et Mer, selon les différents types de polluants, le secteur résidentiel revient souvent comme source de pollution, notamment liée au recours à la combustion pour le chauffage (chauffage bois notamment), mais aussi à d'autres pratiques. A rénovation des systèmes de chauffage et le déploiement des énergies renouvelables devrait avoir un effet positif sur ces émissions. Le transport est également un émetteur important de NOX que les actions sur la mobilité doivent pouvoir réduire.

## 6. Réseaux

Les réseaux sont les équipements qui permettent d'acheminer l'énergie, qu'il s'agisse de gaz, d'électricité ou d'énergie calorifique (chaleur et froid), des centres de production et/ou de stockage vers les points de consommation et/ou de stockage. Ces réseaux constituent donc un maillon essentiel dans le paysage énergétique du territoire. Le changement climatique a un impact sur la vulnérabilité des réseaux (dilatation du réseau, pertes en lignes, risque d'incendies, difficulté à refroidir les centrales, ...) ce qui augmenterait la fréquence et les durées de coupure d'électricité.

### 6.1 Réseau de distribution d'électricité

#### 6.1.1 Présentation générale

Les réseaux électriques (transport et distribution) ont pour rôle d'acheminer l'électricité des sites de production vers les lieux de consommation, avec des étapes de baisse du niveau de tension dans des postes de transformation (cf. Figure ).

La tension à la sortie des grandes centrales est portée à 400 kV pour limiter les pertes d'énergie sous forme de chaleur dans les câbles des lignes électriques de transport.

Puis, la tension est progressivement réduite au plus près de la consommation, pour arriver aux différents niveaux de tension auxquels sont raccordés les consommateurs (400 kV, 225 kV, 90 kV, 63 kV, 20 kV...) suivant leurs besoins en puissance.

**Pour mémoire, la part électrique dans la consommation d'énergie totale du PETR Sud Manche s'élève à 13% (hors données soumises au secret statistique) contre 22,9% pour la France en 2014.**

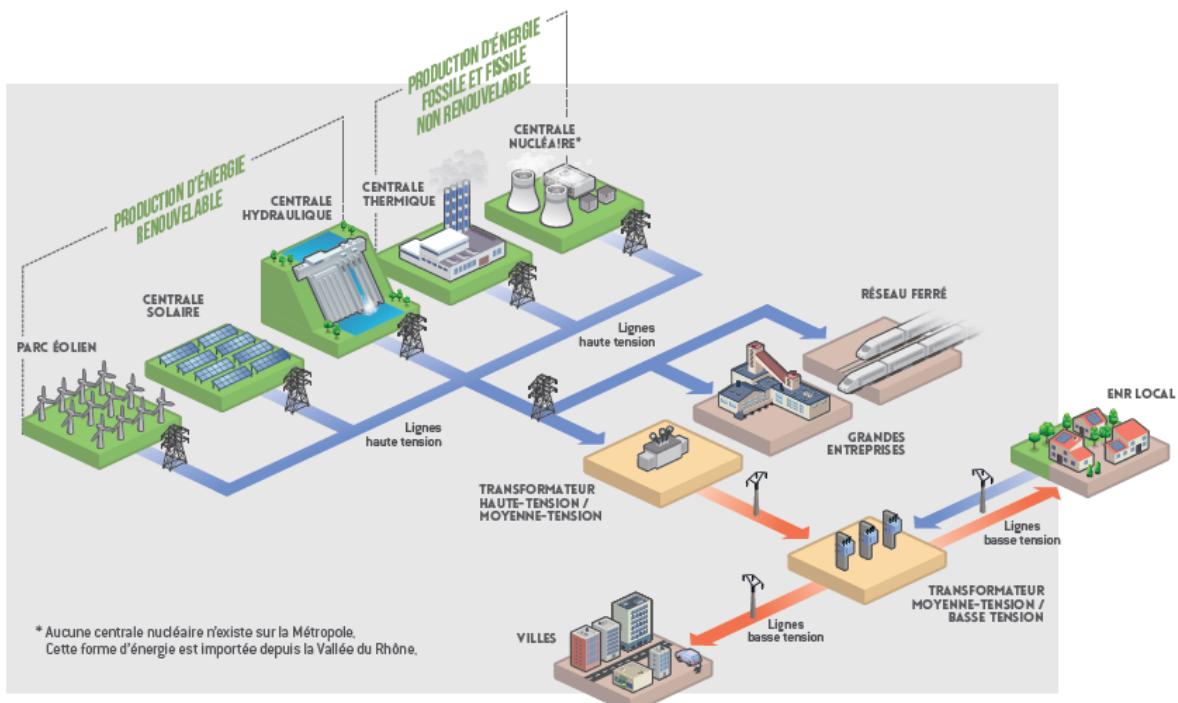


Figure 94 : La production, le transport et la distribution d'électricité - Source : Diagnostic énergie métropolitain, AUPA AGAM

À l'échelle nationale, la production électrique issue à 71,6% de la filière nucléaire, est de 529,4 TWh (production 2017) (cf. Figure 95 16). La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit de réduire cette part à 50% d'ici à 2025 et d'augmenter en parallèle la part des énergies renouvelables électrique dans le mix français à 40% en 2030. Cette transition passe par une réduction indispensable de la consommation du territoire. Au niveau national, le gestionnaire de réseau RTE (Réseau Transport Électrique) fait état d'une part des énergies renouvelables dans la production d'électricité en baisse entre 2016 et 2017 (18,4% en 2017 contre 19,7% en 2016).

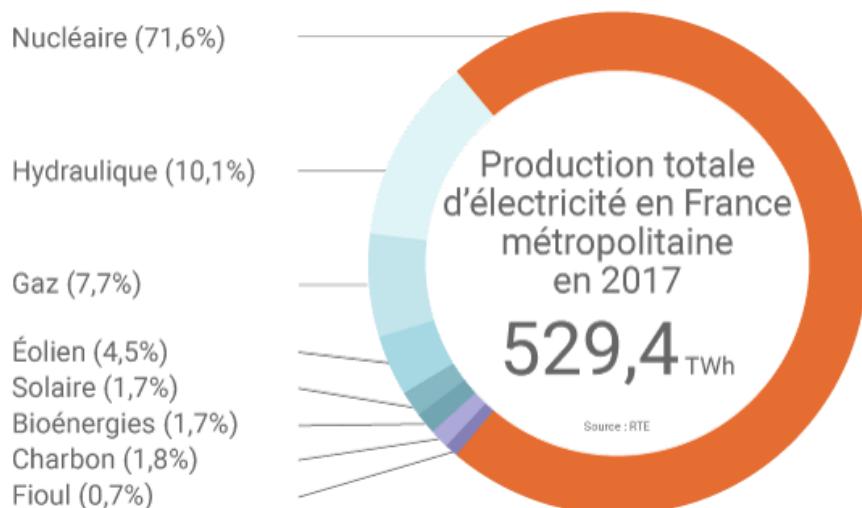


Figure 95 16: répartition de la production électrique française en 2017 (source : connaissance des énergies, RTE)

### 6.1.2 Le réseau public de transport d'électricité

Situé en amont des réseaux de distribution, il représente environ 78 000 kms de lignes électriques, au niveau national. Ce réseau est géré par RTE et se compose de deux sous-ensembles :

- **Le réseau de grand transport et d'interconnexion** : 400 kV (en rouge sur la carte). Il est destiné à transporter des quantités importantes d'énergie sur de longues distances. Il constitue l'ossature principale pour l'interconnexion des grands centres de production, disséminés en France et dans les autres pays européens. Son niveau de tension est de 400 kV, soit le niveau de tension le plus élevé en France. Au niveau territorial, cette partie du réseau est gérée par EDF et traverse le territoire du nord au sud. Le réseau s'étend entre la commune de Taute (hors PETR Sud Manche) au nord du département vers la Bretagne et le Pays de la Loire.
- **Les réseaux de répartition régionale ou locale** : 63 kV à 225 kV (en orange sur la carte). Ils sont destinés à répartir l'énergie en quantité moindre sur des distances plus courtes. Le transport est assuré en très haute tension (225 kV) et en haute tension (90 kV et 63 kV). Cette partie du réseau est gérée par RTE (Réseau de Transport d'Électricité). Ces réseaux desservent le territoire via des points de distribution (Yquelon, Avranches, Boucey, Vezins, Laiiron, Le Guislain, Villedieu, Mortain, Ger) avant de raccorder le réseau de distribution à plus faible tension (<63kV).



Figure 96 : carte du réseau de transport d'électricité en Basse Normandie (source : RTE)

### **6.1.3 Le réseau de distribution**

Les réseaux de distribution sont destinés à acheminer l'électricité à l'échelle locale jusqu'au compteur du consommateur, c'est-à-dire aux utilisateurs en moyenne tension (PME et PMI) et en basse tension (clients du tertiaire, de la petite industrie et les clients domestiques).

En fonction de la puissance des compteurs, le raccordement du réseau auprès des consommateurs s'effectue soit par ENEDIS (les puissances proposées aux particuliers sont de 3, 6, 9, 12, 15, 18, 24, 30 et 36 kVA et dépendent du profil de consommation de chaque ménage, les puissances proposées aux clients professionnels tertiaires et petites industries sont de 42 à 240 kVA), soit par RTE (pour les grandes industries ou le réseau ferroviaire par exemple, avec des puissances supérieures à 250 kVA).

#### **6.1.3.1 La gestion des réseaux électriques : injection et soutirage, stockage et équilibrage**

Le raccordement consiste à connecter une installation de production ou de consommation d'énergie au réseau public d'électricité. Il est un préalable à l'accès au réseau, dont la transparence et l'aspect non-discriminatoire sont garantis par la Commission de régulation de l'énergie.

Les installations de production d'énergie renouvelable (hydraulique, éolien, solaire, biomasse...) doivent être raccordées à un réseau électrique pour que l'électricité qu'elles produisent puisse être vendue, sur les marchés ou de façon contractuelle, notamment dans le cadre de mécanismes d'obligation d'achat ou d'appels d'offres, et pour que cette énergie puisse être utilisée par des consommateurs raccordés au réseau.

La bonne gestion des réseaux d'énergie est une problématique large qui implique de maîtriser :

- ✓ Ce qui est injecté sur le réseau : lorsque de l'énergie est produite, où est-elle injectée ? Selon quelle courbe de charge (quelle puissance à chaque instant) ? Avec quelle régularité ? Quelle prévisibilité ? etc.
- ✓ Ce qui est soutiré du réseau : où l'énergie est-elle consommée ? Selon quelle courbe de charge (quelle puissance à chaque instant) ? Avec quelle régularité ? Quelle prévisibilité ? etc.
- ✓ Ce qui circule sur le réseau : existe-t-il un équilibre entre la production et la consommation à chaque instant ? L'énergie en surplus peut-elle être stockée, où et comment ? La puissance appelée peut-elle être différée ou limitée (effacement...) ?

La connaissance et l'anticipation de ces éléments permettent de dimensionner les réseaux (section et type de fil, organes de coupure et de sécurité, maillage, etc.). Leur maîtrise à chaque instant est une condition pour la bonne gestion des réseaux et, de fait pour la qualité de l'énergie distribuée.

Dans le cas de l'électricité, l'équation est plus complexe que pour le gaz car l'électricité ne se stocke pas. Certains moyens de stockage existent mais ne peuvent être appliqués partout (comme dans le cas de l'hydroélectricité produite par les barrages) ou se développent avec des technologies émergentes (Hydrogène, batteries, power-to-gas...).

La qualité du réseau électrique est mesurée, entre autres, par un indicateur de continuité d'alimentation qui mesure (en %) le nombre de clients qui sont en écart par rapport aux seuils réglementaires suivants (sur une année) :

- Plus de 6 coupures longues (supérieures à 3 minutes) ou
- Plus de 35 coupures brèves (entre 1 seconde et 3 minutes) ou
- 13 heures de durée cumulée de coupures longues

Cet indicateur est calculé à la maille départementale. **Au niveau de la Manche, cet indicateur est de 1,10% en 2017. Cette valeur peut être considérée comme correcte car elle est inférieure à la moyenne nationale (1,86%) et légèrement supérieure à la moyenne normande (1,09%). Il y a donc peu de coupure et l'équilibre du réseau n'est donc pas une problématique dans les conditions actuelles de gestion du réseau départemental.**

#### 6.1.3.2 Les problématiques d'injection et de soutirage sur le réseau

##### i. L'injection

Hormis des cas spécifiques d'autoconsommation (voir ci-dessous), la production locale d'énergie électrique (photovoltaïque, éolienne, etc.) est donc injectée sur les réseaux gérés par ENEDIS. Pour le raccordement au réseau électrique, il convient de s'interroger sur les points suivants :

- La capacité du réseau à absorber cette production à l'endroit où elle a lieu. Le dimensionnement du réseau doit permettre d'accueillir la production à tout instant
- L'énergie produite doit être d'une qualité suffisante et, notamment, l'intermittence de la production doit être intégrée dans la gestion du réseau pour assurer son équilibre à tout instant
- Les coûts de raccordement doivent être pris en charge.

Le réseau de transport, géré par RTE, a notamment pour mission d'accueillir les nouveaux moyens de production en assurant dans les meilleurs délais le développement du réseau amont qui serait nécessaire. De même, ENEDIS doit assurer l'accès au réseau pour tous les producteurs dûment autorisés.

## ii. Le soutirage

Plusieurs situations d'appel de puissance importante devront faire l'objet d'une vigilance particulière afin d'éviter une surcharge des réseaux aboutissant à limiter les capacités de développement urbain :

- La question de l'installation des data center sur le territoire constitue une forte contrainte pour le réseau électrique qui reste encore insuffisamment identifiée par les collectivités.  
L'installation d'un data center en centre-ville par exemple, au-delà de l'emprise foncière mobilisée, a des implications significatives en termes de puissance appelée, de consommation d'énergie et de production de chaleur. Cela doit être anticipé en termes de renforcement des réseaux de distribution d'électricité et de gestion de la chaleur produite.  
Ce n'est en aucun cas anodin ou équivalent à l'installation d'une surface équivalente d'une activité tertiaire standard
- Le déploiement de stations de recharge pour véhicules électriques peut également nécessiter une prise en compte des réseaux, en amont des schémas d'implantation, mais n'implique pas nécessairement un renforcement de ces réseaux.  
L'impact sur les réseaux doit toutefois être analysé dans deux cas. Pour le développement de la recharge rapide qui provoque un fort appel de puissance sur une courte durée. Dans le cas de la création de centres de recharge pour des flottes de bus ou car de transport public électrique.

### 6.1.3.3 Anticiper la capacité d'électricité injectée sur le réseau

L'intégration des productions renouvelables électriques dans le réseau est planifiée dans le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables de la Région Basse Normandie (S3REnR Basse Normandie). Il indique que les installations de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable d'une puissance supérieure à 100 kVA bénéficient pendant 10 ans d'une réservation des capacités d'accueil prévues. Cette puissance est équivalente à une centrale PV d'environ 400 modules soit 650 m<sup>2</sup> de panneaux, l'équivalent d'un tiers de l'installation de Granville de l'usine "LU". Leur raccordement se fait alors sur le poste électrique le plus proche, minimisant le coût des ouvrages propres et disposant d'une capacité réservée suffisante pour satisfaire la puissance de raccordement demandée.

Le S3REnR est établi par le gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE), en accord avec le gestionnaire des réseaux de distribution (ENEDIS). Il permet de fixer à l'échelle de la région, des objectifs quantitatifs et qualitatifs d'injection de la production d'énergie renouvelable locale à l'horizon 2020.

L'état technique et financier du schéma pour la Basse Normandie de fin 2016, 20 mois après l'approbation du schéma, indique l'évolution des capacités réservées des postes électriques présents sur le territoire régional. Ces postes sont équipés d'un ou plusieurs transformateurs qui permettent d'acheminer l'énergie électrique soutirée ou d'évacuer l'énergie électrique produite.

Le constat, dressé dans le schéma, indique qu'il y a un accroissement de la production d'énergies renouvelables électriques, comprenant les segments de puissance inférieure à 100 kVA hors énergies renouvelables dont les conditions sont fixées dans le cadre d'appel d'offres (ex : éolien en mer).

Production (MW)	A la date d'approbation du schéma	Au 31 décembre année 2014	Au 31 décembre année 2015	Au 31 décembre année 2016
<b>En file d'attente</b>	78,3 MW	39,3 MW	80,3 MW	110,8 MW
<b>En service</b>	331 MW	348,7 MW	354,8 MW	414,3 MW

Figure 97 : évolution de la production d'énergie renouvelable (source : S3REnR)

Dans le cadre du S3REnR et conformément au décret n°2012-533 du 20 avril 2012 modifié, une capacité de 73,3 MW est utilisée pour une capacité totale réservée de 733 MW sur 10 ans soit seulement 10% de la capacité en 2016 sur le territoire de l'ex-Basse Normandie.

Date de validation	20/04/2015
Quote-part	9,74 k€/MW

Capacité réservée	733 MW
Capacité utilisée	73,3 MW
Capacité résiduelle	659,7 MW

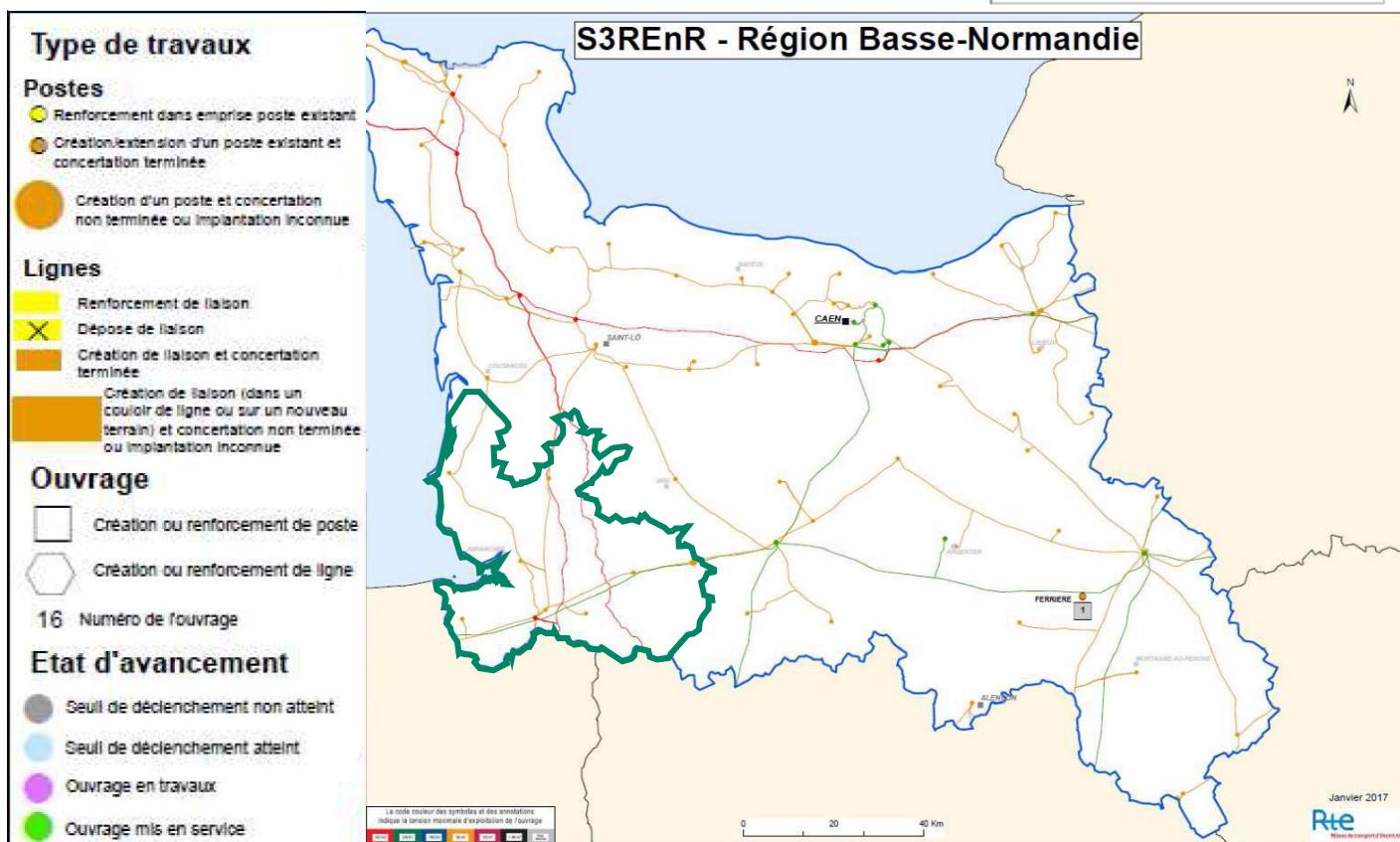
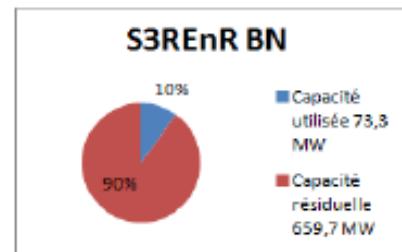


Figure 98 : état d'avancement du S3REnR en 2016 (source : S3REnR en Basse Normandie 2016)

Le schéma détaille ainsi deux aspects :

- Il récapitule les différents projets de création et de renforcement des réseaux d'énergie électrique permettant l'accueil des nouvelles productions renouvelables injectées
  - *Création et raccordement du transformateur Enedis 90/20kV dans le poste de Ferrière, numéroté 1 sur la carte précédente*
- Il présente une méthodologie de réservation des capacités du réseau pour la production électrique d'origine renouvelable (cf. Figure ).

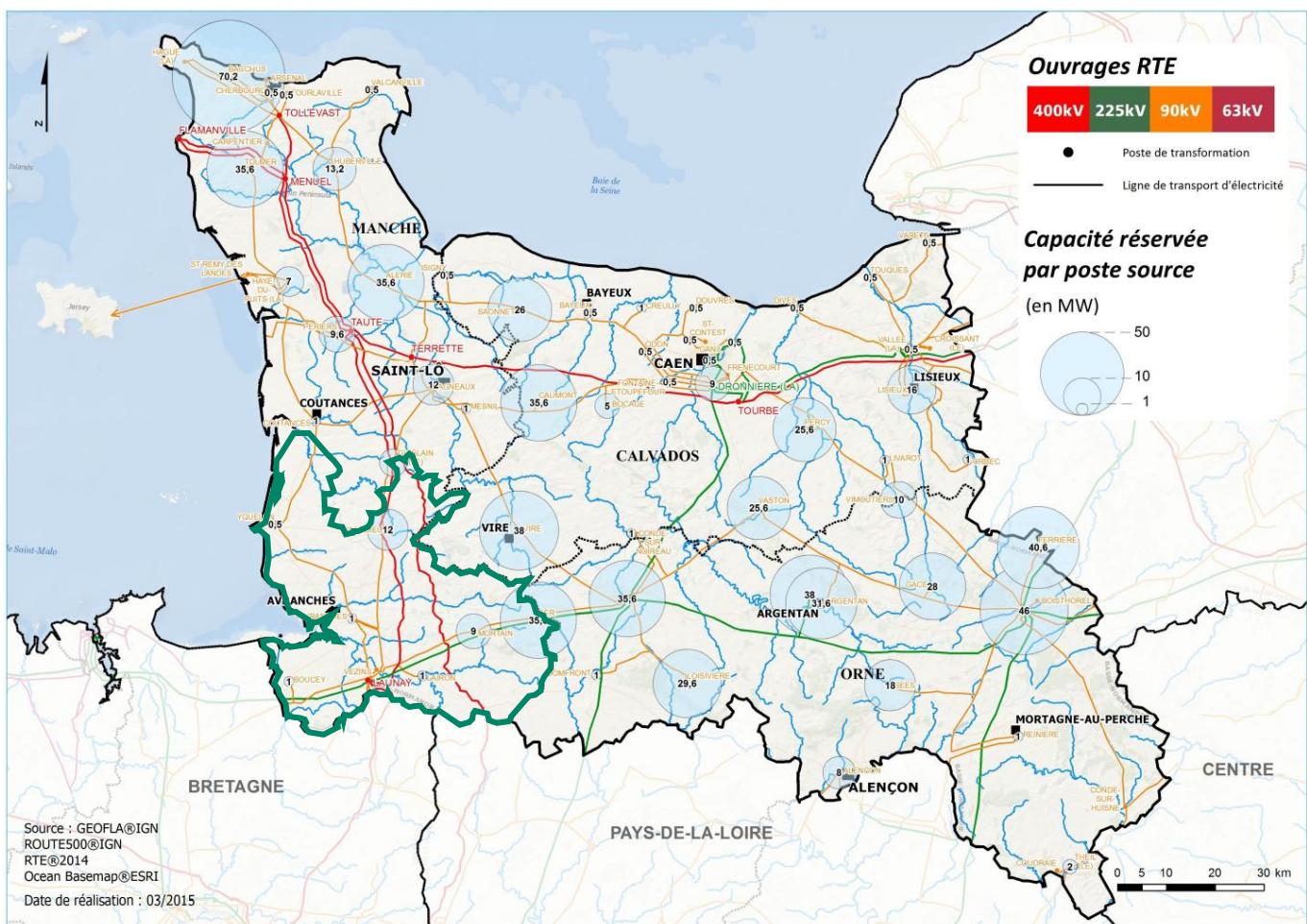


Figure 99 : capacité réservée par poste source (source : S3REnR)

L'observation de la carte précédente permet de se rendre compte qu'une capacité d'accueil de production est localisée sur le territoire du PETR Sud Manche dont la station Ger qui a une capacité d'accueil de 35.6MW, la plus importante capacité réservée à un poste localement. **Sur le territoire du PETR Sud Manche, 67.1 MW sont réservés aux EnR soit l'équivalent d'un parc éolien de 55 masts.**

### 6.1.4 L'équilibrage et les réseaux intelligents du "Smart Grids"

L'une des principales problématiques des réseaux d'énergie, notamment électriques, se trouve être dans la gestion des pointes de consommations, liées surtout aux aléas climatiques, notamment en période hivernale, mais également à l'évolution des usages de l'électricité et des comportements.

L'anticipation de ces pics est aujourd'hui une question dont dépend la stabilité du réseau et la maîtrise du coût de ce dernier.

La gestion des pics se fait en effet aujourd'hui de trois façons différentes: l'achat d'énergie produite par d'autres pays à un tarif prohibitif, l'activation de centrales d'appoint (principalement alimentées en charbon, gaz ou fuel, c'est-à-dire particulièrement polluantes) ou encore l'effacement, un processus qui consiste à éteindre certains équipements non indispensables pour une courte durée (exemple, à l'échelle d'une habitation : couper le chauffage électrique pendant 15 minutes ou repousser le lancement du lave-vaisselle).

Face à ces contraintes, les réseaux intelligents doivent permettre de passer de la solution de gestion de crise à celle de l'anticipation de celle-ci. Il s'agit d'utiliser les nouvelles technologies pour rationaliser et coordonner les différents usages énergétiques et diminuer ainsi la charge des consommations énergétiques sur le réseau, mais également pour gérer l'intermittence de certaines énergies (comme le solaire ou l'éolien) en l'absence de systèmes efficaces de stockage.

Le smart grid est un système électrique capable d'intégrer de manière intelligente les actions des différents utilisateurs, consommateurs et/ou producteurs afin de maintenir une fourniture d'électricité efficace, durable, économique et sécurisée.

La question du stockage de l'énergie constitue un maillon clé pour des smart grids efficaces.

Afin d'atteindre pleinement les objectifs du smart grid, de nombreux projets sectoriels sont actuellement en phase d'expérimentation.

## 6.2 Réseau de distribution de gaz

### 6.2.1 Présentation générale

Les infrastructures gazières sont les installations (réseau de transport, réseaux de distribution, sites de stockage, terminaux méthaniers) qui permettent d'assurer l'approvisionnement en gaz des consommateurs.

En France, le gaz naturel est importé à 99 % (en 2015 principalement de Norvège à hauteur de 42,2%, de Russie à 11,4% et des Pays-Bas à 10,7%). Le pourcentage restant provient de l'injection de gaz de mine du Nord Pas de Calais et des injections de biométhane.

Les infrastructures gazières qui permettent d'importer le gaz et de l'acheminer jusqu'aux zones de consommation sont donc essentielles au bon fonctionnement du marché et à la sécurité d'approvisionnement :

- **Les réseaux de transport** permettent l'importation du gaz depuis les interconnexions terrestres avec les pays adjacents et les terminaux méthaniers. Ils sont également un maillon essentiel à l'intégration du marché français avec le reste du marché européen. Les consommateurs industriels sont généralement directement raccordés au réseau de transport de gaz (gazoduc), qui permet la fourniture d'une grande quantité d'énergie et d'une forte pression pour faire fonctionner les usines.
- **Les installations de stockage de gaz** contribuent fortement à la gestion de la saisonnalité de la consommation de gaz et à la fourniture de flexibilité nécessaire notamment pour l'équilibrage des réseaux de transport. Les sites de stockage sont situés principalement dans le centre et l'est de la France.

- **Les terminaux méthaniers** permettent d'importer du gaz naturel liquéfié (GNL) et ainsi de diversifier les sources d'approvisionnement en gaz naturel, compte tenu du développement du marché du GNL au niveau mondial. Ces terminaux sont localisés sur Boulogne-sur-Mer, Loire-Atlantique et dans le département du Nord.
- **Les réseaux de distribution** permettent l'acheminement du gaz depuis les réseaux de transport jusqu'aux consommateurs finaux qui ne sont pas directement raccordés aux réseaux de transport.

Sur le territoire, la part de gaz dans la consommation d'énergie totale du PETR Sud Manche s'élève à 30% contre 19,1% pour la France en 2014.

GRTgaz, principal gestionnaire des réseaux de gaz en France, précise qu'en 2016 la région Normandie représente la cinquième consommation régionale de gaz de France derrière l'Ile-de-France, le Grand-Est, les Hauts-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes.

### 6.2.2 Le réseau de transport

Le réseau de transport est une infrastructure constituée de canalisations et de stations de compression, structurée de la manière suivante :

- **Le réseau de transport principal** : ensemble des canalisations à haute pression et de grand diamètre, qui relient entre eux les points d'interconnexion avec les réseaux voisins, les stockages souterrains et les terminaux méthaniers, et auxquels sont raccordés les réseaux de transport régionaux et les plus importants consommateurs industriels.
- **Le réseau de transport régional** : partie du réseau de transport qui assure l'acheminement du gaz naturel vers les réseaux de distribution et vers les clients finaux ayant une consommation importante, qui sont directement raccordés au réseau de transport régional.

En Normandie, le réseau de transport de gaz naturel est géré par GRTgaz et est composé de 2 164 kms de canalisation de transport. Le réseau de gaz dessert 30 communes du PETR BMSM sur les 156 communes qui la compose, et raccorde potentiellement 47% de la population du territoire.



Figure 100 : localisation du réseau de gaz en Normandie (source : GRTgaz)

### 6.2.3 Injection biogaz

Le "gaz vert" ou "biométhane" est une énergie renouvelable issue de la fermentation anaérobique des déchets issus de l'agriculture, de l'industrie alimentaire et des ordures ménagères. Le biogaz obtenu après méthanisation est dans un premier temps traité puis épuré afin d'atteindre un niveau de qualité équivalent au gaz naturel. Ce biométhane peut ensuite être injecté sur le réseau de gaz naturel (cf Figure ).

### Le procédé de gazéification

Source : GRDgaz

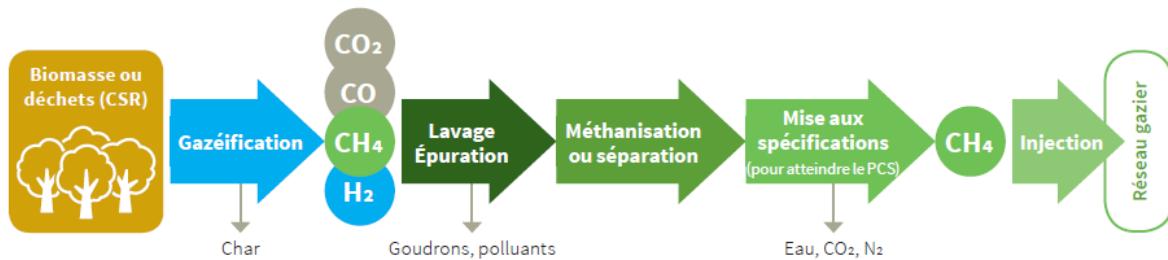


Figure 101 : les étapes de la gazéification, de la collecte à l'injection (source : GRDF)

La France comptabilise en 2016 59 sites d'injection et a injecté 215 GWh (+162% par rapport en 2015) de production renouvelable. Cette injection correspond à un taux de couverture annuel moyen de la consommation de gaz par la production de la filière d'injection de biométhane de 0,05% (source : "panorama du gaz renouvelable 2016", GRDF). La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) fixe un objectif de 10% de gaz renouvelable dans les réseaux d'ici 2030 avec des objectifs d'injection intermédiaire (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Malgré une tendance actuelle d'injection qui n'est pas en adéquation avec l'objectif gouvernemental pour 2023, GRDF estime qu'il est possible d'atteindre un taux de 30% de gaz renouvelable en 2030 selon son scénario volontariste.

En Normandie, fin janvier 2022, 22 sites injectent du biométhane dans les réseaux de gaz, dont 19 sur le réseau exploité par GRDF. Ces 19 sites représentent une capacité installée de 296 GWh/an. Ces sites ne se situent toutefois pas sur le territoire de Granville Terre et Mer.

### 6.3 Réseaux de chaleur et de froid

Les réseaux de chaleur et de froid sont des solutions efficaces pour raccorder un nombre conséquent de logements à une production d'origine renouvelable, donc un levier important de la transition énergétique, notamment dans l'existant. Développés dans les années 1950, les réseaux de chaleur sont particulièrement présents dans les zones urbaines denses et sont alimentés en 2015 à près de 50% en énergies renouvelables en France. Les réseaux de chaleur et de froid présentent plusieurs intérêts :

- Une stabilité des prix de vente de la chaleur livrée,
- Un moyen de faire basculer plusieurs usagers vers un mode de chauffage vertueux,
- Une contribution à l'économie locale en mobilisant les sources d'énergies locales.

En France, les EnR&R mobilisées dans les réseaux de chaleur viennent en majorité des unités de valorisation énergétique (UVE, et en majorité liées à l'incinération des déchets ménagers) avec une part de 28,7%, suivies de près par la biomasse avec une part de 14,8% (source : Cerema), mais le gaz reste la ressource la plus mobilisée à hauteur de 36,9%.

Un seul réseau de chaleur est recensé sur le territoire du PETR Sud Manche, et se situe à Avranches. Le réseau mis en place en 2014 pour une délégation en service public en concession est alimenté par une chaufferie centrale bois de 3.8 MW et de deux chaudière gaz en secours de 5 et 4.5MW. Le projet dessert 31 sous-stations au sud de l'agglomération via un réseau de 4 715 ml. Le projet a un taux de couverture bois du réseau de 93%.



Figure 102 : chaufferie source du réseau de chaleur (source : ADEME)

#### 6.4 Vers une synergie entre réseaux d'énergie

Le PETR Sud Manche peut anticiper les évolutions des usages induites par la transition énergétique, telles que le raccordement de sources de production décentralisées intermittentes, ou l'alimentation des bornes de recharge des véhicules électriques en nombre croissant.

Ces évolutions appellent des adaptations des systèmes énergétiques, dont le coût ne pourra être maîtrisé qu'à condition d'optimiser et sécuriser davantage leur fonctionnement. C'est précisément la vocation des réseaux dits intelligents.

Par le recours simultané aux technologies numériques et électrotechniques, ils sont en mesure de procurer à la collectivité des solutions innovantes : des services avancés de livraison et d'évacuation d'énergie, mais aussi d'interaction en temps réel grâce à l'association de compteurs d'électricité et de gaz communicants. Le déploiement des réseaux intelligents représente, sur le plan national, une opportunité de développement économique chiffrée à plusieurs dizaines de milliers d'emplois.

L'interconnexion et le pilotage conjugué des réseaux d'électricité, de gaz, de chaleur et de froid, et la gestion active croisée des équipements qui leur sont raccordés, constituent également un champ à investir pour garantir l'équilibre offre/demande, par l'entremise de technologies émergentes telles que les solutions « power to gas » (susceptibles d'apporter, à terme, une réponse à la problématique du stockage de l'électricité excédentaire).

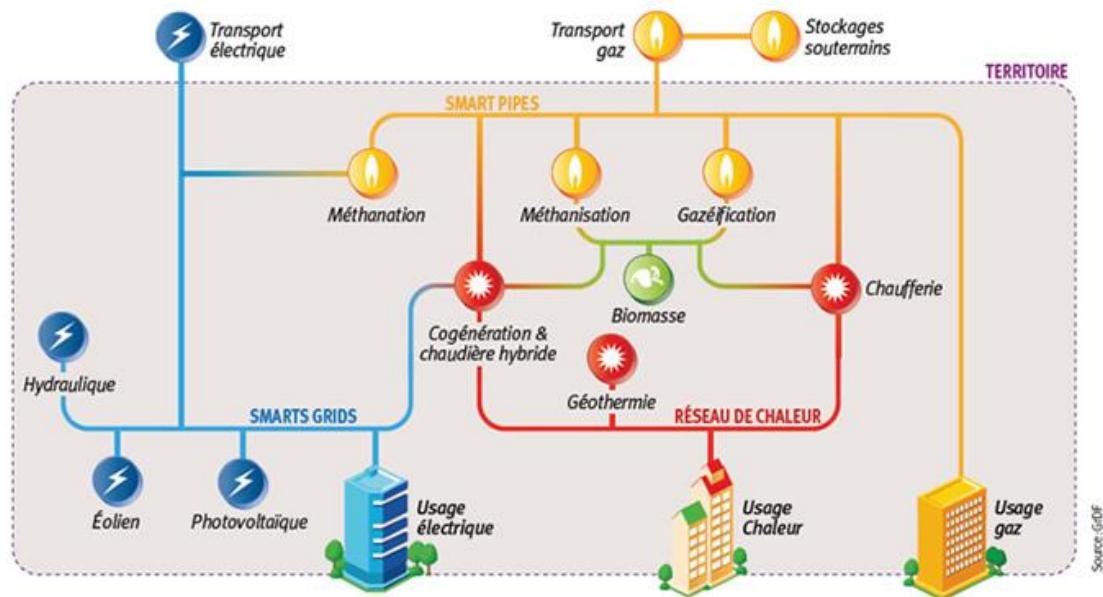
**Les réseaux d'énergie intelligents, une des clés pour l'optimisation des infrastructures territoriales**

Figure 103 : Schéma illustrant les synergies possibles entre les différents réseaux d'énergie - Source : GRDF

## 6.5 Bilan et synthèse

**Le réseau électrique du PETR Sud Manche présente :**

- ✓ Un service satisfaisant avec un indicateur de coupure en-dessous de la moyenne nationale
- ✓ Une capacité d'injection de productions électriques renouvelables importante de 67.1 MW selon le S3REnR
- ✓ Des lignes de transport de puissances importantes liées au site de production de Flamanville, en croissance avec l'EPR, donc une couverture importante de tous les consommateurs potentiels.

➔ **Soit un contexte favorable à l'intégration et au déploiement des productions renouvelables électriques.**

**Le réseau de gaz présente, quant à lui :**

- Une bonne couverture du territoire du PETR Sud Manche (19% des communes pour 47% de la population totale)
- ✓ Un fort potentiel d'injection et d'intégration des ENR (injection de biogaz) qui passe par un développement du réseau
- ✓ Un réseau et une ressource évolutive déterminants pour la transition énergétique avec un rôle qui reste à définir et prioriser (substitution fioul et électrique, appoint et secours, part EnR)

➔ **Le réseau de gaz est un axe de travail important pour proposer des solutions transitoires et d'appui au déploiement des productions renouvelables locales.**

**Les réseaux de chaleur présentent :**

- ✓ 1 réseau principal sur Avranches, à très grande majorité renouvelable
  - Des opportunités d'extension sur Avranches et de déploiement sur les communes denses (augmentation des puissances de production, extensions vers de grands consommateurs à étudier) mais un retard dans la réalisation (freins à lever notamment en termes politiques, juridiques et techniques).
  - ✓ Des opportunités certaines de mini réseaux de chaleur (notamment biomasse) dans les communes mais non identifiées ou mises en relief à ce jour
- ➔ **Peu de réseaux en place mais un potentiel de développement par l'extension et la mise en œuvre de mini-réseaux de chaleur amenant à la transition énergétique en ville, mais aussi dans les communes plus rurales et agricoles.**

## 7. Synthèse

Sec-teurs/indi-cateurs	GES	Energie	Qualité de l'Air à l'échelle du PETR
Résidentiel	<b>Enjeu faible</b> VI=7% 9% des émissions sur le PETR 23% des logements construits entre 1971 et 1990	<b>Enjeu fort</b> VI=33% 31% des consommations du PETR 23% des logements construits entre 1971 et 1990	<b>Enjeu fort</b> 58% des émissions de SO <sub>2</sub> (40 t) 42% des émissions de PM <sub>2,5</sub> (267 t) Problématique des combustibles fossiles et du chauffage au bois non performant et diffus
Tertiaire	<b>Enjeu faible</b> VI=3% 6% sur le PETR des émissions (60 500 teqCO <sub>2</sub> )	<b>Enjeu faible</b> VI=8,5% 16% des consommations du PETR	<b>Enjeu faible</b> 14% des émissions de SO <sub>2</sub> (9 t) Emissions des divers polluants très faibles par rapport aux autres secteurs
Agriculture	<b>Enjeu fort</b> VI=68% 63% des émissions du PETR	<b>Enjeu faible</b> VI=9,4% 10% des consommations d'énergie du PETR	<b>Enjeu fort</b> 99.5% des émissions de NH <sub>3</sub> 54% des émissions de PM <sub>10</sub> 30% des émissions de PM <sub>2,5</sub> 48% des émissions de NOx 37% des émissions de COVNM
Industrie et déchets	<b>Enjeu faible</b> VI=4% 6% des émissions du PETR	<b>Enjeu moyen</b> VI=14% 12% des consommations d'énergie du PETR	<b>Enjeu moyen</b> 39% des émissions de COVNM (1489t) 17% des émissions de SO <sub>2</sub> (159 t) 9% des émissions de PM <sub>10</sub> (102 t)
Transports routiers	<b>Enjeu moyen</b> VI=15% 15% des émissions du PETR	<b>Enjeu fort</b> VI=28,6% 30% des consommations d'énergie du PETR	<b>Enjeu fort</b> 39% des émissions de NOx (1597 t) 15% des émissions de PM <sub>10</sub> (199 t) 20% des émissions de PM <sub>2,5</sub> (131 t)

Figure 104 : Synthèse des enjeux sur le territoire du PETR et adaptés à Villedieu Intercom (source : ORECAN, données 2021, inventaire version 4.1.0)